



**PROCÈS-VERBAL
DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DANS SA SÉANCE
DU 28 MARS DEUX MIL DOUZE**



La Plaine des Palmistes

**Au Coeur des Pitons
At the Heart of the Pitons**

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

DEPARTEMENT DE LA REUNION

---00O00---

L'an deux mil douze le vingt-huit mars à neuf heures le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc SAINT-LAMBERT.

PRESENTS: Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Maire - Toussaint GRONDIN - 1er adjoint - Joëlle DELATRE - 2ème adjointe - Joseph Lucien BOYER - 4ème adjoint - Mélissa MOGALIA - 5ème adjointe - Sylvie K'BIDI - 6ème adjointe - Eric CHAMBINA - 7ème adjoint - Marie Jeanne JACQUIN - 8ème adjointe - Héliette THIBURCE - conseillère municipale - André COCHARD - conseiller municipal - Jean-François ASSERPE - conseiller municipal - Marthe PAYET - conseillère municipale - Marcel PAYET - conseiller municipal - Aude BOYER - Conseillère municipale - Magalie BOISSIER - conseillère municipale - Pasanti SEVOU - conseillère municipale - Marc Luc BOYER - conseiller municipal - Jean-Claude ARHEL - conseiller municipal - Michel LALLEMAND - conseiller municipal

ABSENTS: André BEGE - conseiller municipal - Eric MANDERE - conseiller municipal - Sabrina FONTAINE - conseillère municipale - Frédérique VICTOIRE - conseillère municipale - Marie Micheline VELIA - conseillère municipale

ONT VOTÉ PAR PROCURATION: Christophe PADRE - 3ème adjoint à Mélissa MOGALIA - Jean Marc ROBERT - conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT - Agathe BUTCHLE - conseillère municipale à Jean Claude ARHEL

SECRÉTAIRE : Mme DELATRE Joëlle

Le nombre de membres en exercice étant de 27, le nombre de membres présents est de 19 à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal.

Le QUORUM étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

---00O00---

Ordre du jour

AFFAIRES GENERALES

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 11 janvier 2012

Affaire n°2 : convention d'objectifs et de moyens entre la ville et le CCAS de la Plaine des Palmistes

AFFAIRES FINANCIERES

Affaire n°3 : Opération budgétaire – décision modificative n°2

Affaire n°4 : Vote des taux de fiscalité 2012

Affaire n°5 : Mise en place d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'épargne

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

Affaire n°6 : Aménagement de la rue des glycines – validation du DCE et du plan de financement

Affaire n°7 : Ecole du 1er village validation de l'APS et approbation du plan de financement

Affaire n°8 : Réhabilitation de l'école élémentaire Claire Hénou – Validation du DCE et lancement du marché de travaux

Affaire n°9 : Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme de la commune de la Plaine des Palmistes

RESSOURCES HUMAINES

Affaire n°10 : Création de poste Modification du tableau des effectifs

AFFAIRES FONCIERES

Affaire n°11 : Vente d'une fraction de la parcelle AH 199 à Monsieur Jean Marc Marianne

Affaire n°12 : Approbation rétrocession des voiries et espaces publics - opération les cascades

Affaire n°13 : Acquisition d'une emprise de voie sur la parcelle AT 542

Affaire n°14 : Désaffectation et déclassement du domaine public – ancienne école du Bras des Calumets

Affaire n°15 : Convention de mise à disposition de locaux à la délégation de la Croix Rouge Française de l'Est

Affaire n°16 : Création d'un axe de TCSP bus entre Saint-Benoit et Saint-André – définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable

Examen des rapports

Préambule du Maire

La séance est ouverte à 9h00.

Le Maire salut le Conseil Municipal.

Il précise que ce Conseil Municipal est très important puisqu'il y a à l'ordre du jour l'arrêt du PLU. Il souligne l'importance de ce document et l'implication des élus dans la production de ce document.

Il propose par ailleurs que cette affaire soit traitée en deuxième position car le bureau d'étude fera une présentation détaillée du dossier.

Le maire procède à l'appel.

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

AFFAIRES GENERALES

Affaire n°1 : Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 11 janvier 2012

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité avec 19 voix pour et 3 abstentions:

- **Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2012

Affaire n°2 : Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et le CCAS de la Plaine des Palmistes

Présentation générale

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Plaine des Palmistes « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées », conformément à l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. A ce titre, le CCAS participe à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de la Commune de la Plaine des Palmistes. Il est un partenaire majeur de la Collectivité dans les champs de l'action sociale légale et extra-légale.

Pour sa part, la Commune de la Plaine des Palmistes concourt au fonctionnement et à l'action du CCAS par l'affectation de moyens logistiques, humains et financiers. En effet, l'établissement public administratif est engagé dans une démarche de structuration visant à terme son autonomie, mais ne dispose pas actuellement de l'ensemble des moyens nécessaires à son activité.

Le partenariat entre la Commune de la Plaine des Palmistes et le CCAS est nécessaire au maintien d'une action sociale prenant en compte les besoins du territoire. Aussi, le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens visant à clarifier les liens existants entre la Collectivité locale et l'Établissement Public Communal, d'une part, et d'organiser l'utilisation des moyens communaux au regard des impératifs de l'administration des propriétés communales et de la transparence en matière de comptabilité publique, d'autre part.

Observations :

M. BOYER affirme que l'action du CCAS se fait désormais sur de nouvelles bases qui consistent à réaliser des interventions directement chez les particuliers. Il précise que le CCAS est devenu un outil électoraliste et qu'il déplore qu'il n'y a pas de responsabilisation des administrés. Il est en total désaccord avec les choix de la nouvelle municipalité sur ce point.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité avec 18 pour et 4 oppositions :

- **Valide** la convention d'objectifs et de moyens entre le CCAS et la ville (projet joint en annexe)
- **Autorise** le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents afférent à cette affaire.

AFFAIRES FINANCIERES

Affaire n°3 : Opération budgétaire – décision modificative n°2

Présentation générale

Afin de mettre en parfaite concordance le compte de gestion du receveur municipal et le Compte administratif de l'ordonnateur sur l'exercice 2011, le Maire propose au Conseil Municipal de transférer du chapitre 011 – Charges à caractère général un montant de quarante mille Euro (40 000 €) vers le chapitre 012 – Charges de Personnel.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

CHAPITRE	MONTANT	CHAPITRE	MONTANT
011	- 40 000 €	012	+ 40 000 €

Observations :

M. ARHEL aborde d'autre sujet polémique qui ne sont pas à l'ordre du jour.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal, à la majorité avec 18 pour et 4 oppositions :

- **Prend** acte de la Décision modificative et des écritures nouvelles comme mentionnées dans le tableau ci-dessus au sein de la section de fonctionnement.
- **Autorise** le Maire ou son Adjoint délégué à signer tous les documents afférent à cette affaire.

Affaire n°4 : Vote des taux de fiscalité 2012

Présentation générale

En application des dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts et de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 31 mars de chaque année.

Compte tenu des difficultés liées à la crise économique, le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes locales au même niveau que ceux de 2008 à savoir :

- Taxes d'Habitation 15,68%
- Taxes Foncière Bâti 32,59%
- Taxes Foncière non Bâti 40,30%

Les recettes attendues avec le maintien des taux sont détaillées ci-dessous :

	Produits à taux constant
Taxe d'habitation	502 701,00 €
Taxe foncière (bâti)	883 189,00 €
Taxe foncière (non bâti)	9 833,00 €
Total	1 395 723,00 €

Observations :

Mr Marc Luc BOYER souligne que la non augmentation des impôts résulte du travail de l'ancienne majorité qui a laissé une situation financière saine en 2008.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** le maintien des taux d'imposition 2012 soit :
 - Taxes d'Habitation 15,68 %
 - Taxes Foncière Bâti 32,59 %
 - Taxes Foncière non Bâti 40,30 %
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes

Affaire n°5 : Mise en place d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'épargne

Présentation générale

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de la Plaine des Palmistes souhaite contracter auprès de la caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » **d'un montant maximum de 500.000 Euros** dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de la Plaine des Palmistes souhaite contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 500.000 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt applicable à un tirage EONIA + 2,6 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- | | |
|--|--|
| -Périodicité de facturation des intérêts : | chaque mois civil par débit d'office |
| -Frais de dossier : | 0,30 % (1 seul prélèvement) |
| -Commission d'engagement : | Néant |
| -Commission de gestion : | Néant |
| -Commission de mouvement : | Néant |
| -Commission de non-utilisation : | 0.2 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit |

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Observations :

Mr Marc Luc BOYER affirme que le fait de contracter une ligne de trésorerie montre bien que la situation financière de la commune se dégrade

Mr Jean Luc SAINT LAMBERT lui rétorque qu'en 2002, la ville a contracté une ligne de trésorerie de 912 000 € et lui pose donc la question de savoir si la situation était deux fois pire à ce moment ?

Mr Marc Luc BOYER affirme qu'à l'époque c'était une prudence mais qu'aujourd'hui la nouvelle ligne sert à faire face à de vraies difficultés.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la majorité par 18 voix pour et 4 oppositions :

- **Autorise** la mise en place d'une ligne de trésorerie de 500.000 € auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions détaillées ci-dessus.
- **Autorise** le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne. (*projet joint en annexe*)
- **Autorise** le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursement relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'Adjoint Délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Mr BOYER et Mr ARHEL quittent la séance du Conseil Municipal.

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

Affaire n°6 : Aménagement de la rue des glycines – validation du DCE et du plan de financement

Présentation générale

La Plaine des Palmistes possède un important réseau de chemins classés en voirie communale relevant du domaine privé ou public de la collectivité. Ce réseau viaire s'avère essentiel à l'échelle communale en termes de désenclavement du territoire à la fois urbain et rural.

Loin d'être complet et de qualité, son point fort reste, surtout la présence de nombreuses voies radiales, irriguant l'ensemble du territoire à partir de la RN3. Cependant, une importante contrainte est le coût d'entretien élevé des voiries, résultant :

- du relief caractérisé par de fortes pentes, et de la présence de nombreuses ravines à traverser,
- des conditions climatiques illustrées par une pluviométrie abondante, détériorant sensiblement les infrastructures routières existantes (nids de poule, gondolement...),
- des sols, dont la structure avec affleurements basaltiques fréquents, est peu perméable, et favorise les ravinements incessants et déstructurant, car non maîtrisés du fait de l'absence d'un véritable réseau pluvial.

Face à ce constat, la municipalité souhaite chaque année procéder à la réfection de plusieurs voiries. Aussi les travaux de la rue des Glycines, s'inscrit dans le projet d'aménagement de voies primaires et secondaires de desserte du Centre-Ville de la Plaine des Palmistes et consistent en la réfection de la voirie et des réseaux divers.

Les grands postes de travaux sont les suivants :

- Travaux préparatoires :
- Terrassement et espaces verts
- Voirie et circulation :
- Collecte et traitement eau pluviale
- Réseaux France Télécom/Eclairage public
- Alimentation en eau potable

Le coût estimatif des travaux est de 325 326,25 € hors taxes (stade DCE) avec un financement du Conseil Général au titre du CCC – VPC – Cadre d'intervention complémentaire 2011/2014 à hauteur de 35 % et un financement de l'Etat au titre du DETR à hauteur de 45 %.

Le financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Taux	Montant
Etat – DETR	45 %	146 396,81 €
Conseil Général CCC 2011-2014	35%	113 864,18 €
Commune	20 %	65 065,26 €
Total H.T	100 %	325 326,25€
TVA	8,5 %	27 652,73 €
Total TTC		352 978,98€

La participation communale s'élève à 92 717,94 € TTC.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend** connaissance et de valider le dossier de consultation des entreprises.
(disponible au service marché de la ville)
- **Valide** les coûts estimatifs au stade DCE.
- **Valide** le plan de financement présenté ci-dessus
- **Autorise** le maire à solliciter les financements auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Général au titre du CCC 2011-2014
- **Autorise** le maire ou son Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier

Affaire n°7 : Ecole du 1^{er} village validation de l'APS et approbation du plan de financement

Rappel et contexte

La commune de La Plaine des Palmistes est en forte croissance démographique. La population légale au 1^{er} janvier 2012 est de 5 150 habitants contre 4 806 en 2010. Les écoles existantes proches de la mairie, située au centre-ville, arrivent désormais à saturation.

En effet, la croissance des effectifs a engendré la création de 3 classes à l'école primaire et une classe à l'école maternelle sur les deux dernières années.

Partant de ce constat, la collectivité a lancé des études de programmation dès 2010. Les réunions de concertation avec les partenaires de l'enseignement ont permis déterminé le besoin d'une école de dix classes avec une possibilité d'extension à quinze classes. L'objectif de cette construction est double :

Objectif du maître d'ouvrage :

- répondre aux besoins à moyens termes du fait de la croissance démographique ;
- assurer un taux de réussite scolaire ;
- participer à la redynamisation du 1^{er} village ;
- renforcer la structuration du bourg du 1^{er} village tout en délestant le centre-ville ;
- créer une architecture dans l'esprit des bâtiments caractéristiques de la Plaine des Palmistes (architecture créole) ;
- assurer un confort thermique, acoustique e visuel aux utilisateurs ;
- créer un centre d'éducation environnementale ;
- limiter les charges à long terme sur les finances.

Objectif de développement durable :

- favoriser la prise de conscience de l'importance de l'environnement chez les élèves ;
- favoriser les liens avec le Parc National des Hauts ;
- gérer l'eau de manière respectueuse pour l'environnement ;
- faire usage autant que possible de l'énergie positive ;
- améliorer le cadre de vie ;
- valoriser le patrimoine bâti ;
- garantir la conservation de la valeur d'usage en considérant la notion d'évolutivité pour la mise au niveau technique ;
- réduire les émissions et les déchets dus à la construction et maintenance du bâtiment.

Le terrain d'assiette, propriété communale, est cadastré AD 661 pour une superficie de 8 400 m² et présente un relief relativement plat.

Par ailleurs les besoins et les exigences fonctionnelles de la structure, prévus pour accueillir :

- 280 élèves,
- 10 professeurs,
- 8 ATSEM,

- 3 personnes en restauration,

amènent la collectivité à prévoir, dans le respect des règles régissant les Etablissements Recevant du Public (ERP), un bâtiment de 3^{ème} catégorie de type R, avec une possibilité évolutive de 2 classes de maternelle et 3 classes de primaire supplémentaires.

Présentation générale

Après le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre le Conseil municipal a retenu la société H2B.

Le Maire propose donc de prendre connaissance de l'avancée des études au stade APS et de valider les enveloppes financières prévisionnelles.

- LOT 01 : GROS OEUVRE	865 440.00
- LOT 02 : CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	942 500.00
- LOT 03 : ETANCHEITE	52 000.00
- LOT 04 : FAUX PLAFONDS- CLOISONS	113 370.00
- LOT 05 : PEINTURE	73 096.00
- LOT 06 : REVETEMENTS DURS et SOUPLES	131 492.00
- LOT 07 : MENUISERIE BOIS	59 350.00
- LOT 08 : MENUISERIE ALUMINIUM	126 646.00
- LOT 09 : PLOMBERIE	136 130.00
- LOT 10 : ELECTRICITE	198 935.00
- LOT 11 : VRD	688 011.00
- LOT 12 : CHAUFAGE / CLIMATISATION / VENTILATION	33 590.00
- LOT 13 : ASCENSEUR	34 500.00
- LOT 14 : CUISINE	99 000.00
TOTAL H.T.	3 554 060.00
T.V.A. 8,5 %	302 095.10
TOTAL T.T.C.	3 856 155.10

Le Maire propose également de valider l'option des trois classes supplémentaires avec les indications de coûts suivants :

- LOT 01 : GROS OEUVRE	250 128.00
- LOT 02 : CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	28 600.00
- LOT 04 : FAUX PLAFONDS- CLOISONS	17 544.00
- LOT 05 : PEINTURE	18 128.80
- LOT 06 : REVETEMENTS DURS et SOUPLES	12 600.00
- LOT 07 : MENUISERIE BOIS	7 000.00
- LOT 08 : MENUISERIE ALUMINIUM 1	6 086.00
- LOT 10 : ELECTRICITE	16 022.00
- LOT 12 : CLIMATISATION / VENTILATION	500.00
TOTAL H.T.	366 608.80
T.V.A. 8,5 %	31 161.75

TOTAL T.T.C.

397 770.55

Le coût total HT du projet est donc de 3 920 668,80 € avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Origine	Taux	Montant
Région Réunion /PRR	80 %	3 136 535,04 €
Commune	20 %	784 133,76 €
TOTAL HT	100 %	3 920 668,80 €
TVA	8,5 %	72 532,37 €
TOTAL TTC		3 993 201,17 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Prend** connaissance et de valider le stade Avant-Projet Sommaire de l'école du 1^{er} village
- **Valide** les coûts estimatifs à ce stade du projet
- **Valide** le plan de financement présenté ci-dessus
- **Autorise** le maire à solliciter les financements auprès de la Région Réunion au titre du plan de relance régional 2011 - 2014
- **Autorise** le maire ou son Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier

Affaire n°8 : Réhabilitation de l'école élémentaire Claire Hénou – Validation du DCE et lancement du marché de travaux

Contexte

Face à la croissance démographique, la ville poursuit son projet de création d'une nouvelle école de 10 classes (extensible à 15 classes) située au 1^{er} village.

Cependant, en parallèle des nouveaux projets, la ville souhaite améliorer l'école élémentaire existante qui compte 21 classes pour environ 540 élèves.

Cette structure qui date des années 1960 n'offre plus aujourd'hui des bonnes conditions d'accueil. De gros problèmes d'étanchéité ne peuvent plus aujourd'hui être résolus par des reprises sur le toit en dalle de béton.

Présentation générale

Par délibération en date du 16 novembre 2011, l'assemblée délibérante avait validé le lancement d'une réhabilitation lourde avec la pose d'une sur toiture, un ravalement de façade complet du bâtiment et la création d'une surface de préau couvert permettant l'accès couvert aux salles de classe et au restaurant scolaire.

Le Maire expose donc que les études de maîtrise d'œuvre sont désormais terminées et il s'agit de valider le Dossier de Consultation des Entreprises et de prendre connaissance des évolutions des coûts à ce stade du projet.

Les estimations financières au stade DCE sont les suivantes :

Descriptif	Montant HT	Montant TTC
ETUDES		
Mission de maîtrise d'œuvre	30 000,00 €	32 550,00 €
Mission CT	5 400,00 €	5 859,00 €
Mission CSPS	5 400,00 €	5 859,00 €
TOTAL ETUDES	40 800,00 €	44 268,00 €
TRAVAUX		
Travaux	653 326,11 €	708 858,83 €
TOTAL TRAVAUX	653 326,11 €	708 858,83 €
TOTAL ETUDES ET TRAVAUX	694 126,11 €	753 126,83 €

Compte tenu de la légère augmentation de l'enveloppe financière du projet, le Maire propose d'intégrer un financement complémentaire à savoir une réserve parlementaire obtenue pour Monsieur le député- Maire de Saint-Benoît Monsieur Jean Claude FRUTEAU.

Le nouveau plan de financement de cette opération est présenté ci-dessous :

Financement	Montant	%
Région Réunion PRR 2011	534 891,16 €	77,06%
Réserve parlementaire	20 000,00 €	2,88%
Commune	139 234,95 €	20,06%
Total HT	694 126,11 €	
TVA	59 000,72 €	
Total TTC	753 126,83 €	

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le Dossier de Consultation des Entreprises
- **Approuve** les coûts estimatifs de cette opération au stade DCE
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel
- **Autorise** le Maire à solliciter l'octroi d'une subvention complémentaire au titre de la réserve parlementaire,
- **Autorise** le Maire à lancer les procédures de consultation conformément à la réglementation
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Affaire n°9 : Délibération tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme de la commune de la Plaine des Palmistes

Présentation générale

Le PLU en vigueur a été approuvé le 28/10/2004. Ce document connaît quelques limites d'application et n'est plus en phase avec le projet de la commune. En effet, le contexte démographique, économique et réglementaire, en pleine évolution, nous oblige à adapter le PLU pour prendre en compte ces évolutions et la dynamique impulsée par la nouvelle équipe. Ainsi, compte tenu notamment des nouvelles orientations politiques il s'est avéré impératif de répondre aux multiples enjeux, dont notamment :

- Les nouveaux besoins émergents sur le territoire communal (structuration viaire, équipements publics, développement du commerce et de l'artisanat, développement du tourisme...),
- L'apport d'une réponse aux objectifs de la loi DALO (tendre vers 20% de logements sociaux),
- Une meilleure prise en compte de l'environnement et notamment l'intégration de l'arrêté de protection de biotope de la Pandanaie, le prise en compte du périmètre du Parc National, l'intégration des risques naturels redéfinis (...),
- La nécessité de simplifier l'écriture réglementaire du PLU qui s'est avérée difficile à mettre en œuvre et peu lisible pour les administrés.

Ainsi, la municipalité de La Plaine Des Palmistes qui souhaite mettre en œuvre une politique adaptée aux nouveaux enjeux de son territoire, a prescrit la révision du PLU par délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009.

Les principales orientations poursuivies sont les suivantes :

- Poursuivre la croissance démographique et urbaine engagée portant à 8 000 le nombre de Palmistais en 2020,
- Assurer une maîtrise de cette croissance et l'échelonner pour s'assurer des capacités réceptrices de la commune,
- Garantir une organisation urbaine équilibrée pour une fonctionnalité optimale du territoire,
- Accompagner la croissance urbaine pour conserver un cadre de vie de qualité et assurer la préservation du petit patrimoine,
- Mettre en place un « bouclier » environnemental et paysager pour conserver le caractère particulier du territoire (un village patrimonial, des paysages grandioses et une biodiversité exceptionnelle)
- Restructurer l'économie rurale et sortir du marasme agricole

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme et en application de la délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2009, la commune a mené la concertation préalable à l'élaboration du PLU.

Ont notamment permis le bon déroulement de cette concertation :

- La mise à disposition du public en mairie d'un registre destiné à recueillir les observations,
- La mise en place de panneaux présentant le projet de PADD et ses grandes orientations,

- La tenue de deux réunions de concertation avec le milieu associatif (16/03/2011) et les commerçants (22/07/2011)
- La tenue de trois réunions publiques de quartier : centre-ville (22/07/2011), Bras des Calumets (23/07/2011) et 1^{er} village (24/07/2011)
- Plusieurs publications dans le bulletin municipal

La période d'étude a également été l'occasion pour la municipalité de rencontrer de manière informelle le public.

Le bilan de cette concertation fait plus particulièrement apparaître :

- La volonté de la population d'accompagner le fort développement urbain d'un développement de l'activité économique afin de conforter le commerce palmyrainois, de favoriser l'installation d'entreprises et de développer l'emploi.
- L'importance d'équiper le territoire au fur et à mesure de son développement
- La nécessité de conserver les caractères paysagers et environnementaux du village.
- Un consensus global sur le développement souhaité pour la commune à l'horizon 2020-2025.

Les différentes personnes publiques associées ou consultées (Etat, Chambre d'Agriculture, CCIR, CMAR, Département, Région, CIREST, Parc National, SREPEN, SAFER, commune limitrophe ...) ont pu s'exprimer sur les études ayant conduit à la réalisation de ce projet de PLU, notamment lors des réunions suivantes :

- Présentation-discussion du diagnostic et des premières orientations (23/02/2011)
- Présentation-discussion des enjeux de développement (03/05/2012)
- Présentation-discussion des enjeux, du PADD et des 1ers éléments de zonage (21/07/2011)
- Présentation-discussion du projet de PLU (18/01/2012)

Il en ressort plus particulièrement des divergences de vues s'agissant de la diminution de la superficie de la zone agricole au profit de la zone naturelle, en réponse aux enjeux environnementaux et de préservation de la biodiversité identifiés au travers l'arrêté de protection de biotope de la Pandanaie et l'atlas de la biodiversité communale. La commune conclue, que l'intérêt du zonage agricole du projet de PLU est de « coller » à la superficie réellement mise en valeur ou valorisable pour l'agriculture. Il a semblé préférable d'opter pour un classement en zone naturelle des secteurs identifiés d'intérêt végétal patrimonial. Ces éléments ont été traduits dans le projet de PLU.

Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du code de l'urbanisme, dans sa rédaction antérieure à la loi du 12 juillet 2010 dite loi Grenelle 2, un débat au sein du conseil municipal a eu lieu au cours de la séance du 21 septembre 2011. Ce débat a permis de conforté les choix établis quant au développement communal.

Observations :

La présentation du Plan Local d'Urbanisme a été faite par le BET CODRA.

M. BOYER affirme que c'est la même situation de 2004 avec des adaptations simplifiées de l'écriture réglementaire et qu'à l'époque la collectivité a voté son PLU avec une logique d'aménagement.

Mr BOYER précise que la multiplication des zones N complexifie la lisibilité pour les administrés. Il ne voit aucune présentation détaillée mais juste une présentation globale. Il

souligne qu'il avait des propositions de réunion de quartier et des commerçants avec le conseil municipal en entier et que rien n'a été fait.

Il pense que ses collègues ne connaissent pas les documents.

Il cite en exemple que le 21 septembre 2011 l'opposition avait fait état de la mise en place d'une commission ad hoc comprenant la majorité et représentant de l'opposition, représentant d'association et représentant de secteur économique. Cette commission n'a jamais été mis en place le Maire avait pourtant dit oui.

Il évoque l'amélioration de la zone de constructibilité au niveau de la Ravine Sèche et du Bras Michel et précise qu'à aucun moment on parle des besoins en réseau à satisfaire pour ses zones. L'opposition n'est pas convaincue car elle n'a pas été associée à la réflexion globale sur cette affaire et souligne que le PLU est fixe pour 20 années à venir et ouvre la porte à une image de la Plaine déstructurée.

Il explique que le groupe de l'opposition va voter contre car il ne souhaite pas être associé à un PLU qui va à l'encontre des intérêts de la Plaine. Il termine en précisant que la majorité actuelle devra dans son intégralité rendre compte et devra être solidaire.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la majorité par 18 voix pour et 4 oppositions :

- **Approuve** le bilan de la concertation préalable ;
- **Arrête** le projet de PLU de La Plaine Des Palmistes tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **Soumet** pour avis le projet de PLU aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet ;
- **Dit** que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme.
- **Transmet** le projet de PLU et la décision du conseil à Monsieur le sous-préfet de Saint-Benoît ainsi que :
 - Aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général,
 - Aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,
 - Au Président de la CIREST,
 - Au Président du Parc National de la Réunion,

Conformément au dernier alinéa de l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif de projet de PLU, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

RESSOURCES HUMAINES

Affaire n°10 : Création de poste Modification du tableau des effectifs –

Présentation générale

Afin de répondre au mieux aux besoins des services, il est proposé :

-1- la création d'un poste d'éducateur physique et sportif à temps non complet à raison de 20 h par semaine. (89,49 h par mois) pour le service des sports.

-2- la création d'un poste de technicien à temps complet à raison de 35 heures par semaine (151,67 h par mois) pour le service communication.

- Par ailleurs, le tableau des effectifs doit être mis à jour conformément à la réglementation en vigueur.

En effet, le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 pose les bases du nouveau cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives. *L'intégration des anciens grades appartenant à l'ancien cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des APS, dont le statut particulier (décret n°95-27 du 10 janvier 1995) est abrogé, s'établit de la manière suivante :*

Grade d'origine	Grade d'intégration
Educateur hors classe	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1re classe
Educateur de 1ère classe	Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2e classe
Educateur de 2ème classe	Educateur territorial des activités physiques et sportives

- De plus, conformément au décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011, il est créé le nouveau cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques qui est issu de la fusion :

- du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques réglementé par le décret n°95-33 du 10 janvier 1995
- et du cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques réglementé par le décret n°91-847 du 2 septembre 1991

Ces deux cadres d'emplois sont supprimés.

Au 1^{er} décembre 2011, les fonctionnaires qui en relevaient sont intégrés dans le nouveau cadre d'emplois comme suit :

Grade d'origine	Grade d'intégration
- Assistant de conservation qualifié hors classe - Assistant de conservation qualifié de 1 ^{ère} classe - Assistant de conservation hors classe	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe
- Assistant de conservation de 1 ^{re} classe - Assistant de conservation qualifié de 2 ^{ème} classe	Assistant de conservation principal de 2 ^e classe
Assistant de conservation de 2 ^e classe	Assistant de conservation

Le tableau est ainsi modifié : (Voir annexe)

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la majorité par 17 voix pour et 2 abstentions :

- **Supprime / modifie** ou créer les postes tels que définis ci-dessus
- **Valide** le nouveau tableau des effectifs (joint en annexe) au 28 mars 2012
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire

AFFAIRES FONCIERES

Affaire n°11 : Vente d'une fraction de la parcelle AH 199 à Monsieur Jean Marc Marianne

Présentation générale

La ville a été sollicitée par monsieur Jean Marc MARIANNE qui est propriétaire d'une parcelle cadastrée AH 198 proche de la gendarmerie et sur laquelle il souhaite édifier une seconde résidence.

Compte tenu des difficultés d'accès à l'arrière de sa parcelle, il demande à la collectivité la cession d'une partie de la parcelle AH 199 pour y créer un chemin d'accès.

La superficie demandée est de 150 m² pour un prix estimé par les domaines à 12 000 € soit 80 € / m² (estimation joint en annexe).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la majorité par 14 voix pour et 5 abstentions :

- **Autorise** la cession de 150 m² de la parcelle AH 199 au prix de 12 000 € au profit de Monsieur Jean Marc Marianne
- **Décide** que les frais d'établissement du document d'arpentage et des frais d'établissement de l'acte notarié seront à la charge du demandeur
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire

Affaire n°12 : Approbation rétrocession des voiries et espaces publics - opération les cascades

Présentation générale

Par convention publique d'aménagement en date du 5 janvier 2005, reçue en préfecture le 18 février 2005, la Commune de la Plaine des Palmistes a confié à la SIDR la mise en œuvre du programme de restructuration et de densification de son cœur du bourg dénommé « Les CASCADES ».

La SIDR a notamment reçu pour mission la programmation de logements (LLS, LES et lots libres) ainsi que la réalisation de deux liaisons transversales, une voie structurante ainsi qu'un espace vert. Aujourd'hui l'opération de logements est réalisée.

Le dossier de remise des ouvrages a été transmis à la commune de la Plaine des Palmistes en date du 23 novembre 2010 avec fourniture des plans de recollement électrique et VRD, sous format papier et informatique. Les dates de réception des travaux se sont échelonnées sur l'année 2007 et 2009.

Le procès-verbal de remise d'ouvrage daté du 23 novembre 2010, sera suivi d'un dernier appel de fonds de **Mille neuf cent soixante-quatorze euros hors taxes** (1 974 € HT). Ce montant sera inscrit au bilan de l'opération et au CRAC de clôture prévu le 8 juin 2011. Le montant total de l'investissement des équipements réalisés s'élève à 94 856 € HT.

Il convient donc de procéder à la rétrocession des parcelles constituant la voirie et les espaces verts cadastrées, AE 743 – AE 693 – AH 532 ayant respectivement pour surface 3 943 m² ; 820 m² et 198 m² ainsi qu'un lot libre invendu AE 692 de 493 m².

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- **Approuve** la rétrocession des parcelles constituant la voirie cadastrées section AE sous les numéros 743 – 692 – 693 et AH 532 ayant respectivement pour surface 3 943 m², 493 m² et 820 m² à l'euro symbolique.
- **Applique** l'article 1042 du code général des impôts relatif à l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes y afférents.

Affaire N°13 : Acquisition d'une emprise de voie sur la parcelle AT 542

Présentation générale

Dans le cadre des prévisions d'aménagement sur le secteur de Bras des Calumets, la Commune a sollicité Monsieur ROBERT Marcel pour la cession d'une emprise de 700.m², sur la parcelle AT 542, correspondant à l'emplacement réservé n°91 au PLU 2004. Cette acquisition doit permettre la desserte de la future zone AU par la création d'une voie d'une largeur de 10 mètres sur 70 mètres de long, afin d'assurer la jonction entre la RN3 et la zone AU.

Des travaux de détachement de parcelle seront entrepris par un géomètre pour valider la surface exacte. Les services des domaines ayant évalué ce bien pour un montant de 75 euros du mètre carré.

Ainsi, suite à l'accord du propriétaire, il est proposé l'acquisition du terrain d'assiette, dont la surface sera précisée par le géomètre, au prix de 75 euros le mètre carré.

A charge pour notre collectivité de procéder ultérieurement à son classement dans son domaine public après que la voie en question ait été intégrée à son patrimoine privé.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** l'acquisition par voie amiable l'emprise nécessaire pour cette future voie, à 75 euros du mètre carré,
- **Autorise** le Maire à effectuer toutes les démarches y afférentes

Affaire n°14 : Désaffectation et déclassement du domaine public – ancienne école du Bras des Calumets

Présentation générale

La Ville est propriétaire d'une ancienne école située au Bras des Calumets sur la parcelle qui n'est plus utilisée depuis plus de trente ans.

Afin de redynamiser ce quartier et contribuer à son embellissement architectural la ville a réalisé des travaux de réhabilitation pour en faire deux locaux à vocation commerciale.

En préalable à la mise en bail commercial de ce bien, celui-ci ayant servi à une mission de service public est reconnu comme faisant partie intégrante du domaine public communal de la ville. Il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toutes activités de service public, et dans un second temps, de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Acte** préalablement la désaffectation du domaine public de cette ancienne école situé au bras des calumets sur la parcelle AR 12 – rue de la république.
- **Approuve** son déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.
- **Autorise** le Maire ou en son absence l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Affaire n°15 : Convention de mise à disposition de locaux à la délégation de la Croix Rouge Française de l'Est.

Présentation générale

La délégation locale de l'Est existe depuis 1981. Les familles palmyrains ont pu bénéficier des prestations de la Croix Rouge Française (CRF) grâce au partenariat institutionnel et bénévole qui s'est construit. Toutefois, les dernières orientations stratégiques définies pour la période 2011-2015 à l'échelon national oblige à de nouvelles pratiques afin de permettre aux familles en difficulté de continuer à bénéficier des actions de la CRF.

Ces nouvelles orientations visent à améliorer l'efficacité, la pertinence et la cohérence des réponses que la CRF apporte aux besoins des familles les plus vulnérables par une présence de proximité sur les territoires, plus influente et mieux identifiée.

La CRF souhaite ainsi renforcer son utilité sociale en développant à l'échelle communale les 5 axes prioritaires de son projet d'action :

- L'aide alimentaire,
- L'aide vestimentaire,
- La formation au secourisme,
- La sensibilisation des Jeunes aux valeurs et aux droits humanitaires,
- L'engagement des volontaires locaux

En effet, face à l'immensité des besoins et à l'évolution de la société, la CRF doit en permanence s'adapter à son environnement ; elle doit pour cela renouveler ses relations avec ses partenaires, s'ouvrir davantage vers l'extérieur, pour être le pivot de coopérations renforcées entre les parties prenantes d'une même cause, ou le soutien, avec d'autres, à des causes communes.

Pour se faire, la CRF sollicite la collectivité pour la mise à disposition de locaux pour le développement de permanences à l'échelle des quartiers et un local à usage de permanence fixe à des fins administratives et de stockage.

Les locaux identifiés sont :

- Le local de quartier de la rue Dureau
- Le local de quartier « eucalyptus »
- Le local de la rue Aimet Payet en utilisation conjointe avec PROXIM'SERVICES

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Acte** ce nouveau partenariat avec la Croix Rouge Française
- **Valide** les termes de la convention telle que proposée
- **Autorise** le Maire ou son Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire

Affaire n°16 : Création d'un axe de TCSP bus entre Saint-Benoit et Saint-André – définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable

Vu l'article L300-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional relative au dispositif « Trans Eco Express» du 10 mai 2011,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Habitat de la CIREST du 15 novembre 2011.

Vu la délibération (2011 – C103) du 17 novembre 2011 de la CIREST, relative à la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable pour le projet de création d'un axe de TCSP entre Saint-André et Saint-Benoît via Bras-Panon

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite mettre en œuvre le projet d'aménagement d'une ligne de Transport en Commun en Site Propre. En effet, la CIREST porte le projet de création d'une ligne de TCSP à l'échelle de son agglomération qui doit relier les Communes de Saint-Benoît, Bras-Panon et Saint-André et améliorer l'attractivité et les performances des lignes du réseau ALIZE et ESTIVAL. Ce projet est inscrit au projet Plan de Déplacements Urbains de la CIREST et doit concourir à améliorer la qualité et l'attractivité du réseau de transport urbain.

Considérant la lettre de la Communauté d'Agglomération du 27 Décembre 2011 nous demandant de délibérer dans les mêmes termes ;

Au stade actuel des études, le projet de TCSP de la CIREST comporte un linéaire d'environ 21 km, environ 35 stations (dont différents pôles d'échanges et parcs relais). Il doit relier :

- Le secteur de Quartier Français (en limite du territoire CIREST/ CINOR) ;
- Le centre-ville de Saint André ;
- Le centre-ville de Bras-Panon ;
- Le centre-ville de Saint Benoît ;
- Le Pôle Sanitaire Est situé sur la RN3.
- Des variantes de tracé subsistent notamment dans la traversée de Saint-André.

L'Assemblée Délibérante que la CIREST a validé en février 2011 les études de faisabilité et de définition du projet.

La réalisation de la ligne de TCSP s'accompagnera d'un projet de développement urbain autour de l'axe qui pourrait se traduire par la réalisation de nouvelles zones d'aménagement situées sur les 3 communes traversées.

La CIREST doit désormais poursuivre les études opérationnelles afin de mieux définir le projet en précisant sa faisabilité, sa nature, son importance, ainsi que les coûts d'aménagement, le phasage, les modalités de financement, les éléments du programme à réaliser, les acteurs et les partenariats à rechercher, ainsi que le cadre contractuel de ces derniers. Elle doit par ailleurs engager les procédures réglementaires préalables à la réalisation de cette opération d'aménagement.

Ainsi, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, il convient, avant la réalisation de ce projet, de délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation pour la création d'un axe de Transport en Commun en Site Propre entre Saint-Benoît et Saint-André.

1 Les objectifs de l'opération de création d'un axe de Transport en Commun en Site Propre entre Saint Benoît et Saint André, sont :

- d'améliorer la mobilité et les capacités de déplacement de la population sur cet axe stratégique ;
- d'améliorer les déplacements domicile/travail ;
- de renforcer l'armature urbaine ;
- d'aider au développement économique ;
- de réduire la dépendance automobile ;
- de favoriser une vitesse commerciale régulière, un respect des horaires et une ponctualité du service ;
- de donner une priorité réelle au transport en commun en milieu urbain ;
- de conforter l'offre de transport et sa compétitivité par rapport aux déplacements individuels par des mesures d'accompagnement (parc relais, stationnement, correspondance).

2 Les modalités de la concertation pour la création d'un axe de Transport en Commun en Site Propre entre Saint Benoît et Saint André

Cette concertation vise à informer la population sur le projet, favoriser l'expression des habitants, des associations et autres personnes concernées, qu'il s'agisse de détecter les enjeux, de suggérer des orientations, de formuler des avis sur des dispositions envisagées, ou encore d'enrichir le futur projet de transport par le recueil d'avis et d'observation.

S'agissant des modalités de la concertation avec le public, le Conseil Communautaire de la CIREST a décidé de fixer comme suit :

- Mise à disposition du public au siège de la CIREST et en Mairie de Saint-André, Bras-Panon, Saint-Benoît, la Plaine des Palmistes, Sainte Rose et Salazie d'un registre destiné à recueillir les observations et remarques du public pendant la durée de la phase de concertation. Le public pourra ainsi consigner ses observations et ses remarques dans ces registres mis à disposition à cet effet. Une information sur la mise à disposition de ces registres sera effectuée par voie d'affichage au siège de la CIREST et dans toutes les communes du Territoire Est, ainsi que par voie de publication dans un journal quotidien ;
- Une exposition au siège de la CIREST et en Mairie de Saint André, Bras-Panon et Saint Benoît de panneaux de présentation du projet comprenant un plan de situation et des illustrations. Une information sur cette exposition sera effectuée par voie d'affichage au siège de la CIREST et en Mairie de Saint André, Bras-Panon et Saint-Benoît ainsi que par voie de publication dans un journal quotidien ;
- Trois réunions publiques qui seront annoncées par voie d'affichage au siège de la CIREST et en Mairie de Saint André, Bras-Panon et Saint-Benoît ainsi que par voie de publication dans un journal quotidien. Ces réunions publiques donneront lieu à la rédaction de compte-rendu.

Conformément au code de l'urbanisme, cette concertation associera les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Avant de se prononcer sur la poursuite de l'opération, la CIREST devra tirer le bilan de cette concertation et tenir compte des résultats de cette concertation dans l'établissement du projet, afin d'intégrer au mieux les dimensions sociale, culturelle et environnementale dans les phases initiales de programmation du projet qui soient de nature à orienter différemment certaines options techniques.

Observations :

Mme THIBURCE souligne que les abris bus concernent la commune de Saint Benoît.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, avec 9 voix pour et 10 abstentions acte favorablement :

- La consultation des villes de Saint-André, Bras-Panon et Saint-Benoît pour l'organisation de cette concertation
- L'association des villes de Salazie, Saint-Rose et la Plaine des Palmistes
- Les objectifs de l'opération et les modalités de concertation exposées ci-dessus ;
- Le lancement de la concertation préalable pour la création d'un Transport en Commun en Site Propre entre Saint-André/Bras-Panon/Saint-Benoît.

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ORIGINE DOCUMENT : criviere1-cp

Libellé du poste comptable : TRES. ST-BENOITMUNIC
Budget collectivité : PLAINE DES PALMISTES PRINCIP
Filtre : Edition Partielle : 0
Filtre : Edition Provisoire : 0
Filtre : A Viser : 1
Filtre : Edition destinée au CDG sur chiffre étend

TRÉSOR PUBLIC

IDENTIFIANT BUDGET 06600

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HOPITAUX

N° de SIRET 21974006500012

N° CODIQUE 104003

Date d'édition : 03/04/2012

**PLAINE DES PALMISTES PRINCIPA
BUDGET PRINCIPAL
COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2011**

PRÉSENTÉ À

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION

M le directeur régional des finances publiques

M Jean-Luc CANTET

DU 23/01/2012 AU 03/04/2012

M Christian BOLARD

DU 01/01/2011 AU 22/01/2012

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO

Date d'édition : 03/04/2012

V377.011.053



Population : 5036

Nomenclature M14 sup égal 3500h et inf 10000h

Vote par Nature avec ref. fonct.

Exercice 2011

SOMMAIRE

	PAGES
1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice.....	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 25
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	40
1 Balance des comptes	Etat III-1 41
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 71
4EME PARTIE : Présentation croisée nature/fonction	Etat IV 72
5EME PARTIE : Page des signatures	79

SITUATION PATRIMONIALE

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



I-1

Exercice 2011

06600 -PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

BILAN SYNTHÉTIQUE**En milliers d'Euros**

ACTIF NET (1)	Total	PASSIF	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)	1 478,25	Dotations	13 933,36
Terrains	1 720,25	Fonds globalisés	11 334,46
Constructions	15 445,82	Réserves	28 872,70
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	36 246,88	Différences sur réalisations d'immobilisations	877,89
Immobilisations corporelles en cours	21 800,85	Report à nouveau	0,00
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	2 861,15	Résultat de l'exercice	1 692,78
Autres immobilisations corporelles	2 285,28	Subventions transférables	78,75
Total immobilisations corporelles (nettes)	80 360,24	Subventions non transférables	25 326,33
Immobilisations financières	110,26	Droits de l'affectant, du concédant, del'affermant et du remettant	0,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	81 948,75	Autres fonds propres	0,00
Stocks	0,00	TOTAL FONDS PROPRES	82 116,26
Créances	1 011,12	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00
Valeurs mobilières de placement	0,00	Dettes financières à long terme	811,61
Disponibilités	357,00	Fournisseurs (2)	371,16
Autres actifs circulant	0,00	Autres dettes à court terme	33,10
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 368,12	Total dettes à court terme	404,25
Comptes de régularisations	15,33	TOTAL DETTES	1 215,86
		Comptes de régularisations	0,08
TOTAL ACTIF	83 332,20	TOTAL PASSIF	83 332,20

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice N+1

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



I-2

Exercice 2011

06600 -PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Subventions d'équipement versées	57 386,00	0,00	57 386,00	57 386,00
	Autres immobilisations incorporelles	1 488 205,37	67 343,63	1 420 861,74	1 115 738,37
	Immobilisations incorporelles en cours				
ACTIF	Terrains en toute propriété	1 720 251,87	0,00	1 720 251,87	1 617 721,24
	Constructions en toute propriété	15 445 824,77	0,00	15 445 824,77	15 366 790,40
	Construc sol autrui en toute propriété				
	Réseaux install voirie réseaux divers	36 246 882,90	0,00	36 246 882,90	36 246 882,90
IMMOBILISE	Collections et oeuvres d'art	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
	Autres immobilisations corporelles	3 417 106,51	1 142 828,15	2 274 278,36	1 444 997,42
	Immobilisations corporelles en cours	21 800 849,96	0,00	21 800 849,96	18 405 154,26
	Immo affect à service non personnalisé	2 861 149,12	0,00	2 861 149,12	2 861 149,12
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre mise à disposit				
	Construc reç au titre mise à disposition				
	Constru sol autrui au titre mise à dispo				
	Réseaux install voirie réseaux divers				
	Autres immobilisations corporelles	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
	Terrains reçus au titre affectation				
	MONTANT A REPORTER	83 048 656,50	1 210 171,78	81 838 484,72	77 126 819,71

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



I-2

Exercice 2011

06600 -PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	REPORT	83 048 656,50	1 210 171,78	81 838 484,72	77 126 819,71
	Construct reçues au titre affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
ACTIF	Réseaux install voirie réseaux divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	105 842,44	0,00	105 842,44	105 842,44
IMMOBILISE	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances	4 421,22	0,00	4 421,22	6 322,37
(SUITE)	ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	83 158 920,16	1 210 171,78	81 948 748,38	77 238 984,52

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



I-2

Exercice 2011

06600 -PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
ACTIF	Redevables et comptes rattachés	493 733,22	0,00	493 733,22	327 852,81
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur Etat et collect publiques				
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	421 641,92	0,00	421 641,92	155 398,43
CIRCULANT	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	95 745,20	0,00	95 745,20	152 502,97
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	357 002,21	0,00	357 002,21	263 648,89
	Avances de trésorerie				
	Charges constatées d'avance				
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	1 368 122,55	0,00	1 368 122,55	899 403,10

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



I-2

Exercice 2011

06600 -PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
	Charges à répartir sur plus exercices				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	15 329,00	0,00	15 329,00	21 588,57
COMPTES DE	Ecarts de conversion – Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	15 329,00	0,00	15 329,00	21 588,57
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	84 542 371,71	1 210 171,78	83 332 199,93	78 159 976,19
REGULARI					
SATION					

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO

Exercise 2011

BILAN (en Euros)

[illegible]

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



I-2

Exercice 2011

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		
POUR RISQUES			
ET CHARGES			

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



I-2

Exercice 2011

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès établissement de crédit	808 109,17	974 422,31
	Emprunts et dettes financières divers	3 502,71	5 254,04
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	260 193,83	70 349,33
	Dettes fiscales et sociales	11 951,86	61 548,41
	Dettes envers Etat et collectiv publiqu		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	14 782,10	17 651,26
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	6 361,28	4 596,78
	Fournisseurs d'immobilisations	110 962,55	103 902,01
	Produits constatés d'avance		
	DETTES TOTAL III	1 215 863,50	1 237 724,14

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

BILAN (en Euros)

[illegible]

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



I-3

Exercice

2011

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En milliers d'Euros

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N -1
Impôts et taxes perçus	6 285,36	5 960,72
Dotations et subventions reçues	2 805,64	2 657,62
Produits des services	273,82	86,72
Autres produits	332,45	359,26
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	9 697,27	9 064,32
Traitements, salaires, charges sociales	5 328,13	5 247,17
Achats et charges externes	1 285,07	1 114,78
Participations et interventions	918,17	1 089,56
Dotations aux amortissements et provisions	192,20	217,16
Autres charges	242,01	212,40
Charges courantes non financières	7 965,58	7 881,07
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 731,68	1 183,25
Produits courants financiers	1,70	1,22
Charges courantes financières	46,42	50,97
RESULTAT COURANT FINANCIER	-44,72	-49,74
RESULTAT COURANT	1 686,96	1 133,50
Produits exceptionnels	905,36	108,15
Charges exceptionnelles	899,54	25,86
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5,81	82,30
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 692,78	1 215,80

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



I-4

Exercice 2011

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

COMPTE DE RESULTAT 2011

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N –1
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	1 329 737,00	1 245 617,00
Autres impôts et taxes	4 955 622,13	4 715 102,44
Produit services domaine ventes diverses	273 815,26	86 718,93
Production stockée		
Travaux en régie	95 511,06	149 569,03
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	236 939,16	209 693,46
Dotations de l'Etat	1 628 702,60	1 454 688,07
Subventions et participations	1 101 565,27	1 139 169,79
Autres attributions(péréquationcompens)	75 374,00	63 759,00
TOTAL I	9 697 266,48	9 064 317,72
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	4 111 294,44	4 149 755,37
Charges sociales	1 216 830,61	1 097 414,84
Achats et charges externes	1 285 072,35	1 114 782,12
Impôts et taxes	135 352,29	133 977,32
Dotations aux amortissements sur immo	192 201,90	217 161,83
Dotations aux amort sur charges à répart		

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



I-4

Exercice 2011

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

COMPTE DE RESULTAT 2011

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N –1
Dotations aux provisions		
Autres charges	106 662,59	78 420,06
Contingents et participations	91 968,16	98 130,75
Subventions	826 200,00	991 426,46
TOTAL II	7 965 582,34	7 881 068,75
1-RESULTATD'EXPLOITATION(I-II)	1 731 684,14	1 183 248,97
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actifimmob	1 684,38	1 220,48
Autres intérêts et produits assimilés	17,35	
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III	1 701,73	1 220,48
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	46 424,16	50 965,07
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amortissemts et provisions		
TOTAL IV	46 424,16	50 965,07

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



I-4

Exercice 2011

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

COMPTE DE RESULTAT 2011

POSTES	EXERCICE N	EXERCICE N –1
2-RESULTATFINANCIER (III-IV)	-44 722,43	-49 744,59
3-RESULTATCOURANT(I-II+III-IV)	1 686 961,71	1 133 504,38
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion –Subventions		
Prod except op gestion –Autresopérations	1 440,00	
Produits des cessions d’immobilisations	872 425,00	
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Prod except op capital –Autresopérations	31 492,84	108 153,14
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	905 357,84	108 153,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges except op gestion –Subventions		
Charg excep op gestion –Autresopérations	27 119,43	25 858,14
Valeur comptable des immo cédées	7 940,42	
Diff réalis(positives)transf à investist	864 484,58	
Charg excep op capital –Autresopérations		
Dotations aux amortissemts et provisions		
TOTAL VI	899 544,43	25 858,14
4-RESULTATEXCEPTIONNEL (V-VI)	5 813,41	82 295,00

COMPTE DE RESULTAT 2011

17

ANNEXE

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



06600 – PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

I-5

Exercice 2011

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2011

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde Débiteur	Solde Créditeur			Solde Débiteur	Solde Créditeur

OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2011

[illegible]

EXECUTION BUDGETAIRE

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<i>RECETTES</i>			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 091 422,34	10 142 447,52	19 233 869,86
Titres de recettes émis (b)	5 119 316,55	10 628 457,90	15 747 774,45
Réductions de titres (c)	60 012,90	583,56	60 596,46
Recettes nettes (d = b - c)	5 059 303,65	10 627 874,34	15 687 177,99
<i>DÉPENSES</i>			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 091 422,34	10 142 447,52	19 233 869,86
Mandats émis (f)	5 134 928,17	9 074 874,78	14 209 802,95
Annulations de mandats (g)	0,18	139 775,56	139 775,74
Dépenses nettes (h = f - g)	5 134 927,99	8 935 099,22	14 070 027,21
<i>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</i>			
(d - h) Excédent		1 692 775,12	1 617 150,78
(h - d) Déficit	75 624,34		

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2010	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2011	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2011
I – Budget principal					
Investissement	-644 530,85	0,00	-75 624,34	0,00	-720 155,19
Fonctionnement	1 297 900,67	1 297 900,67	1 692 775,12	0,00	1 692 775,12
TOTAL I	653 369,82	1 297 900,67	1 617 150,78	0,00	972 619,93
II – Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III – Budgets des services à caractère industriel et commercial					
POMPES FUNEBRES PLAINE PALMIST					
Investissement					
Fonctionnement	-277,30	0,00	2 169,19	0,00	1 891,89
Sous-Total	-277,30	0,00	2 169,19	0,00	1 891,89
SPANC PLAINE DES PALMISTES					
Investissement	0,00	0,00	-18 030,00	0,00	-18 030,00

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2010	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2011	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2011	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2011
Fonctionnement	29 437,46	0,00	2 012,05	0,00	31 449,51
Sous-Total	29 437,46	0,00	-16 017,95	0,00	13 419,51
EAUX PLAINE DES PALMISTES					
Investissement	-207 654,87	0,00	63 393,03	0,00	-144 261,84
Fonctionnement	542 298,61	238 657,12	7 350,64	0,00	310 992,13
Sous-Total	334 643,74	238 657,12	70 743,67	0,00	166 730,29
TOTAL III	363 803,90	238 657,12	56 894,91	0,00	182 041,69
TOTAL I + II + III	1 017 173,72	1 536 557,79	1 674 045,69	0,00	1 154 661,62

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
16	Emprunts et dettes assimilées	176 000,00		176 000,00
20	Immobilisations incorporelles	1 045 000,00	-108 934,44	936 065,56
21	Immobilisations corporelles	800 000,00	693 853,04	1 493 853,04
23	Immobilisations en cours	3 770 000,00	2 515 503,74	6 285 503,74
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 791 000,00	3 100 422,34	8 891 422,34
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 791 000,00	3 100 422,34	8 891 422,34
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	200 000,00		200 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	200 000,00		200 000,00
TOTAL GENERAL		5 991 000,00	3 100 422,34	9 091 422,34

06600 – PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

[illegible]

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
10	Dotations fonds divers et réserves	840 000,00	1 207 900,67	2 047 900,67
13	Subventions d'investissement	3 376 000,00	1 892 521,67	5 268 521,67
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits de cessions (recettes)	605 000,00	-872 425,00	-267 425,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 821 000,00	2 227 997,34	7 048 997,34
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 821 000,00	2 227 997,34	7 048 997,34
021	Virement de la section de fonctionnement	920 000,00		920 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	250 000,00	872 425,00	1 122 425,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 170 000,00	872 425,00	2 042 425,00
TOTAL GENERAL		5 991 000,00	3 100 422,34	9 091 422,34

06600 – PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
10	2 047 900,67	2 047 479,16		2 047 479,16	421,51
13	5 268 521,67	1 949 977,59	60 012,90	1 889 964,69	3 378 556,98
23		55 331,75		55 331,75	-55 331,75
27		1 901,15		1 901,15	-1 901,15
024	-267 425,00				-267 425,00
SOUS-TOTAL	7 048 997,34	4 054 689,65	60 012,90	3 994 676,75	3 054 320,59
TOTAL	7 048 997,34	4 054 689,65	60 012,90	3 994 676,75	3 054 320,59
021	920 000,00				920 000,00
040	1 122 425,00	1 064 626,90		1 064 626,90	57 798,10
TOTAL	2 042 425,00	1 064 626,90		1 064 626,90	977 798,10
TOTAL GENERAL	9 091 422,34	5 119 316,55	60 012,90	5 059 303,65	4 032 118,69



ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

[illegible]

06600 – PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

[illegible]

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total Prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ven	101 000,00		101 000,00
73	Impots et taxes	5 699 000,00	141 740,00	5 840 740,00
74	Dotations et participations	2 286 540,00	638 282,52	2 924 822,52
75	Autres produits de gestion courante	193 460,00		193 460,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	10 000,00	872 425,00	882 425,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 290 000,00	1 652 447,52	9 942 447,52
042	Opérations d’ordre de transfert entre se	200 000,00		200 000,00
TOTAL	RECETTES D’ORDRE DE FONCTIONNEMENT	200 000,00		200 000,00
TOTAL GENERAL		8 490 000,00	1 652 447,52	10 142 447,52

06600 – PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ÉTAT DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 1	Emissions 2	Annulations 3	RECETTES nettes 4 = 2 - 3	Solde prévisions/ réalisations 5 = 1 - 4
013		23 548,29		23 548,29	-23 548,29
70	101 000,00	274 256,26	441,00	273 815,26	-172 815,26
73	5 840 740,00	6 285 359,13		6 285 359,13	-444 619,13
74	2 924 822,52	2 805 641,87		2 805 641,87	119 180,65
75	193 460,00	237 081,72	142,56	236 939,16	-43 479,16
76		1 701,73		1 701,73	-1 701,73
77	882 425,00	905 357,84		905 357,84	-22 932,84
TOTAL	9 942 447,52	10 532 946,84	583,56	10 532 363,28	-589 915,76
042	200 000,00	95 511,06		95 511,06	104 488,94
TOTAL	200 000,00	95 511,06		95 511,06	104 488,94
TOTAL GENERAL	10 142 447,52	10 628 457,90	583,56	10 627 874,34	-485 426,82

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT -DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	166 037,58		166 037,58
16873	Autres dettes -Département	1 751,33		1 751,33
SOUS-TOTALCHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	167 788,91		167 788,91
202	Frais liés à la réalisation des document	40 347,75		40 347,75
2031	Frais d'études	267 104,74		267 104,74
205	Concessions et droits similaires brevet	189,88		189,88
SOUS-TOTALCHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	307 642,37		307 642,37
2111	Terrains nus	110 471,05		110 471,05
21561	Matériel et outillage d'incendieet de d	16 294,55		16 294,55
2181	Installations générales agencements et a	431 324,71		431 324,71
2182	Matériel de transport	338 160,57		338 160,57
2183	Matériel de bureau et matériel informati	42 104,69		42 104,69
2184	Mobilier	125 655,62		125 655,62
2188	Autres immobilisations corporelles	65 423,70		65 423,70
SOUS-TOTALCHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	1 129 434,89		1 129 434,89
2312	Terrains	1 206 772,11		1 206 772,11
2313	Constructions	1 758 140,80		1 758 140,80
2315	Installations matériels et outillage tec	469 638,03	0,18	469 637,85
SOUS-TOTALCHAPITRE 23	Immobilisations en cours	3 434 550,94	0,18	3 434 550,76
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	5 039 417,11	0,18	5 039 416,93
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 039 417,11	0,18	5 039 416,93
2312	Terrains	34 034,53		34 034,53
2313	Constructions	24 047,21		24 047,21
2315	Installations matériels et outillage tec	37 429,32		37 429,32

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

[illegible]

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (	690 459,49		690 459,49
10223	Taxe locale d'équipement	59 119,00		59 119,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 297 900,67		1 297 900,67
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	2 047 479,16		2 047 479,16
1321	Etat et Etablissements Nationaux	419 471,10		419 471,10
1322	Région	517 742,48		517 742,48
1323	Département	711 359,55		711 359,55
13251	GFP de rattachement	70 740,11		70 740,11
13258	Autres Groupements	140 772,60		140 772,60
1328	Autres	60 012,90	60 012,90	
1332	Amendes de police	29 878,85		29 878,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	1 949 977,59	60 012,90	1 889 964,69
2313	Constructions	55 331,75		55 331,75
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	55 331,75		55 331,75
2766	Créances pour locations-acquisitions	1 901,15		1 901,15
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	1 901,15		1 901,15
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	4 054 689,65	60 012,90	3 994 676,75
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 054 689,65	60 012,90	3 994 676,75
192	Plus ou moins-valeur sur cessions d'immo	864 484,58		864 484,58
2111	Terrains nus	7 940,42		7 940,42
2805	Concessions et droits similaires brevet	2 519,00		2 519,00
28181	Installations générales agencements et a	1 384,00		1 384,00
28182	Matériel de transport	78 610,61		78 610,61
28183	Matériel de bureau et matériel informati	39 122,45		39 122,45

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

[illegible]

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT –DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 – 2
6042	Achats de prestations de services –autr	74 092, 43		74 092, 43
605	Achats de matériel –équipements et trav	67 845, 85		67 845, 85
60611	Achats non stockés de fournitures non st	23 885, 11		23 885, 11
60612	Achats non stockés de fournitures non st	7 393, 53		7 393, 53
60618	Autres fournitures non stockables	5 809, 63		5 809, 63
60621	Achats non stockés de combustibles	3 526, 63		3 526, 63
60622	Achats non stockés de carburants	51 060, 53		51 060, 53
60623	Achats non stockés d'alimentation	254 559, 55		254 559, 55
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	5 220, 25		5 220, 25
60631	Achats non stockés de fournitures d'entr	21 344, 87		21 344, 87
60632	Achats non stockés de fournitures de pet	19 231, 10		19 231, 10
60636	Achats non stockés de vêtements de trava	21 204, 98		21 204, 98
6064	Achats non stockés de fournitures admini	18 793, 73		18 793, 73
6065	Achats non stockés de livres disques c	8 975, 88		8 975, 88
6068	Achats non stockés d'autresmatières et	5 988, 23		5 988, 23
611	Services extérieurs –contrats prestatio	134 938, 16		134 938, 16
6135	Services extérieurs –locations mobilièr	32 588, 40		32 588, 40
61521	Services extérieurs –entretien et répar	30 124, 01		30 124, 01
61522	Services extérieurs –entretien et répar	30 925, 55		30 925, 55
61523	Services extérieurs –entretien et répar	9 917, 90		9 917, 90
61551	Services extérieurs –entretien et répar	50 731, 49		50 731, 49
61558	Services extérieurs –entretien et répar	4 074, 29		4 074, 29
6156	Services extérieurs –maintenance	37 641, 95		37 641, 95
616	Primes d'assurance	79 452, 55		79 452, 55

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT –DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 –2
6182	Services extérieurs –divers –documenta	13 270,83		13 270,83
6184	Services extérieurs –divers –versement	8 918,00		8 918,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	1 576,03		1 576,03
6226	Rémunération d’intermédiaireset honorai	11 199,87		11 199,87
6227	Rémunération d’intermédiaireset honorai	26 680,97		26 680,97
6231	Publicité publications relations publicu	3 417,58		3 417,58
6232	Publicité publications relations publicu	42 285,63		42 285,63
6236	Publicité publications relations publicu	4 443,21		4 443,21
6237	Publicité publications relations publicu	33 170,46		33 170,46
6247	Transports –transports collectifs	46 360,01		46 360,01
6251	Déplacements missions et réceptions –vo	5 844,29		5 844,29
6256	Déplacements missions et réceptions –mi	4 937,96		4 937,96
6257	Déplacements missions et réceptions –ré	6 284,05		6 284,05
6261	Frais d’affranchissement	10 728,10		10 728,10
6262	Frais de télécommunications	61 493,01		61 493,01
6281	Autres services extérieurs –concours di	5 135,75		5 135,75
63512	Impôts directs –taxes foncières	28 787,00		28 787,00
6358	Autres droits administration des impôts	68,99		68,99
SOUS–TOTALCHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 313 928,34		1 313 928,34
6331	Versement de transport	59 867,00		59 867,00
6332	Cotisations versées au FNAL	3 319,00		3 319,00
6336	Cotisation au centre national et au cent	43 310,30		43 310,30
64111	Personnel titulaire –rémunération princ	1 021 948,87		1 021 948,87
64112	Personnel titulaire –nbi supplément fam	33 315,70		33 315,70

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT –DEPENSES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 – 2
64118	Personnel titulaire –autres indemnités	566 340,03		566 340,03
64131	Personnel non titulaire –rémunération	1 414 258,72		1 414 258,72
64168	Autres emplois d’insertion	951 070,03		951 070,03
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance c	559 921,00		559 921,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	363 832,83		363 832,83
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance c	144 331,53		144 331,53
6458	Charges sécurité sociale et prévoyance c	58 026,25		58 026,25
6472	Autres charges sociales –prestationsfami	10 403,40		10 403,40
64731	Autres charges sociales allocations chô	5 761,02		5 761,02
6475	Autres charges sociales –médecine du tr	12 717,08		12 717,08
6478	Autres charges sociales diverses	61 837,50		61 837,50
64831	Cessation progressive d’activitéaux age	104 642,08		104 642,08
64832	Contributions au fonds de compensation c	5,00		5,00
6488	Autres charges de personnel	43 262,30		43 262,30
SOUS–TOTALCHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 458 169,64		5 458 169,64
6531	Indemnités des maires adjoints et consei	102 805,94		102 805,94
6532	Frais de mission des maires adjoints et	351,65		351,65
6533	Cotisations de retraite des maires adjoi	3 505,00		3 505,00
6553	Contingents et participations obligatoir	91 968,16		91 968,16
657361	Caisse des Ecoles	40 000,00		40 000,00
657362	Centre communal d’actions sociales (CCA	140 000,00		140 000,00
657364	Subventions de fonctionnement versées au	5 000,00		5 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux assoc	774 200,00	133 000,00	641 200,00
SOUS–TOTALCHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	1 157 830,75	133 000,00	1 024 830,75

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

[illegible]

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL
ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émission 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 – 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	23 548, 29		23 548, 29
SOUS–TOTALCHAPITRE 013	Atténuations de charges	23 548, 29		23 548, 29
70311	Utilisation du domaine –concession dans	1 550, 02		1 550, 02
7067	Prestations services –redevances et dro	132 706, 24	441, 00	132 265, 24
70841	Mise à disposition de personnel facturée	140 000, 00		140 000, 00
SOUS–TOTALCHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ven	274 256, 26	441, 00	273 815, 26
7311	Impôts locaux –contributions directes	1 329 737, 00		1 329 737, 00
7336	Taxes services publics et domaine –droi	17 208, 00		17 208, 00
7372	Impôts et taxes d’outre–mer–taxes sur	879 711, 00		879 711, 00
7373	Impôts et taxes d’outre–mer–octroi de	3 963 972, 22		3 963 972, 22
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutatio	15 348, 91		15 348, 91
7388	Autres taxes diverses	79 382, 00		79 382, 00
SOUS–TOTALCHAPITRE 73	Impots et taxes	6 285 359, 13		6 285 359, 13
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) do	1 193 527, 00		1 193 527, 00
74121	Dotation de solidarité rurale	314 610, 00		314 610, 00
74127	Dotation nationale de péréquation	116 342, 52		116 342, 52
746	Dotation générale de décentralisation	4 223, 08		4 223, 08
74718	Autres participations de l’Etat	791 773, 93		791 773, 93
74751	Participations –GFP de rattachement	8 000, 00		8 000, 00
7478	Participations –autres organismes	301 791, 34		301 791, 34
74833	Etat–Compensationsau titre de la Contri	2 300, 00		2 300, 00
74834	Etat compensation au titre des exonérat	65 004, 00		65 004, 00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	8 070, 00		8 070, 00
SOUS–TOTALCHAPITRE 74	Dotations et participations	2 805 641, 87		2 805 641, 87

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ÉTAT DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

[illegible]

COMPTABILITE
DES DENIERS ET VALEURS

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL
Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre
Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		13 933 355,05						13 933 355,05		13 933 355,05
10222	FCTVA		10 015 148,74			690 459,49		10 705 608,23		10 705 608,23	
10223	TLE		445 486,77			59 119,00		504 605,77		504 605,77	
10228	Autres fonds globalisés		124 250,78					124 250,78		124 250,78	
	Sous Total compte 1022		10 584 886,29			749 578,49		11 334 464,78		11 334 464,78	
	Sous Total compte 102		24 518 241,34			749 578,49		25 267 819,83		25 267 819,83	
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		27 574 799,38			1 297 900,67		28 872 700,05		28 872 700,05	
	Sous Total compte 106		27 574 799,38			1 297 900,67		28 872 700,05		28 872 700,05	
	Sous Total compte 10		52 093 040,72			2 047 479,16		54 140 519,88		54 140 519,88	
110	Report à nouveau solde créditeur		82 101,29	1 297 900,67				1 297 900,67			
	Sous Total compte 11		82 101,29	1 215 799,38				1 297 900,67		0,00	
				1 297 900,67				1 297 900,67			
				1 215 799,38				1 297 900,67		0,00	
12	Résultat exercice excéd déficit		1 215 799,38	1 215 799,38				1 215 799,38			
	Sous Total compte 12		1 215 799,38	1 215 799,38				1 215 799,38		0,00	
								1 215 799,38			
										0,00	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1321	Etat et EPN		7 392 157,11				419 471,10		7 811 628,21		7 811 628,21
1322	Région		3 118 029,60				517 742,48		3 635 772,08		3 635 772,08
1323	Dépt		9 655 943,90				711 359,55		10 367 303,45		10 367 303,45
13251	GFP de rattachement		134 112,69				70 740,11		204 852,80		204 852,80
13258	Autres groupements		16 212,50				140 772,60		156 985,10		156 985,10
	Sous Total compte 1325		150 325,19				211 512,71		361 837,90		361 837,90
1327	Budget communautaire fonds structurel s		2 404 463,22						2 404 463,22		2 404 463,22
1328	Autres		130 022,56			60 012,90	60 012,90	60 012,90	190 035,46		130 022,56
	Sous Total compte 132		22 850 941,58			60 012,90	1 920 098,74	60 012,90	24 771 040,32		24 711 027,42
1332	Amendes de police		48 870,71				29 878,85		78 749,56		78 749,56
	Sous Total compte 133		48 870,71				29 878,85		78 749,56		78 749,56
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		46 226,00						46 226,00		46 226,00
	Sous Total compte 134		46 226,00						46 226,00		46 226,00

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1382	Autres subv invest. non transf Région		569 072,82						569 072,82		569 072,82
	Sous Total compte 138		569 072,82						569 072,82		569 072,82
	Sous Total compte 13		23 515 111,11			60 012,90	1 949 977,59	60 012,90	25 465 088,70		25 405 075,80
1641	Emprunts en euros		967 646,75			166 037,58		166 037,58	967 646,75		801 609,17
	Sous Total compte 164		967 646,75			166 037,58		166 037,58	967 646,75		801 609,17
16873	Autres dettes –Dépt		5 254,04			1 751,33		1 751,33	5 254,04		3 502,71
	Sous Total compte 1687		5 254,04			1 751,33		1 751,33	5 254,04		3 502,71
16884	Int sur empts étab crédit		6 775,56	6 775,56				6 775,56			6 500,00
	Sous Total compte 1688		6 775,56	6 775,56				6 775,56			6 500,00
	Sous Total compte 168		12 029,60	6 775,56	6 500,00	1 751,33		8 526,89	18 529,60		10 002,71
	Sous Total compte 16		979 676,35	6 775,56	6 500,00	167 788,91		174 564,47	986 176,35		811 611,88
181	Cpte liaison : affectation	2 861 149,12						2 861 149,12		2 861 149,12	
	Sous Total compte 18	2 861 149,12						2 861 149,12		2 861 149,12	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
192	Plus ou moins –valuescessions immo		13 401,05				864 484,58		877 885,63		877 885,63
	Sous Total compte 19		13 401,05				864 484,58		877 885,63		877 885,63
	Total classe 1	2 861 149,12		2 520 475,61		227 801,81		5 609 426,54		2 861 149,12	
		77 899 129,90		1 222 299,38		4 861 941,33		83 983 370,61		81 235 093,19	
202	Frais réalisation doc urb et num cada st	28 188,53				40 347,75		68 536,28		68 536,28	
2031	Frais d'études	1 078 661,69				267 104,74		1 345 766,43		1 345 766,43	
	Sous Total compte 203	1 078 661,69				267 104,74		1 345 766,43		1 345 766,43	
204158	Autres groupements	57 386,00						57 386,00		57 386,00	
	Sous Total compte 20415	57 386,00						57 386,00		57 386,00	
	Sous Total compte 2041	57 386,00						57 386,00		57 386,00	
	Sous Total compte 204	57 386,00						57 386,00		57 386,00	
205	Concessions droits similaires brevet s	73 712,78				189,88		73 902,66		73 902,66	
	Sous Total compte 20	1 237 949,00				307 642,37		1 545 591,37		1 545 591,37	
2111	Terrains nus	653 188,95				110 471,05		763 660,00		755 719,58	
						7 940,42		7 940,42			

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2112	Terrains de voirie	2 303,20						2 303,20		2 303,20	
2113	Terr aménagés autres que voirie	69 584,12						69 584,12		69 584,12	
2115	Terrains bâtis	176 760,94						176 760,94		176 760,94	
2116	Cimetières	23 889,37						23 889,37		23 889,37	
2118	Autres terrains	252 573,76						252 573,76		252 573,76	
	Sous Total compte 211	1 178 300,34				110 471,05		1 288 771,39		1 280 830,97	
						7 940,42		7 940,42			
2128	Autres agencet et aménegt terrains	439 420,90						439 420,90		439 420,90	
	Sous Total compte 212	439 420,90						439 420,90		439 420,90	
21311	Hôtel de ville	3 768 737,62						3 768 737,62		3 768 737,62	
21312	Batiments scolaires	2 264 685,66		79 034,37				2 343 720,03		2 343 720,03	
21316	Construct-batimentspublics-equipcti met	205 978,59						205 978,59		205 978,59	
21318	Autres batiments publics	6 801 132,37						6 801 132,37		6 801 132,37	
	Sous Total compte 2131	13 040 534,24		79 034,37				13 119 568,61		13 119 568,61	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2132	Immeubles de rapport	1 532 387,02						1 532 387,02		1 532 387,02	
2135	Instal gales agencé amégts const	752 599,93						752 599,93		752 599,93	
2138	Autres constructions	41 269,21						41 269,21		41 269,21	
	Sous Total compte 213	15 366 790,40		79 034,37				15 445 824,77		15 445 824,77	
2151	Réseaux de voirie	26 361 685,01						26 361 685,01		26 361 685,01	
2152	Installations de voirie	3 748 705,02						3 748 705,02		3 748 705,02	
21531	Réseaux adduction eau	1 115 156,40						1 115 156,40		1 115 156,40	
21534	Réseaux électrification	3 170 150,43						3 170 150,43		3 170 150,43	
21538	Autres réseaux	1 851 186,04						1 851 186,04		1 851 186,04	
	Sous Total compte 2153	6 136 492,87						6 136 492,87		6 136 492,87	
21561	Mat outil incendie déf civ mat roulan t					16 294,55		16 294,55		16 294,55	
	Sous Total compte 2156					16 294,55		16 294,55		16 294,55	
2158	Autres instal mat outil tech	331 857,75						331 857,75		331 857,75	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 215	36 578 740,65				16 294,55		36 595 035,20		36 595 035,20	
2161	Oeuvres et objets d'art	4 000,00						4 000,00		4 000,00	
	Sous Total compte 216	4 000,00						4 000,00		4 000,00	
21758	Autres instal mat outil tech	7 000,00						7 000,00		7 000,00	
	Sous Total compte 2175	7 000,00						7 000,00		7 000,00	
	Sous Total compte 217	7 000,00						7 000,00		7 000,00	
2181	Instal gales agenct amngts divers	28 156,86				431 324,71		459 481,57		459 481,57	
2182	Mat de transport	874 900,25				338 160,57		1 213 060,82		1 213 060,82	
2183	Mat bureau mat informatique	340 702,76				42 104,69		382 807,45		382 807,45	
2184	Mobilier	366 630,40				125 655,62		492 286,02		492 286,02	
2188	Autres immobilisations corporelles	455 894,65				65 423,70		521 318,35		521 318,35	
	Sous Total compte 218	2 066 284,92				1 002 669,29		3 068 954,21		3 068 954,21	
	Sous Total compte 21	55 640 537,21		79 034,37		1 129 434,89		56 849 006,47		56 841 066,05	
						7 940,42		7 940,42			

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2312	Terrains	1 825 117,57				1 240 806,64		3 065 924,21		3 065 924,21	
2313	Constructions	6 462 935,97				1 782 188,01		8 245 123,98		8 110 757,86	
				79 034,37		55 331,75		134 366,12			
2315	Instal mat outil techn	10 117 100,72				507 067,35		10 624 168,07		10 624 167,89	
						0,18		0,18			
	Sous Total compte 231	18 405 154,26				3 530 062,00		21 935 216,26		21 800 849,96	
				79 034,37		55 331,93		134 366,30			
	Sous Total compte 23	18 405 154,26				3 530 062,00		21 935 216,26		21 800 849,96	
				79 034,37		55 331,93		134 366,30			
261	Titres de participation	105 286,00						105 286,00		105 286,00	
266	Autres formes de participation	556,44						556,44		556,44	
	Sous Total compte 26	105 842,44						105 842,44		105 842,44	
2766	Créances locations-acquisitions	6 322,37						6 322,37		4 421,22	
						1 901,15		1 901,15			
	Sous Total compte 276	6 322,37						6 322,37		4 421,22	
						1 901,15		1 901,15			
	Sous Total compte 27	6 322,37						6 322,37		4 421,22	
						1 901,15		1 901,15			
2805	Concessions droits similaires brevets		64 824,63				2 519,00		67 343,63		67 343,63
	Sous Total compte 280		64 824,63				2 519,00		67 343,63		67 343,63

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28181	Instal gales agentct amngts divers		3 437,00				1 384,00		4 821,00		4 821,00
28182	Mat de transport		338 938,00				78 610,61		417 548,61		417 548,61
28183	Mat bureau mat informatique		236 767,64				39 122,45		275 890,09		275 890,09
28184	Mobilier		154 985,82				40 277,85		195 263,67		195 263,67
28188	Amort autres immobilisations corporel les		219 016,79				30 287,99		249 304,78		249 304,78
	Sous Total compte 2818		953 145,25				189 682,90		1 142 828,15		1 142 828,15
	Sous Total compte 281		953 145,25				189 682,90		1 142 828,15		1 142 828,15
	Sous Total compte 28		1 017 969,88				192 201,90		1 210 171,78		1 210 171,78
	Total classe 2	75 395 805,28		79 034,37		4 967 139,26		80 441 978,91		80 297 771,04	
		1 017 969,88		79 034,37		257 375,40		1 354 379,65		1 210 171,78	
4011	Fournisseurs		17 355,77	1 066 194,29				1 066 194,29			
				1 256 038,79				1 273 394,56		207 200,27	
40171	Fournisseurs –retenues de garantie		52 993,56					52 993,56		52 993,56	
	Sous Total compte 4017		52 993,56					52 993,56		52 993,56	
	Sous Total compte 401			1 066 194,29				1 066 194,29			
			70 349,33		1 256 038,79			1 326 388,12		260 193,83	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4041	Fournis immob			4 751 009,73				4 751 009,73			
		2 186,91		4 751 397,20				4 753 584,11		2 574,38	
40471	Fournis immob –retenues de garantie			29 954,28				29 954,28			
		101 715,10		36 627,35				138 342,45		108 388,17	
	Sous Total compte 4047			29 954,28				29 954,28			
		101 715,10		36 627,35				138 342,45		108 388,17	
	Sous Total compte 404			4 780 964,01				4 780 964,01			
		103 902,01		4 788 024,55				4 891 926,56		110 962,55	
	Sous Total compte 40			5 847 158,30				5 847 158,30			
		174 251,34		6 044 063,34				6 218 314,68		371 156,38	
4111	Redevables –amiable	208 404,29		161 257,22				369 661,51		367 407,94	
				2 253,57				2 253,57			
4116	Redevables –contentieux	37 110,56		1 122,50				38 233,06		37 388,06	
				845,00				845,00			
	Sous Total compte 411	245 514,85		162 379,72				407 894,57		404 796,00	
				3 098,57				3 098,57			
4141	Locataires acquéreurs locat –amiabl e	17 430,35		46 132,42				63 562,77		19 697,58	
				43 865,19				43 865,19			
4146	Locataires–acquéreurslocat contentie ux	64 907,61		5 191,58				70 099,19		69 239,64	
				859,55				859,55			
	Sous Total compte 414	82 337,96		51 324,00				133 661,96		88 937,22	
				44 724,74				44 724,74			
	Sous Total compte 41	327 852,81		213 703,72				541 556,53		493 733,22	
				47 823,31				47 823,31			
421	Personnel –rémunérations dues			3 577 243,79				3 577 243,79			
		61 302,44		3 527 343,21				3 588 645,65		11 401,86	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
427	Personnel –oppositions			14 243,96				14 243,96			
					14 243,96				14 243,96		0,00
	Sous Total compte 42			3 591 487,75				3 591 487,75			
		61 302,44			3 541 587,17				3 602 889,61		11 401,86
431	Sécurité sociale			1 809 496,48				1 809 496,48			
		245,97			1 809 800,51				1 810 046,48		550,00
437	Autres organismes sociaux			65 673,99				65 673,99			
					65 673,99				65 673,99		0,00
	Sous Total compte 43			1 875 170,47				1 875 170,47			
		245,97			1 875 474,50				1 875 720,47		550,00
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			60 012,90				60 012,90			
					60 012,90				60 012,90		0,00
	Sous Total compte 441			60 012,90				60 012,90			
					60 012,90				60 012,90		0,00
44331	Opér particulières avec Département_Dép			1 751,33				1 751,33			
					1 751,33				1 751,33		0,00
	Sous Total compte 4433			1 751,33				1 751,33			
					1 751,33				1 751,33		0,00
44361	Opér part av Etat caisse écoles dépenses			40 000,00				40 000,00			
					40 000,00				40 000,00		0,00
	Sous Total compte 4436			40 000,00				40 000,00			
					40 000,00				40 000,00		0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			140 000,00				140 000,00			
					140 000,00				140 000,00		0,00
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable			140 000,00				140 000,00			
					140 000,00				140 000,00		0,00

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4437			280 000,00				280 000,00			
					280 000,00				280 000,00		0,00
44381	Aut serv organ pub –dépenses			5 000,00				5 000,00			
					5 000,00				5 000,00		0,00
	Sous Total compte 4438			5 000,00				5 000,00			
					5 000,00				5 000,00		0,00
	Sous Total compte 443			326 751,33				326 751,33			
					326 751,33				326 751,33		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimi lés			131 570,26				131 570,26			
					131 570,26				131 570,26		0,00
	Sous Total compte 44			518 334,49				518 334,49			
					518 334,49				518 334,49		0,00
451001	EAUX PLAINE DES PALMISTES	155 121,13		1 774 991,79				1 930 112,92		421 641,92	
					1 508 471,00				1 508 471,00		
451002	SPANC PLAINE DES PALMISTES			23 464,25				23 464,25			
			17 651,26		18 690,00				36 341,26		12 877,01
451003	POMPES FUNEBRES PLAINE PALMIST	277,30		2 817,61				3 094,91			
					5 000,00				5 000,00		1 905,09
	Sous Total compte 451	155 398,43		1 801 273,65				1 956 672,08		406 859,82	
			17 651,26		1 532 161,00				1 549 812,26		
	Sous Total compte 45	155 398,43		1 801 273,65				1 956 672,08		406 859,82	
			17 651,26		1 532 161,00				1 549 812,26		
4621	Créances cess immob –amiable			478 035,00				478 035,00			
					478 035,00				478 035,00		0,00
	Sous Total compte 462			478 035,00				478 035,00			
					478 035,00				478 035,00		0,00

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
466	Excédit de versement			3 705,42				3 705,42			
		283,16			6 188,35				6 471,51		2 766,09
4671	Autr cptes créditeurs-créditeursdivers			877 876,12				877 876,12			
		4 313,62			877 157,69				881 471,31		3 595,19
46721	Débiteurs divers -amiable	109 672,34		189 122,09				298 794,43		57 614,64	
					241 179,79				241 179,79		
46726	Débiteurs divers -contentieux	42 830,63						42 830,63		38 130,56	
					4 700,07				4 700,07		
	Sous Total compte 4672	152 502,97		189 122,09				341 625,06		95 745,20	
					245 879,86				245 879,86		
	Sous Total compte 467	152 502,97		1 066 998,21				1 219 501,18		92 150,01	
		4 313,62			1 123 037,55				1 127 351,17		
	Sous Total compte 46	152 502,97		1 548 738,63				1 701 241,60		89 383,92	
		4 596,78			1 607 260,90				1 611 857,68		
4711	Verst des régisseurs			79 260,59				79 260,59			
					79 260,59				79 260,59		0,00
4712	Virements réimputés			33 271,37				33 271,37			
					33 271,37				33 271,37		0,00
47131	Raet : verst contrib directes			1 335 154,00				1 335 154,00			
					1 335 154,00				1 335 154,00		0,00
47132	Raet : verst dgf			1 180 658,00				1 180 658,00			
					1 180 658,00				1 180 658,00		0,00
47134	Raet : subv			1 671 359,90				1 671 359,90			
					1 671 359,90				1 671 359,90		0,00
47138	Raet : autres			8 550 709,20				8 550 709,20			
					8 550 709,20				8 550 709,20		0,00

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 4713			12 737 881,10				12 737 881,10			
				12 737 881,10				12 737 881,10			0,00
471411	Excédent à réimputer –pers physiques			66 674,67				66 674,67			0,00
				66 674,67				66 674,67			0,00
471412	Excédent à réimputer –personnes morales			94,30				94,30			0,00
				94,30				94,30			0,00
	Sous Total compte 47141			66 768,97				66 768,97			0,00
				66 768,97				66 768,97			0,00
	Sous Total compte 4714			66 768,97				66 768,97			0,00
				66 768,97				66 768,97			0,00
4718	Autres recettes à régulariser			4 633,21				4 633,21			0,00
		2 759,00		1 874,21				4 633,21			0,00
	Sous Total compte 471			12 921 815,24				12 921 815,24			0,00
		2 759,00		12 919 056,24				12 921 815,24			0,00
47211	DACR –rembst annuités emprunts			212 737,30				212 737,30			0,00
				212 737,30				212 737,30			0,00
47218	DACR –autres dépenses	21 494,80		214 657,99				236 152,79		15 329,00	
				220 823,79				220 823,79			
	Sous Total compte 4721	21 494,80		427 395,29				448 890,09		15 329,00	
				433 561,09				433 561,09			
4728	DACR –autres dépenses à régul			63 401,91				63 401,91			0,00
				63 401,91				63 401,91			0,00
	Sous Total compte 472	21 494,80		490 797,20				512 292,00		15 329,00	
				496 963,00				496 963,00			
4781	Frais de poursuites rattachés			5 754,50				5 754,50			80,00
		39,50		5 795,00				5 834,50			80,00

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL
Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre
Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 478		39,50	5 754,50	5 795,00			5 754,50	5 834,50		80,00
	Sous Total compte 47	21 494,80	2 798,50	13 418 366,94	13 421 814,24			13 439 861,74	13 424 612,74	15 249,00	
	Total classe 4	657 249,01	260 846,29	28 814 233,95	28 588 518,95			29 471 482,96	28 849 365,24	1 026 449,34	404 331,62
51172	Chèques impayés			1 104,02	956,90			1 104,02	956,90	147,12	
	Sous Total compte 5117			1 104,02	956,90			1 104,02	956,90	147,12	
	Sous Total compte 511			1 104,02	956,90			1 104,02	956,90	147,12	
515	Compte au trésor	263 048,89		14 529 739,41	14 435 974,66			14 792 788,30	14 435 974,66	356 813,64	
	Sous Total compte 51	263 048,89		14 530 843,43	14 436 931,56			14 793 892,32	14 436 931,56	356 960,76	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	600,00		4 262,26	4 820,81			4 862,26	4 820,81	41,45	
	Sous Total compte 541	600,00		4 262,26	4 820,81			4 862,26	4 820,81	41,45	
	Sous Total compte 54	600,00		4 262,26	4 820,81			4 862,26	4 820,81	41,45	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 160 137,96	1 160 137,96			1 160 137,96	1 160 137,96		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt	93,77		53 412,27	53 506,04			53 506,04	53 506,04		0,00

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
586	Opér fin budget p et bud annex rattac hés			34 868,62				34 868,62			
					34 868,62				34 868,62		0,00
588	Autres virements internes			191,92				191,92			
					191,92				191,92		0,00
	Sous Total compte 58	93,77		1 248 610,77				1 248 704,54			
					1 248 704,54				1 248 704,54		0,00
	Total classe 5	263 742,66		15 783 716,46				16 047 459,12		357 002,21	
					15 690 456,91				15 690 456,91		0,00
6042	Achts prest serv autre que terr à amé nag					74 092,43		74 092,43		74 092,43	
	Sous Total compte 604					74 092,43		74 092,43		74 092,43	
605	Achts de matériel équipés trvx					67 845,85		67 845,85		67 845,85	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					23 885,11		23 885,11		23 885,11	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					7 393,53		7 393,53		7 393,53	
60618	Autres fournitures non stockables					5 809,63		5 809,63		5 809,63	
	Sous Total compte 6061					37 088,27		37 088,27		37 088,27	
60621	Achts non stkés combustibles					3 526,63		3 526,63		3 526,63	
60622	Achts non stkés carburants					51 060,53		51 060,53		51 060,53	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60623	Achts non stkés d'aliment					254 559,55		254 559,55		254 559,55	
60628	Achts autres fournit non stkées					5 220,25		5 220,25		5 220,25	
	Sous Total compte 6062					314 366,96		314 366,96		314 366,96	
60631	Achts non stkés fournit entretien					21 344,87		21 344,87		21 344,87	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					19 231,10		19 231,10		19 231,10	
60636	Achts non stkés vêtements travail					21 204,98		21 204,98		21 204,98	
	Sous Total compte 6063					61 780,95		61 780,95		61 780,95	
6064	Achts non stkés fournit admin					18 793,73		18 793,73		18 793,73	
6065	Achts non stkés livres-disques-casset tes					8 975,88		8 975,88		8 975,88	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					5 988,23		5 988,23		5 988,23	
	Sous Total compte 606					446 994,02		446 994,02		446 994,02	
	Sous Total compte 60					588 932,30		588 932,30		588 932,30	
611	Contrats prestat serv avec entreprise s					134 938,16		134 938,16		134 938,16	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6135	Locations mobilières					32 588,40		32 588,40		32 588,40	
	Sous Total compte 613					32 588,40		32 588,40		32 588,40	
61521	Entretien et réparations de terrains					30 124,01		30 124,01		30 124,01	
61522	Entretien et réparations de bâtiments					30 925,55		30 925,55		30 925,55	
61523	Entretien réparations voies et réseau x					9 917,90		9 917,90		9 917,90	
	Sous Total compte 6152					70 967,46		70 967,46		70 967,46	
61551	Entretien réparations matériel roulant					50 731,49		50 731,49		50 731,49	
61558	Entretien réparations autres mobiliers					4 074,29		4 074,29		4 074,29	
	Sous Total compte 6155					54 805,78		54 805,78		54 805,78	
6156	Maintenance					37 641,95		37 641,95		37 641,95	
	Sous Total compte 615					163 415,19		163 415,19		163 415,19	
616	Primes d'assurance					79 452,55		79 452,55		79 452,55	
6182	Divers doc générale et technique					13 270,83		13 270,83		13 270,83	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6184	Divers versé à organismes formation					8 918,00		8 918,00		8 918,00	
	Sous Total compte 618					22 188,83		22 188,83		22 188,83	
	Sous Total compte 61					432 583,13		432 583,13		432 583,13	
6225	Indemnités au comptable et régisseurs					1 576,03		1 576,03		1 576,03	
6226	Rému interméd honoraires					11 199,87		11 199,87		11 199,87	
6227	Rému interméd honoraires frais act nt					26 680,97		26 680,97		26 680,97	
	Sous Total compte 622					39 456,87		39 456,87		39 456,87	
6231	Pub public relat publ annonces insert					3 417,58		3 417,58		3 417,58	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonie s					42 285,63		42 285,63		42 285,63	
6236	Pub public relat publ catalog imprimé s					4 443,21		4 443,21		4 443,21	
6237	Pub public relat publ publications					33 170,46		33 170,46		33 170,46	
	Sous Total compte 623					83 316,88		83 316,88		83 316,88	
6247	Transports collectifs					46 360,01		46 360,01		46 360,01	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 624					46 360,01		46 360,01		46 360,01	
6251	Déplacts missions récep – voyage dépl cts					5 844,29		5 844,29		5 844,29	
6256	Déplacts missions récep –missions					4 937,96		4 937,96		4 937,96	
6257	Déplacts missions récep –réceptions					6 284,05		6 284,05		6 284,05	
	Sous Total compte 625					17 066,30		17 066,30		17 066,30	
6261	Frais d'affranchissement					10 728,10		10 728,10		10 728,10	
6262	Frais de télécommunications					61 493,01		61 493,01		61 493,01	
	Sous Total compte 626					72 221,11		72 221,11		72 221,11	
6281	Aut serv extér concours divers					5 135,75		5 135,75		5 135,75	
	Sous Total compte 628					5 135,75		5 135,75		5 135,75	
	Sous Total compte 62					263 556,92		263 556,92		263 556,92	
6331	Verst de transport					59 867,00		59 867,00		59 867,00	
6332	Cotisations versées au FNAL					3 319,00		3 319,00		3 319,00	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotis. centre national –centres gestion					43 310,30		43 310,30		43 310,30	
	Sous Total compte 633					106 496,30		106 496,30		106 496,30	
63512	Impôts directs –taxes foncières					28 787,00		28 787,00		28 787,00	
	Sous Total compte 6351					28 787,00		28 787,00		28 787,00	
6358	Autres droits administration des impôts					68,99		68,99		68,99	
	Sous Total compte 635					28 855,99		28 855,99		28 855,99	
	Sous Total compte 63					135 352,29		135 352,29		135 352,29	
64111	Persl titulaire_rémunération principale					1 021 948,87		1 021 948,87		1 021 948,87	
64112	Persl titulaire_NBI suppl fami indemnités					33 315,70		33 315,70		33 315,70	
64118	Personnel titulaire –autres indemnités					566 340,03		566 340,03		566 340,03	
	Sous Total compte 6411					1 621 604,60		1 621 604,60		1 621 604,60	
64131	Persel non titulaire –rémunération					1 414 258,72		1 414 258,72		1 414 258,72	
	Sous Total compte 6413					1 414 258,72		1 414 258,72		1 414 258,72	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64168	Autres emplois d'insertion					951 070,03		951 070,03		951 070,03	
	Sous Total compte 6416					951 070,03		951 070,03		951 070,03	
6419	Rembst rémunérations du persel						23 548,29		23 548,29		23 548,29
	Sous Total compte 641					3 986 933,35		3 986 933,35		3 963 385,06	
							23 548,29		23 548,29		
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					559 921,00		559 921,00		559 921,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					363 832,83		363 832,83		363 832,83	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					144 331,53		144 331,53		144 331,53	
6458	Charges sécu prévoyance cotisations					58 026,25		58 026,25		58 026,25	
	Sous Total compte 645					1 126 111,61		1 126 111,61		1 126 111,61	
6472	Autres charges sociales-prestationsf ami					10 403,40		10 403,40		10 403,40	
64731	Autres charges soc alloc chômage					5 761,02		5 761,02		5 761,02	
	Sous Total compte 6473					5 761,02		5 761,02		5 761,02	
6475	Autres charges sociales médecine travail					12 717,08		12 717,08		12 717,08	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6478	Autres charges sociales diverses					61 837,50		61 837,50		61 837,50	
	Sous Total compte 647					90 719,00		90 719,00		90 719,00	
64831	CPA aux agents					104 642,08		104 642,08		104 642,08	
64832	Contrib au fonds compens CPA					5,00		5,00		5,00	
	Sous Total compte 6483					104 647,08		104 647,08		104 647,08	
6488	Autres charges de personnel					43 262,30		43 262,30		43 262,30	
	Sous Total compte 648					147 909,38		147 909,38		147 909,38	
	Sous Total compte 64					5 351 673,34 23 548,29		5 351 673,34 23 548,29		5 328 125,05	
6531	Indemnités maires adjoints conseiller s					102 805,94		102 805,94		102 805,94	
6532	Frais mission maires adjts conseiller s					351,65		351,65		351,65	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					3 505,00		3 505,00		3 505,00	
	Sous Total compte 653					106 662,59		106 662,59		106 662,59	
6553	Cont particip service incendie					91 968,16		91 968,16		91 968,16	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 655					91 968,16		91 968,16		91 968,16	
657361	Caiss ecoles					40 000,00		40 000,00		40 000,00	
657362	CCAS					140 000,00		140 000,00		140 000,00	
657364	Subv fonct vers aux org pub indust ci al					5 000,00		5 000,00		5 000,00	
	Sous Total compte 65736					185 000,00		185 000,00		185 000,00	
	Sous Total compte 6573					185 000,00		185 000,00		185 000,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					774 200,00		774 200,00		641 200,00	
						133 000,00		133 000,00			
	Sous Total compte 657					959 200,00		959 200,00		826 200,00	
						133 000,00		133 000,00			
	Sous Total compte 65					1 157 830,75		1 157 830,75		1 024 830,75	
						133 000,00		133 000,00			
66111	Intérêts réglés à l'écheance					46 699,72		46 699,72		46 699,72	
66112	Intérêts –rattachement des icne					6 500,00		6 500,00			
						6 775,56		6 775,56		275,56	
	Sous Total compte 6611					53 199,72		53 199,72		46 424,16	
						6 775,56		6 775,56			
	Sous Total compte 661					53 199,72		53 199,72		46 424,16	
						6 775,56		6 775,56			

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 66					53 199,72		53 199,72		46 424,16	
							6 775,56		6 775,56		
6714	Charges except-bourses-prix					25 381,36		25 381,36		25 381,36	
6718	Charg except aut charg except opér gest					27,00		27,00		27,00	
	Sous Total compte 671					25 408,36		25 408,36		25 408,36	
673	Charges except titres annulés					1 711,07		1 711,07		1 711,07	
675	Charges except vnc immob cédées					7 940,42		7 940,42		7 940,42	
676	Diff sur réalisations (positives)					864 484,58		864 484,58		864 484,58	
	Sous Total compte 67					899 544,43		899 544,43		899 544,43	
6811	DA -immob					192 201,90		192 201,90		192 201,90	
	Sous Total compte 681					192 201,90		192 201,90		192 201,90	
	Sous Total compte 68					192 201,90		192 201,90		192 201,90	
	Total classe 6					9 074 874,78		9 074 874,78		8 935 374,78	
							163 323,85		163 323,85		23 823,85
70311	Concession dans cimetières (produit net)						1 550,02		1 550,02		1 550,02

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7031						1 550,02		1 550,02		1 550,02
	Sous Total compte 703						1 550,02		1 550,02		1 550,02
7067	Prest serv redev droits serv péri-sco l					441,00		441,00			
							132 706,24		132 706,24		132 265,24
	Sous Total compte 706					441,00		441,00			
							132 706,24		132 706,24		132 265,24
70841	Mise à dispo persel aux BA						140 000,00		140 000,00		140 000,00
	Sous Total compte 7084						140 000,00		140 000,00		140 000,00
	Sous Total compte 708						140 000,00		140 000,00		140 000,00
	Sous Total compte 70					441,00		441,00			
							274 256,26		274 256,26		273 815,26
722	Travx en régie immob corp						95 511,06		95 511,06		95 511,06
	Sous Total compte 72						95 511,06		95 511,06		95 511,06
7311	Impôts locaux –contributions directe s						1 329 737,00		1 329 737,00		1 329 737,00
	Sous Total compte 731						1 329 737,00		1 329 737,00		1 329 737,00
7336	Droits de place						17 208,00		17 208,00		17 208,00

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 733					17 208,00		17 208,00		17 208,00	
7372	Taxes sur les carburants					879 711,00		879 711,00		879 711,00	
7373	Octroi de mer					3 963 972,22		3 963 972,22		3 963 972,22	
	Sous Total compte 737					4 843 683,22		4 843 683,22		4 843 683,22	
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fo nc					15 348,91		15 348,91		15 348,91	
7388	Autres taxes diverses					79 382,00		79 382,00		79 382,00	
	Sous Total compte 738					94 730,91		94 730,91		94 730,91	
	Sous Total compte 73					6 285 359,13		6 285 359,13		6 285 359,13	
7411	DGFdotation forfaitaire					1 193 527,00		1 193 527,00		1 193 527,00	
74121	Dotation de solidarité rurale					314 610,00		314 610,00		314 610,00	
74127	Dotation nationale de péréquation					116 342,52		116 342,52		116 342,52	
	Sous Total compte 7412					430 952,52		430 952,52		430 952,52	
	Sous Total compte 741					1 624 479,52		1 624 479,52		1 624 479,52	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
746	Dotation générale de décentralisation					4 223,08		4 223,08		4 223,08	
74718	Autres participations Etat					791 773,93		791 773,93		791 773,93	
	Sous Total compte 7471					791 773,93		791 773,93		791 773,93	
74751	Participations –GFP de rattachement					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
	Sous Total compte 7475					8 000,00		8 000,00		8 000,00	
7478	Participations –autres organismes					301 791,34		301 791,34		301 791,34	
	Sous Total compte 747					1 101 565,27		1 101 565,27		1 101 565,27	
74833	Etat–Compensationsau titre de la CET					2 300,00		2 300,00		2 300,00	
74834	Compens au titre exonérat tax foncier es					65 004,00		65 004,00		65 004,00	
	Sous Total compte 7483					67 304,00		67 304,00		67 304,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés					8 070,00		8 070,00		8 070,00	
	Sous Total compte 748					75 374,00		75 374,00		75 374,00	
	Sous Total compte 74					2 805 641,87		2 805 641,87		2 805 641,87	

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2011

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
752	Revenus des immeubles					142, 56		142, 56			
						65 054, 93		65 054, 93		64 912, 37	
758	Produits divers de gestion courante										
						172 026, 79		172 026, 79		172 026, 79	
	Sous Total compte 75					142, 56		142, 56			
						237 081, 72		237 081, 72		236 939, 16	
761	Produits financiers – produits des part ici										
						1 684, 38		1 684, 38		1 684, 38	
768	Autres produits financiers										
						17, 35		17, 35		17, 35	
	Sous Total compte 76										
						1 701, 73		1 701, 73		1 701, 73	
7718	Autres prod except sur opé gestion										
						1 440, 00		1 440, 00		1 440, 00	
	Sous Total compte 771										
						1 440, 00		1 440, 00		1 440, 00	
775	Produits des cessions d'immobilisations										
						872 425, 00		872 425, 00		872 425, 00	
7788	Produits exceptionnels divers										
						31 492, 84		31 492, 84		31 492, 84	
	Sous Total compte 778										
						31 492, 84		31 492, 84		31 492, 84	
	Sous Total compte 77										
						905 357, 84		905 357, 84		905 357, 84	
	Total classe 7					583, 56		583, 56		0, 00	
						10 604 909, 61		10 604 909, 61		10 604 326, 05	



06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêté à la date du 31/12/2011

[illegible]

PRESENTATION CROISEE

NATURE/FONCTION

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



IV

Exercice 2011

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ETAT DETAILLE

Section D'INVESTISSEMENT-DEPENSES

Chapitres budgétaires	01 Operations non ven tilables	0 Services généraux(sauf 01)	2 Enseignement & For mation	3 Culture	4 Sport & Jeunesse	6 Famille	8 Aménagement & Serv ices urbains , Env					TOTAL
16 Emprunts et dettes assimi lees	167 788,91											167 788,91
20 Immobilisations incorpore lles		125 045,25	195,30	102 918,76		63 096,85	16 386,21					307 642,37
21 Immobilisations corporell es	103 093,05	210 004,24	123 538,82				692 798,78					1 129 434,89
23 Immobilisations en cours		348 027,92	1 416 771,07		20 444,55	12 498,00	1 636 809,22					3 434 550,76
040 Opérations d'ordre de tra nsfert entre sections							95 511,06					95 511,06
DEPENSES DE L'EXERCICE	270 881,96	683 077,41	1 540 505,19	102 918,76	20 444,55	75 594,85	2 441 505,27					5 134 927,99



104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO

IV

Exercice 2011

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ETAT DETAILLE

Section D'INVESTISSEMENT-RECETTES

Chapitres budgétaires	01 Operations non ven tilables	0 Services généraux(sauf 01)	2 Enseignement & For mation	8 Aménagement & Serv ices urbains , Env								TOTAL
10 Dotations fonds divers et réserves	2 047 479,16											2 047 479,16
13 Subventions d'investissem ent	59 880,00	382 802,70	685 926,79	761 355,20								1 889 964,69
23 Immobilisations en cours				55 331,75								55 331,75
27 Autres immobilisations fi nancières		1 901,15										1 901,15
040 Opérations d'ordre de tra nsfert entre sections	1 002 766,10	61 860,80										1 064 626,90
RECETTES DE L'EXERCICE	3 110 125,26	446 564,65	685 926,79	816 686,95								5 059 303,65

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



IV

Exercice 2011

	01 Operations non ven tibles	0 Services généraux(sauf 01)	2 Enseignement & For mation	3 Culture	4 Sport & Jeunesse	6 Famille	8 Aménagement & Serv ices urbains , Env					TOTAL
RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 110 125,26	446 564,65	685 926,79				816 686,95					5 059 303,65
DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	270 881,96	683 077,41	1 540 505,19	102 918,76	20 444,55	75 594,85	2 441 505,27					5 134 927,99
SOLDE	2 839 243,30	-236 512,76	-854 578,40	-102 918,76	-20 444,55	-75 594,85	-1 624 818,32					-75 624,34



IV

Exercice 2011

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ETAT DETAILLE

Section DE FONCTIONNEMENT –DEPENSES

Chapitres budgétaires	01 Operations non ven tibles	0 Services généraux(sauf 01)	1 Sécurité & salubri té publiques	2 Enseignement & For mation	3 Culture	4 Sport & Jeunesse	5 Interventions soci ales & santé	8 Aménagement & Serv ices urbains , Env				TOTAL
011 Charges à caractère génér al		689 378,60	1 189,30	285 903,74	22 568,02	13 668,65		301 220,03				1 313 928,34
012 Charges de personnel et f rais assimilés		4 373 081,56		199 081,07	62 173,22		25 774,52	798 059,27				5 458 169,64
65 Autres charges de gestion courante		834 830,75		50 000,00			140 000,00					1 024 830,75
66 Charges financières	21 013,55	25 410,61										46 424,16
67 Charges exceptionnelles	27,00	27 092,43										27 119,43
042 Opérations d'ordre de tra nsfert entre sections	1 064 626,90											1 064 626,90
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 085 667,45	5 949 793,95	1 189,30	534 984,81	84 741,24	13 668,65	165 774,52	1 099 279,30				8 935 099,22



IV

Exercice 2011

06600 –PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

ETAT DETAILLE

Section DE FONCTIONNEMENT –RECETTES

Chapitres budgétaires	01 Operations non ven tibles	0 Services généraux(sauf 01)	2 Enseignement & For mation	7 Logement	8 Aménagement & Serv ices urbains , Env	9 Développement écon omique						TOTAL
013 Atténuations de charges		23 548,29										23 548,29
70 Produits des services, du domaine et ventes divers		145 442,24	128 373,02									273 815,26
73 Impôts et taxes	1 563 071,00	4 705 080,13				17 208,00						6 285 359,13
74 Dotations et participatio ns	791 773,93	1 759 850,16	254 017,78									2 805 641,87
75 Autres produits de gestio n courante	131 261,80	48 351,79		57 325,57								236 939,16
76 Produits financiers		1 701,73										1 701,73
77 Produits exceptionnels	31 909,77	873 448,07										905 357,84
042 Opérations d'ordre de tra nsfert entre sections					95 511,06							95 511,06
RECETTES DE L'EXERCICE	2 518 016,50	7 557 422,41	382 390,80	57 325,57	95 511,06	17 208,00						10 627 874,34

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO



IV

Exercice 2011

	01 Operations non ven tibles	0 Services généraux(sauf 01)	1 Sécurité & salubri té publiques	2 Enseignement & For mation	3 Culture	4 Sport & Jeunesse	5 Interventions soci ales & santé	7 Logement	8 énagement & Servic urbains , Env	9 Développement écon omique		TOTAL
RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	2 518 016,50	7 557 422,41		382 390,80				57 325,57	95 511,06	17 208,00		10 627 874,34
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	1 085 667,45	5 949 793,95	1 189,30	534 984,81	84 741,24	13 668,65	165 774,52		1 099 279,30			8 935 099,22
SOLDE	1 432 349,05	1 607 628,46	-1 189,30	-152 594,01	-84 741,24	-13 668,65	-165 774,52	57 325,57	-1 003 768,24	17 208,00		1 692 775,12



06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A , le

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL pendant l'année 2011 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté lepar l'organe délibérant.

A , le

104003

TRES. ST-BENOITMUNICIPALE ET HO

06600 PLAINE DES PALMISTES PRINCIPAL

Nombre de pages : 79

FIN DE DOCUMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Ville de La Plaine des Palmistes
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SAINT-BENOIT

SERVICE PUBLIC LOCAL SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES
--

M4 (1)

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2011

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

SOMMAIRE

pages			
	I Informations générales		
	Modalités de vote du compte administratif		
	II Présentation générale du compte administratif		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du compte administratif - Dépenses		
	B2 - Balance générale du compte administratif - Recettes		
	III Vote du compte administratif		
	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles		
	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - Annexes	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A1.3 - Autres dettes		
	A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A1.8 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)		
	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		
	A3.2 - Etalement des provisions		
	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1)		
	A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1)		
	A6 - Etat des charges transférées		
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	A8.1 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Entrées		
	A8.2 - Variation du patrimoine (article R2313-3 du CGCT) - Sorties		
	A9.1 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		
	A9.2 - Variation du patrimoine (article L 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		
	B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.6 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel au 31/12/N		
	C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 31/12/N		
	C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)		
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		
	C4 - Présentation agrégée du budget principal du SPIC et des budgets annexes		
	D Arrêté et signatures		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2.830,81	G 5.000,00	G-A 2.169,19
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B	H	H-B
		+	+	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Reports en section d'exploitation (002)	C	I
	Reports en section d'investissement (001)	D	J
		(si déficit)	(si excédent)
		=	=

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 2.830,81	Q=G+H+I+ J 5.000,00	=Q-P 2.169,19

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1(2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=A+C+E 2.830,81	=G+I+K 5.000,00
	Section d'investissement	=B+D+F	=H+J+L
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E +F 2.830,81	=G+H+I+J +K+L 5.000,00
			2.169,19

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes et + si les recettes sont supérieures aux dépenses

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						A2
DEPENSES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5.000,00	2.830,81			2.169,19
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
Total des dépenses de gestion courante		5.000,00	2.830,81			2.169,19
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		5.000,00	2.830,81			2.169,19
023	Virement à la section d'investissement (4)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct (uniquement M44) (4)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation						
TOTAL		5.000,00	2.830,81			2.169,19

Pour information (3)						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges					
70	Vente de produits fabriqués, prestations ...					
73	Produits issus de la fiscalité (5)					
74	Subventions d'exploitation	5.000,00	5.000,00			
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		5.000,00	5.000,00			
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
Total des recettes réelles d'exploitation		5.000,00	5.000,00			
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (4)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation						
TOTAL		5.000,00	5.000,00			

Pour information (3)						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(6) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(7) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation ... (6)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45..1	Total des opé. Pour compte de tiers (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)				
041	Opérations patrimoniales (4)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
TOTAL					

Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 106)				
106	Réserves (8)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à ... (6)				
26	Particip., créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières				
45..2	Total des opé. pour le compte de tiers (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	Virement de la section d'exploitation (4)				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (4)				
041	Opérations patrimoniales (4)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement				
TOTAL					

Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2.830,81		2.830,81
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciations et prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
	Dépenses d'exploitation - Total	2.830,81		2.830,81

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

2.830,81

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	<i>Stocks</i>			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations par compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation	5.000,00		5.000,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation - Total	5.000,00		5.000,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

5.000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45.2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106

=

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES

SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	5.000,00	2.830,81			2.169,19
6063	Fourn. d'entretien et petits équipements	500,00	2.817,61			-2.317,61
60636	Vêtements de travail	1.000,00				1.000,00
6064	Fournitures administratives	2.000,00				2.000,00
61521	Entretien des terrains	1.000,00	13,20			986,80
6182	Doc generale et technique	500,00				500,00
62 (2)						
634 (3)						
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuation de produits					
739 (4)						
65	Autres charges de gestion courante					
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES						
(a) = (011+012+014+65)		5.000,00	2.830,81			2.169,19
66	Charges financières (b)					
66111	Intérêts réglés à l'échéance					
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (5)					
	Calcul du 66112 (5)					
	Montant des ICNE de l'exercice=					
	Montant de l'exercice N-1=					
67	Charges exceptionnelles (c)					
68	Dotations aux provisions (d) (6)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilé(s) (7)					
022	Dépenses imprévues (f)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES =						
a+b+c+d+e+f		5.000,00	2.830,81			2.169,19

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(3) Ce compte est uniquement ouvert en M41.

(4) Ce compte est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2), (3)					
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						

043	Opé; d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(4)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE						

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		5.000,00	2.830,81			2.169,19
---	--	-----------------	-----------------	--	--	-----------------

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES					A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuation des charges					
699	Produits - Reports en arrière des déficits (2)					
70	Produits des services, du domaine et ventes ...					
73	Produits issus de la fiscalité (3)					
74	Subventions d'exploitation	5.000,00	5.000,00			
7474	Subventions des autres organismes	5.000,00	5.000,00			
75	Autres produits de gestion courante					
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		5.000,00	5.000,00			
76	Produits financiers (b)					
7621	Intérêts encaissés à l'échéance					
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=					
77	Produits exceptionnels (c)					
78	Reprises sur provisions (d) (4)					
TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d		5.000,00	5.000,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cet article n'existe pas en M49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exploit.. (2)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						

TOTAL DES RECETTES D' EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	5.000,00	5.000,00			
--	-----------------	-----------------	--	--	--

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté N-1	
--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE043 = DE043.

(3) Si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)				
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)				
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)				
23	Immobilisations en cours (hors opérations)				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.) (3)				
Total des dépenses d'équipement					

10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières					

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (4)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES DEPENSES REELLES					
-----------------------------------	--	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (3)				
	Reprises sur autofinancement antérieur				
15 ...	Provisions pour risques et charges (4)				
29,...	Provisions pour dépréciation des immobilisations				
39,...	Provisions pour dépréciation des stocks en cours				
49...	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers				
59...	Provisions pour dépréciation des comptes financiers				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (5)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)				
---	--	--	--	--

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(3) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/rt(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement					

10	Dotations, fonds divers et réserves				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (3)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					

TOTAL DES RECETTES REELLES					
-----------------------------------	--	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12. Si le montant est négatif, alors les réalisations sont supérieures aux recettes votées.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
021	Virement de la section de fonctionnement				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3) (4)				
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION					
041	Opérations patrimoniales (5)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)					

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les titres émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires;

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT	B3

CHAPITRE OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)

LIBELLE :

POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	DEPENSES		A			B
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
(Pour information)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
	RECETTES		C			D
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
	Autres					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

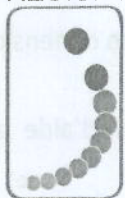
(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice

(5) Indiquer le signe algébrique

RÉU.SIT.



Couveuse de projets

"Un' al pa po res Réu. Sit."

REUNION SITUATION

Couveuse de Projets

d'Entreprises

SIRET 432 741 767 000 11

<http://www.couveusereusit.com>

Dossier suivi par
Pascaline PONAMA

Siège social / antenne Sud

Tél. : 02 62 25 10 54
Fax : 02 62 57 22 08
GSM : 06 92 09-20-53

e-mail : couveuse.reusit@gmail.com

68 rue Archambaud
97 410 Saint Pierre

Antenne Nord

Fax : 02 62 57 22 08
GSM : 06 92 61 43 91
e-mail : couveuse.nord@izi.re

Local Camp Jacquot Local 9000
167 rue du General De Gaulle-
97400 ST DENIS

Antenne Est

Tél. : 02 62 97 11 52
Fax : 02 62 97 11 52
GSM : 06 92 77 97 81
e-mail : couveuse.est@izi.re

281 rue de la Gare
97440 Saint-André

DOM CREATION

GSM : 06 92 95 74 69
e-mail : sebastien.reusit@gmail.com

Maison de l'emploi nord
1 rue Isnelle AMELIN
97441 sainte Suzanne

Saint-Pierre, le 03/02/2012

A l'attention de
Monsieur Le Maire
Mairie de La Plaine des Palmistes
230 rue de la république
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

Objet : prise en charge – Action Bois de Goyavier

Nos réf. : OI/1604

PJ : dossier de demande ACI, dossier appel à projet, courrier de réponse

Monsieur le Maire,

Nous avons répondu à un appel à projet du Ministère de l'Outre-Mer dans le cadre du fonds d'expérimentations pour la jeunesse. Nous avons été retenus parmi 66 projets reçus de l'Outre-Mer.

Nous avons choisi de nous positionner sur le programme 3, intitulé « l'insertion professionnelle des jeunes par la valorisation des ressources locales, tant culturelles que naturelles », sur une action que nous dénommons « La filière du bois de goyavier, pour et par les jeunes ». Vous trouverez ci-joint le dossier apportant tous les détails opérationnels de cette action.

En voici les caractéristiques principales :

- Intervention sur Saint-Philippe (territoire de la CASUD) et sur la Plaine des Palmistes / Saint-Benoit (territoire de la CIREST)
- Action visant 2 groupes de 15 jeunes (1 à Saint-Philippe et 1 à la Plaine des Palmistes)
- Valorisation de bois de goyavier dans une dimension artisanale (mobiliier intérieur/extérieur, décoration...), dans le cadre du dispositif « couveuse » (test d'activité ; accompagnement renforcé)
- Partenaires mobilisés : DJSCS, DIECCTE, Préfecture, Parc National des Hauts, CIREST, Mission Locale Est & Sud, CASUD, association Goyavier Culture et Traditions, Mairies Plaine des Palmistes & Saint-Philippe, Rotary Club (parrainage), Jean-François HOAREAU, Lou Fagotin (Julien CASSAT), Région Réunion
- Objectif final : création d'une structure collective en fin d'action

En qualité de Président, j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, la prise en charge du résiduel de rémunération pour 15 CAE/CUI pour un montant de 12 489,30€, la mise à disposition d'un local technique, de moyens logistiques et un soutien dans le développement partenarial institutionnel.

La présente demande concerne le groupe de La Plaine des Palmistes.

Les enjeux sont multiples sur cette action expérimentale :

- Donner une image dynamique de l'île de La Réunion auprès des instances gouvernementales ;
- Apporter aux jeunes une solution concrète en matière d'insertion professionnelle ;
- Développer une action économique dans un cadre partenarial élargi et concerté ;

Action financée par le FSE, l'Etat, la CIREST, la CINOR et le Département
La Couveuse de projets d'entreprises est cofinancée par L'Union européenne



RÉU.SIT.



Couveuse de projets
"Ici" et pas par là Réu.Sit."

REUNION SITUATION
Couveuse de Projets
d'Entreprises
SIRET 432 741 767 000 11

<http://www.couveuse.reusit.com>

Dossier suivi par

Siège social / antenne Sud

Tél. : 02 62 25 10 54

Fax : 02 62 57 22 08

GSM : 06 92 09-20-53

e-mail : couveuse.reusit@gmail.com

68 rue Archambaud
97 410 Saint Pierre

Antenne Nord

Fax : 02 62 57 22 08

GSM : 06 92 61 43 91

e-mail : couveuse.nord@izi.re

Local Camp Jacquot Local 9000
167 rue du General De Gaulle-
97400 ST DENIS

Antenne Est

Tél. : 02 62 97 11 52

Fax : 02 62 97 11 52

GSM : 06 92 77 97 81

e-mail : couveuse.est@izi.re

281 rue de la Gare
97440 Saint-André

DOM CREATION

GSM : 06 92 95 74 69

e-mail : sebastien.reusit@gmail.com

Maison de l'emploi nord
1 rue Isnelle AMELIN
97441 sainte Suzanne

- Expérimenter une approche filière originale transférable grâce à une forte dimension d'évaluation ;
- Valoriser le réseau de la création d'entreprise dans sa dimension d'aide au développement économique et touristique du territoire.

Certain de votre soutien, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Le Président,
Joël XAVIER

RÉU.SIT.



Couveuse de projets
"Ici" et pas par là Réu.Sit."

68A rue Augustin Archambaud
97410 Saint Pierre

Tél : 02 62 25 10 54

Fax : 02 62 57 22 08

Email : couveuse.reusit@gmail.com

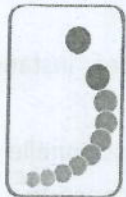
SIREN : 432 741 767 / APE : 8550A



Action financée par le FSE, l'Etat, la CIREST, la CINOR et le Département
La Couveuse de projets d'entreprises est cofinancée par L'Union européenne



RÉU.SIT.



Couveuse de projets

"Ile" si pa pa zot Réu. Sit."

REUNION SITUATION

Couveuse de Projets

d'Entreprises

SIRET 432 741 767 000 11

<http://www.couveuse.reusit.com>

Dossier suivi par
Pascaline PONAMA

Siège social / antenne Sud

Tél. : 02 62 25 10 54

Fax : 02 62 57 22 08

GSM : 06 92 09-20-53

e-mail : couveuse.reusit@gmail.com

68A rue Archambaud
97 410 Saint Pierre

Antenne Nord

Fax : 02 62 57 22 08

GSM : 06 92 61 43 91

e-mail : couveuse.nord@izi.re

Local Camp Jacquot Local 9000
167 rue du General De Gaulle-
97400 ST DENIS

Antenne Est

Tél. : 02 62 97 11 52

Fax : 02 62 97 11 52

GSM : 06 92 77 97 81

e-mail : couveuse.est@izi.re

281 rue de la Gare
97440 Saint-André

DOM CREATION

GSM : 06 92 95 74 69

e-mail : sebastien.reusit@gmail.com

Maison de l'emploi nord
1 rue Isnelle AMELIN
97441 sainte Suzanne

Saint-Pierre, le 01/02/2012

A l'attention de

Monsieur Jean-François DUTERTRE

Directeur de La DIECCTE

DIECCTE DE LA REUNION

112, rue de la République

97488 Saint-Denis Cedex

Objet : demande de financement – Action Bois de Goyavier

Nos réf. : OI/1603

PJ : dossier de demande ACI

Monsieur le Directeur,

Nous avons répondu à un appel à projet du Ministère de l'Outre-Mer dans le cadre du fonds d'expérimentations pour la jeunesse. Nous avons été retenus parmi 66 projets reçus de l'Outre-Mer.

Nous avons choisi de nous positionner sur le programme 3, intitulé « l'insertion professionnelle des jeunes par la valorisation des ressources locales, tant culturelles que naturelles », sur une action que nous dénommons « **La filière du bois de goyavier, pour et par les jeunes** ».

En voici les caractéristiques principales :

- Intervention sur Saint-Philippe (territoire de la CASUD) et sur la Plaine des Palmistes / Saint-Benoit (territoire de la CIREST)
- Action visant 2 groupes de 15 jeunes (1 à Saint-Philippe et 1 à la Plaine des Palmistes)
- Valorisation de bois de goyavier dans une dimension artisanale (mobiliier intérieur/extérieur, décoration...), dans le cadre du dispositif « couveuse » (test d'activité ; accompagnement renforcé)
- Partenaires mobilisés : DJSCS, DIECCTE, Préfecture, Parc National des Hauts, CIREST, Mission Locale Est & Sud, CASUD, association Goyavier Culture et Traditions, Mairies Plaine des Palmistes & Saint-Philippe, Rotary Club (parrainage), Jean-François HOAREAU, Lou Fagotin (Julien CASSAT), Région Réunion
- Objectif final : création d'une structure collective en fin d'action

En qualité de président, j'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, la labellisation par le CDIAE de l'action en ACI et une aide à l'accompagnement d'un montant de 15 000€.

La présente demande concerne le groupe de La Plaine des Palmistes.

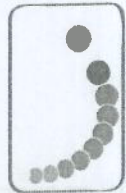
Les enjeux sont multiples sur cette action expérimentale :

Action financée par le FSE, l'Etat, la CIREST, la CINOR et le Département
La Couveuse de projets d'entreprise est cofinancée par l'Union européenne



<http://www.uniondescouveuses.com>

RÉU.SIT.



Couveuse de projets

"Une si pa pe s'at Réu. Sit."

REUNION SITUATION

Couveuse de Projets
d'Entreprises

SIRET 432 741 767 000 11

<http://www.couveuse.reusit.com>

Dossier suivi par
Sabine PIGNAT

Siège social / antenne Sud

Tél. : 02 62 25 10 54

Fax : 02 62 57 22 08

GSM : 06 92 09-20-53

e-mail : couveuse.reusit@gmail.com

68A rue Archambaud
97 410 Saint Pierre

Antenne Nord

Fax : 02 62 57 22 08

GSM : 06 92 61 43 91

e-mail : couveuse.nord@izi.re

Local Camp Jacquot Local 9000
167 rue du General De Gaulle-
97400 ST DENIS

Antenne Est

Tél. : 02 62 97 11 52

Fax : 02 62 97 11 52

GSM : 06 92 77 97 81

e-mail : couveuse.est@izi.re

281 rue de la Gare
97440 Saint-André

DOM CREATION

GSM : 06 92 95 74 69

e-mail : sebastien.reusit@gmail.com

Maison de l'emploi nord
1 rue Isnelle AMELIN
97441 sainte Suzanne



<http://www.uniondescouveuses.com>

- Donner une image dynamique de l'île de La Réunion auprès des instances gouvernementales ;
- Apporter aux jeunes une solution concrète en matière d'insertion professionnelle ;
- Développer une action économique dans un cadre partenarial élargi et concerté ;
- Expérimenter une approche filière originale transférable grâce à une forte dimension d'évaluation ;
- Valoriser le réseau de la création d'entreprise dans sa dimension d'aide au développement économique et touristique du territoire.

Espérant que vous serez sensible à notre action et que vous voudrez bien accorder une réponse favorable à notre requête, nous vous prions de bien vouloir recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Le Président,
Joël XAVIER

RÉU.SIT.



Couveuse de projets
"Une si pa pe s'at Réu. Sit."

68A rue Augustin Archambaud
97410 Saint Pierre

Tél : 02 62 25 10 54

Fax : 02 62 57 22 08

Email : couveuse.reusit@gmail.com

SIREN : 432 741 767 / APE : 6550A

Action financée par le FSE, l'Etat, la CIREST, la CINOR et le Département
La Couveuse de projets d'entreprise est cofinancée par l'Union européenne



**DOSSIER DE PROJET DE RECRUTEMENT EN CAE/CUI
AVEC DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT
ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION (ACI)
- Secteur non marchand -**

☐ RECONDUCTION (attention : bilans des actions nécessaires avant toute nouvelle convention de renouvellement)

Aucun recrutement ne peut être opéré avant la décision d'agrément en ACI et la validation définitive du projet par le prescripteur du contrat (ADI ou Pôle Emploi).

Rappel : L'agrément ACI ouvre droit :

- à un financement à hauteur de 105 % du contrat
- et, au cas par cas suivant l'opportunité, à une aide à l'accompagnement versée par l'Etat d'un montant maximum de 15 000 € par projet et par an.

Antenne ADI/PE :

Cachet

Dossier réceptionné par.....

Tél :

Fax :

E-mail :

Dossier transmis à l'Arrondissement le

Dossier transmis à la DIECCTE (service IAE) le

I – LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET

Statut juridique : Association ☒ Collectivités ☐ Et publics ☐

Autres ☐ (à préciser)

Dénomination : REUNION SITUATION (REU.SIT.).....

Objet social :

- assurer la formation des porteurs de projets, jeunes, chômeurs de longue durée et notamment ceux qui n'ont pu obtenir un prêt ou une aide à la création d'entreprises,
- permettre d'expérimenter en situation réelle une création d'entreprise avec le maintien de leurs droits sociaux, pendant la durée réglementaire,
- aider à leur insertion professionnelle en cas de résultats insuffisants.

Adresse : 68 rue Archambaud
97 410 SAINT PIERRE

Tél. 0262 25 10 54
GSM 0692 09 20 53

Nom du (de la) Président(e) : Joël XAVIER

Nom du (de la) Directeur(trice) : Pascaline PONAMA.....

Effectif du personnel :

	Personnel salarié						Bénévoles	Autres
	Contrat de travail de droit commun		Contrat aidé/alternance					
			CAppr.	CAE CUI	Contrat de pro	Autre		
	CDD	CDI					(4)	(à préciser)
Nb salariés	1	6		15	3			
Nb ETP*	1	6		9,45	3			

* ETP signifie salariés en équivalent temps plein (ex : 20h/sem = 0,57 ETP - 26h/sem = 0,75 ETP- 35h/sem = 1 ETP).

Expériences dans le domaine de l'insertion professionnelle : (chantier d'insertion / actions / autre expérience équivalente)

Le président de l'association, Joël XAVIER, fut directeur du P.L.I.E. de Saint-Pierre pendant 10 ans, sans compter son expérience passée à l'ARCA ou l'APR en tant qu'accompagnateur socioprofessionnel.

La directrice, Pascaline PONAMA, a également travaillé pendant 4 ans au P.L.I.E. de Saint-Pierre, en tant qu'accompagnatrice socioprofessionnelle sur des actions d'insertion (PIL, chantiers école, pré-qualifications, qualifications, entreprises d'insertion, régie de quartier, GEIQ...). De plus, elle a occupé pendant 1 an le poste d'assistante au chef de projet au sein du Contrat de ville de Saint-Denis.

L'intervenant pressenti sur cette action, Eric BLANCHARD, gérant de Réunion Paysage, a pour sa part travaillé :

- avec l' AGEPAC sur une action d'accompagnement et de valorisation de patrimoine,
- avec le CUCS de Saint-Louis sur un chantier d'insertion,
- avec l'ADE sur le chantier d'insertion « réaménagement de la Rivière du Mat »

Territoire d'intervention : Plaine des Palmistes

Partenariats

Ce projet est mené en collaboration étroite avec les partenaires suivants :

- le Ministère de l'Outre-Mer
- le Haut-Commissariat à la Jeunesse
- la DIECCTE
- la DJSCS
- La Région
- Le Département
- La CASUD
- La CIREST
- La Mairie de la Plaine des Palmistes
- La Mairie Saint-Philippe
- Association Développement des Quartiers de Saint-Philippe
- La Mission Locale Sud

- Il est également évalué par le cabinet ESOI (Emmanuel SOUFFRIN)

Préciser les liens et partenariats noués avec d'autres organismes ou structures d'insertion par l'activité économique, qui interviennent auprès du même public, et avec les institutions publiques (Pôle Emploi, collectivités territoriales, DIECCTE, PLIE, missions locales, Maison de l'Emploi, autres...) ; avec le milieu économique, les branches professionnelles, les OPCA, les groupements d'employeurs, etc.

II – LE PROJET D'ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

Libellé du projet d'Atelier et Chantier d'Insertion : Le Développement de la filière du Bois de Goyavier, par et pour les jeunes

Opportunité du projet (contexte économique et social, valeur ajoutée pour le territoire) :
Nous avons répondu à un appel à projet du Ministère de l'Outre-Mer et du Haut-Commissariat à la Jeunesse dans le cadre d'expérimentations sociales en faveur de la jeunesse, sur l'axe « insertion professionnelle des jeunes par la valorisation des ressources locales, tant culturelles que naturelles ». Nous avons été retenus.

Pourquoi le bois de goyavier ? Parce que c'est une espèce végétale envahissante, et que le fait de prélever le bois pour le travailler nous permet d'entrer dans les actions de lutte contre cette peste.

Le contexte local nous permettait de proposer une action expérimentale tournée autour du Bois de Goyavier :

1. La filière du bois de goyavier n'est pas organisée à ce jour. Quelques expériences montrent que cette ressource locale peut contribuer à répondre à des besoins (mobiliers de jardin, bordures de jardin, fascines, bacs à fleurs etc.).
2. La structuration d'une micro-filière peut favoriser la création d'emploi.
3. La Mairie de La Plaine des Palmistes ainsi que la CIREST portent l'ambition de développer cette filière.
4. L'approche expérimentale est de la faire porter par des jeunes, sur la création d'une structure collective où les collectivités pourraient être partie prenante
5. Il s'agit d'une action économique, visant l'insertion de jeunes en difficulté. Durant l'action, il sera possible de faire le point de façon concrète sur le couple produits/marché et ainsi vérifier la viabilité de la filière. D'une certaine manière c'est une formation/production.
6. Si cette action aboutie, elle pourra être transférée à d'autres ressources locales peu exploitées et valorisées : le vacoa, la lave, le choka...
7. Nous intervenons déjà pour le compte des collectivités publiques afin d'aider les initiatives individuelles ou collectives de création d'activité. Nous apportons l'approche terrain pour laquelle les collectivités ne sont pas pourvues en moyens humains et en outils
8. Cette action sera le prétexte pour mettre autour de la table toutes les parties prenantes à cette action (cf schéma des partenaires).

Emplois créés

Type de contrat (CDI, CDD, CAE/CUI autre à préciser)	Nombre	Type d'emplois (encadrement, gestionnaire...)
Prestataire (mi-temps)	1	Encadrement sociotechnique
Prestataire (22h/semaine)	1	Encadrant d'équipe
CUI	10	Agents de production
CUI	5	Gestionnaires de la filière

L'objectif final est la création d'une structure collective de valorisation de la filière, où les personnes en CUI deviendraient salariés entrepreneurs.

Nom du responsable du projet : Pascaline PONAMA.....

Fonction : Directrice.....

Coordonnées : Tél. 0262 25 10 54.....

GSM 0692 09 20 53.....

Fax 0262 57 22 08.....

E-mail couveuse.reusit@gmail.com.....

A- DESCRIPTIF DU PROJET D'ACTIVITE DE L'ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

Sur quel(s) secteur(s) d'activités l'ACI se positionne t-il ?

- ☐ Education ☐ transport ☐ environnement ☐ NTIC ☐ famille, santé, solidarité,
☐ culture ☒ **tourisme** ☐ sport ☐ logement, vie de quartier
☐ prévention, sécurité ☐ justice ☐ vie associative
☒ **autre (à préciser) : développement économique**

Quelles sont les activités de l'ACI ? (descriptif détaillé)

1. Coupe (prélèvement) du bois
2. Traitement du bois
3. Fabrication d'objets artisanaux et de mobilier
4. Commercialisation

Exemples de produits : fascines, tuteurs, tables, chaises, bancs, cabanes...

5. Gestion administrative et financière
6. Création d'une structure collective

Où est localisé l'atelier et chantier d'insertion (arrondissement, ville...) ?

Quel est le lieu de support de l'ACI (chantier « physique » dans le cas d'un ACI se déroulant sur plusieurs lieux) ?

1. Le chantier se situera sur la commune de La Plaine des Palmistes, avec la mise à disposition d'un atelier par la Mairie de La Plaine des Palmistes.
2. La « récolte » du Bois de Goyavier se fera dans les forêts environnantes, sur les domaines gérés par des privés et le Parc National des Hauts.
3. La gestion administrative se fera dans les locaux de REUSIT à Saint-André

La Plaine des Palmistes, dans notre action, devient une vitrine du savoir-faire des jeunes. Les touristes ou les locaux qui y viendront pourront visiter toute la chaîne de production, depuis le bucheronnage jusqu'à la fabrication des objets.

Précisez si l'activité développée est réalisée dans un espace particulier (Zone de Revitalisation Urbaine, Zone Urbaine Sensible, périmètre d'un PLIE...).

La commune de La Plaine des Palmistes souffre de handicaps socioéconomiques non négligeables, et bénéficie effectivement d'un PLIE intercommunal.

L'ACI fait-il partie d'un PLIE? Lequel ?

.....
.....

Quelle est la durée de l'ACI ?

12 mois

Quelle est la date de début d'activité de l'ACI ?

Avril 2012 / Mars 2013

Comment s'organise l'ACI (dans le cas où le projet comporte plusieurs phases) ?

1ère étape (8 mois) : le test d'activité

Les jeunes bénéficieront d'un encadrement technique et socioprofessionnel, qui vise à leur transmettre un savoir-faire autour du ramassage, de la préparation et de la transformation du bois de goyavier.

De même, ils seront parrainés par des chefs d'entreprises, adhérents du Rotary Club, qui leur ouvriront les portes de leur entreprise et leur feront vivre leur quotidien pour leur permettre de mieux appréhender le métier de chef d'entreprise.

Ils auront surtout la possibilité, et c'est là tout l'intérêt de l'action, grâce au dispositif couveuse, de tester la commercialisation de leurs produits artisanaux. Ils pourront ainsi s'adresser à des particuliers, mais aussi à des professionnels, notamment aux collectivités publiques, en recherche de fournisseurs sur des fascines par exemple.

Durant cette phase d'accompagnement en couveuse, ils pourront :

- Affiner leur stratégie commerciale
- Mettre en œuvre leurs outils commerciaux et leurs outils de communication
- Participer à des actions collectives d'accompagnement sur des thèmes de gestion ou de création d'entreprise : initiation à la comptabilité, fiscalité, communication, développement commercial, protection des noms et idées, assurances professionnelles, informatique de gestion...
- Prospector des clients, organiser leur participation à des foires commerciales...
- Créer des tableaux de bord pour le suivi de leur activité
- Réfléchir à leur future création (structure juridique, qui, organisation...)

2^{ème} étape : création de la structure collective (4 mois)

Il s'agit d'aider à la création de la structure collective qui valorisera la filière du bois de goyavier par la suite.

Les jeunes qui émettront le souhait de quitter l'action bénéficieront d'un accompagnement socioprofessionnel individualisé par le biais de la Mission Locale Est : aide au retour à l'emploi, inscription à une formation, mobilité...

Pendant cette phase, le test d'activité continuera.

Planning prévisionnel des activités	
Période	Phases
Avril 2012 – Novembre 2012	Phase 1 : test d'activité – acquisition de compétences
Décembre 2012 – Mars 2013	Phase 2 : création de la structure collective / insertion socioprofessionnelle.

Qui sont vos donneurs d'ordre, vos clients, bénéficiaires ?

Donneurs d'ordre : c'est un projet partagé par les acteurs cités plus haut

Clients :

1. Les collectivités :
 - a. les communautés d'agglomération
 - b. la Région
 - c. le Département
2. les privés :
 - a. les particuliers
 - b. les entreprises

Bénéficiaires : ce sont des jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi ou désireux de créer une entreprise.

Qui sont vos partenaires économiques et financiers ?

Précisez les liens et partenariats noués avec les institutions, les structures de l'insertion par l'activité économique, les organismes de formation... pour la réalisation de l'ACI (apports de matériels, engagements formalisés de ces partenaires...)

- 1) La Mission Locale Est et Pôle Emploi se chargeront du recrutement des jeunes ;
- 2) La Mairie de La Plaine des Palmistes nous met à disposition un local de 100 m² qui servira d'atelier (stockage, traitement du bois, fabrication) ;
- 3) 1 prestataire interviendra pour la formation des jeunes au travail du bois de goyavier (Jean-François HOAREAU et Lucien CASSAT pour le compte de LOU FAGOTIN) ; Il est à noter que Jean-François HOAREAU est partenaire du projet à différents niveaux : la formation des jeunes mais aussi une aide à la conception des produits (design...) ;
- 4) L'encadrant technique et socioprofessionnel assurera toutes les fonctions prévues dans l'action (accueil des jeunes, organisation des chantiers, organisation de l'activité en général, lien avec les clients, formation des jeunes, aide à l'élaboration des outils commerciaux/de communication/tableaux de bord...) ;
- 5) Le Mission Locale Est assurera l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes désirant aller sur un projet professionnel différent.

Planification globale des activités	Période
Phase 1 : test d'activité - acquisition des compétences	Avril 2012 - Novembre 2012
Phase 2 : création de la structure collective / insertion socioprofessionnelle	Décembre 2012 - Mars 2013

B- OBJECTIFS DE L'ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

Problématique	Objectifs
Les jeunes qui arrivent sur le marché du travail ont du mal à se faire recruter, de par leur manque d'expérience professionnelle	Permettre à des jeunes nouvellement sur le marché du travail d'acquérir une première expérience professionnelle valorisable
Lorsque l'expérience professionnelle est faible, et que l'on a quitté le système scolaire très tôt, il est souvent difficile de comprendre les règles de fonctionnement qui régissent la vie d'une entreprise. Le manque de réflexes professionnels peut entraîner des ruptures ou des non-renouvellements de contrats	Renforcer l'employabilité du public cible
Les jeunes ont souvent le sentiment de ne pas être pris au sérieux, ni écoutés. Ils ont du mal à se positionner de manière professionnelle.	Valoriser l'initiative des jeunes par le développement d'une action regroupant un ensemble de partenaires investis. Ils sont acteurs du projet, et non pas juste des exécutants
Les actions d'accompagnement socioprofessionnel ou de formation montrent leurs limites en termes de résultats. Les jeunes sont vite démobilisés, ne voyant pas l'intérêt immédiat de ce type d'action	Développer la motivation des jeunes sur la base d'une action économique concrète
Les activités économiques, sur le territoire réunionnais, sont raisonnées en tant qu'initiatives individuelles (75% du tissu économique local), et non pas comme faisant partie d'une filière; d'où le manque de structuration, voire de pertinence, constaté.	Développer l'action en tant que filière et non comme une action ponctuelle aux effets restreints
Des artisans locaux ont pu être approchés par des acheteurs, prêts à faire affaire avec eux. Or, le manque d'organisation de la filière « bois de goyavier » ne leur a pas permis de répondre à la demande.	Répondre à une demande économique locale et nationale, voire internationale sur le bois de goyavier
Développer une filière, c'est certes garantir la transmission de savoir-faire ancestraux. Mais la société actuelle impose tout de même d'apporter une touche moderne aux créations. Or, nous nous retrouvons souvent face à des produits qui se trouvent sur des créneaux peu porteurs, par manque d'adaptation à la demande de la clientèle	Développer la créativité des jeunes pour leur permettre d'innover et de proposer des produits « design »

1) Public visé

Le chantier vise-t-il à accueillir un public particulier (femmes ou hommes, allocataires des minima sociaux, jeunes 16-26 ans, public issu d'un quartier en difficulté ...) ?

Jeunes de 16-26 ans, sans expérience professionnelle, souhaitant participer au développement d'une filière et la création d'une structure collective.

Quel est le statut des salariés pendant la durée de l'action ?

Type de contrat	Nombre	Durée hebdomadaire de travail (heures)	Durée du contrat (mois)	Profil requis	Poste à pourvoir
CAE/CUI	15	22	12	Motivation, envie de développer une action collective	Agent de développement de filière
Autre contrat Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)	15 (les mêmes personnes)	13	12		

Quelles sont les modalités de recrutement des salariés ?

Avec qui allez-vous organiser le recrutement, qui sera associé à la décision ?
(Les offres d'emploi doivent être déposées à Pôle Emploi).

L'offre d'emploi sera déposée chez Pôle Emploi, mais également au sein de la Mission Locale Est qui se chargera, avec Pôle Emploi, de sélectionner 15 jeunes volontaires. Un comité opérationnel (regroupant les structures d'accueil, la CIREST, ESOI et REUSIT) se réunira pour valider la liste des candidats pressentis.

Avez-vous signé une convention de coopération (non obligatoire mais conseillée) ?

☐ NON
☒ OUI avec ☐ ADI ☒ Pôle Emploi ☒ Autre (à préciser) Mission Locale Est, CIREST
Cette convention n'est pas encore signée, mais le sera dès conventionnement avec le Ministère de l'Outre-Mer.

2) Formation/Ecadrement/Accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion

La formation des salariés et un accompagnement socioprofessionnel sont obligatoires pour recruter en CAE/CUI et pour obtenir le conventionnement d' « Atelier Chantier d'Insertion ».

La formation délivrée pendant la durée de l'action devra prendre en compte non seulement les besoins liés à l'exercice des activités de l'ACI, mais aussi les besoins liés au projet professionnel de chaque bénéficiaire. Il peut s'agir d'actions de pré qualification, de certificat de compétence, de VAE...

Projet de formation

- lié au projet professionnel du salarié ☐
- d'adaptation du salarié à son poste de travail ☒
- de développement de compétences professionnelles liées à l'activité du salarié ☒

Postes	(H)ors ou (P)endant le temps de travail	Objet de la formation	Durée (heures)	Financements prévus
Tous les CUI	P	Découverte / transformation du bois de goyavier	70 heures	Ministère
	H	Gestion d'entreprise	80 heures	Ministère
	P	Connaissance des plantes (endémique, indigènes, envahissantes...)	35 heures	Parc national (prestation gratuite)

Organisme(s) de formation ou formateurs associé(s)			
Nom	Adresse	Téléphone/télécopie	Références, fonctions, qualifications...
REUSIT	281 rue de la gare 97440 Saint André	0262 25 10 54 / 0262 57 22 08	Accompagnement à la création d'entreprise, insertion par la création d'activité
Lou Fagotin (Lucien CASSAT et Jean- François HOAREAU)	Les Moulins 23290 Saint-Pierre de Fursac	(05) 55 63 62 18 / (05) 55 63 68 90	Artisans réputé pour le travail du bois de châtaigner / accompagne JF HOAREAU sur le volet design
Parc National des Hauts	Domaine des Tourelles 260 rue de la République 97431 Plaine des Palmistes	02 62 56 09 88 / 02 62 56 15 25	Gestion de l'aménagement et la valorisation de la zone des hauts

Joindre un projet pédagogique détaillant les objectifs et le contenu de la formation ainsi que les modalités d'évaluation des acquis.

Il nous manque à ce jour le projet pédagogique pour la formation « connaissance des plantes ».
Les modalités d'évaluation :

- Un livret pédagogique sera réalisé pour chaque formation avec comme parties :
 - L'évaluation de départ
 - L'évaluation finale (par le formateur et par le stagiaire)
- Une grande partie de l'évaluation se basera sur la pratique des jeunes (mise en situation réelle)

ATTENTION : Obligation pour l'employeur de délivrer à la fin de l'ACI a minima une attestation d'expérience professionnelle pour chaque bénéficiaire.

Accompagnement socio-professionnel

- Prévoyez-vous de vous appuyer sur les compétences d'un salarié de la structure ?

☒ NON

☐ OUI

Dans l'affirmative, précisez :

- son nom :
- sa qualification :
- ses fonctions :
- ses expériences auprès des publics concernés :
- les modalités concrètes d'organisation de l'accompagnement social des bénéficiaires
- Prévoyez-vous de vous appuyez directement sur le réseau local des organismes de suivi social ?

☐ NON

☒ OUI Dans ce cas, précisez :

de quel (s) organisme (s) il s'agit	les modalités de contractualisation	les modalités concrètes d'organisation de l'accompagnement social des bénéficiaires :
REUNION PAYSAGE	convention de prestation de service pour l'accompagnement technique et socioprofessionnel des 15 jeunes sur toute la durée de l'action	Ce prestataire sera présent au minimum 14h/semaine, afin d'accompagner les jeunes à différents niveaux : 1) L'apprentissage du métier artisanal 2) L'apprentissage des bases en développement / gestion d'entreprise 3) Le soutien face aux problématiques individuelles du public
MISSION LOCALE EST	Convention partenariale pour l'accompagnement social de tous les jeunes de l'ACI	Elle nous suit depuis le début du projet, et se porte garante quant à la mobilisation des dispositifs existants pour les jeunes retenus sur le projet : budget formation individuelle, le civis...
	Convention de prestation de service pour l'accompagnement professionnel de 10 jeunes maximum (ceux qui décrochent)	Il s'agira de l'accompagnement de ceux qui ne participeront pas à la création de la structure collective. Ils interviendront tout au long de l'action et de manière individuelle

Quelles sont les perspectives d'insertion professionnelle ?

Rappel : L'objectif minimal des ACI est d'atteindre 30 % de sorties dynamiques :

Perspectives de sorties pouvant être proposées aux bénéficiaires de l'ACI :

- emplois durables (CDI ou CDD de plus de 6 mois, création d'entreprise)
- emplois de transition (CDD de plus de 6 mois, contrats aidés, contrats en alternance en CDD)
- sorties positives (formations qualifiantes, emploi dans une SIAE)

30%

10%

10%

C- LES MOYENS PREVUS POUR LA REALISATION DE L'ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION

1- Les moyens matériels

- les locaux (permanents ou occasionnels, superficie...) :
 - 1) Atelier pour le stockage du bois de goyavier, la fabrication et le stockage des objets :
Local de La Plaine des Palmistes (100 m²)
 - 2) Locaux de REUSIT à l'antenne Est pour l'hébergement administratif (partie gestion)
- le matériel

Désignation du matériel	Quantité	Année d'acquisition	Financement (P, L ou G)*
Matériel de traitement du bois de goyavier	1		L
Petit matériel pour la fabrication des objets	10	2012	P
Vêtements de travail pour les équipes au ramassage	10	2012	P
Fourgonnette de transport pour le bois	1		G (Mairie La Plaine des Palmistes)
Matériel informatique et bureautique (ordinateur, imprimante, photocopieur, scanner, fax, massicot, relieur...)	1		P

P : propriété, L : location, G : fourni à titre gracieux (fournir justificatifs : bail, convention...)

2- Les moyens humains

Encadrement des salariés en insertion

Nombre d'encadrants	Statut (CDD, CDI, autre)	Qualifications (joindre CV)	Durée hebdomadaire de travail (heures)	Durée du contrat de travail (mois)
1	Prestataire	Formateur - accompagnateur - chef d'entreprise	20 (dont 14 sur l'ACI)	15
1	CDD	Salarié de la Couveuse REUSIT	22	12

Autres fonctions dans l'ACI :
(ingénierie technique et administrative)

Nombre de personnes	Statut (CDD, CDI, bénévole...)	Fonctions	Temps de travail dans d'ACI (heures)
7	CDI	Directrice	10 heures / semaine
	CDI	Responsable administrative et financière	4 heures / semaine
	CONTRAT PRO	Assistant développement projet	5 heures / semaine
	CDI	Comptable	2 heures / semaine
	CDI	Chargé de mission sud	4 heures / semaine
	CONTRAT PRO	Assistant ressources humaines	3 heures / semaine
	Bénévole	Président sur ancrage territorial	4 heures / semaine

D – ELEMENTS FINANCIERS

1. Indicateurs financiers et ratio de la structure

(en euros)	2 009	2 010
Total des financements publics	279 200,28 €	384 524,87 €
Total des financements privés		
Chiffre d'affaires	233 249,92 €	189 274,01 €
Financements publics/ chiffre d'affaire	120%	203%
Financements publics/masse salariale des permanents	120%	138%
Résultat	12 070,28 €	19 087,79 €

2. Coût et financement de l'atelier et chantier d'insertion

Rappel : les ACI peuvent commercialiser les biens ou services produits. La part de recettes de commercialisation ne peut excéder 30 % des charges de l'ACI. Exceptionnellement ce taux peut être élevé jusqu'à 50 % après avis du CDIAE.

Budget prévisionnel de l'ACI (cf Annexe 2)

Budget prévisionnel détaillé et équilibré à joindre obligatoirement au présent dossier.

Détailler les subventions sollicitées ou obtenues. Valoriser l'apport en nature d'autres partenaires et la mise à disposition de personnel.

Numéro d'attribution	Statut (CDI, CDD, intérimaire...)	Qualification (niveau C)	Temps de travail (heures)	Montant de la prestation (euros)
1	Intérimaire	Secrétaire - accueil	20 (dont 10 sur l'ACI)	12
2	CDI	Salarié de la Commission REUSIT	22	12

Numéro de personnes	Statut (CDI, CDD, intérimaire...)	Fonctions	Temps de travail (heures)
1	CDI	Directrice	10 heures / semaine
2	CDI	Responsable administrative et financière	4 heures / semaine
3	CONTRAT PRO	Assistant développement projet	5 heures / semaine
4	CDI	Comptable	2 heures / semaine
5	CDI	Chargé de mission and	4 heures / semaine
6	CONTRAT PRO	Assistant ressources humaines	3 heures / semaine
7	Bénévoles	Président ou secrétaire territorial	4 heures / semaine

CHARGES	Montants (€)	PRODUITS	Montants (€)
Achats	45 617,46 €	Financement des CAE CUI	178 488,00 €
Habille ment (vêtements de travail et sécurité...)	1 500,00 €	. Aide légale	165 998,70 €
Fournitures non stockables (eau, EDF, carburant)	15 367,46 €	. Résiduel :	
Fournitures d'entretien et petits équipements.	3 000,00 €	- Département	
Fournitures administrative.	750,00 €	- Mairie Plaine des Palmistes	12 489,30 €
Fournitures d'atelier (mat. premières...)	1 000,00 €	Financement de la formation (fournir en annexe un budget distinct) :	
Prestation accompagnement socioprofessionnel	24 000,00 €		
Services extérieurs	53 941,00 €	Financement de l'accompagnement socio professionnel (fournir en annexe un budget distinct) :	15 000,00 €
Sous traitance générale	25 991,00 €		
Assurances (RC, véhicules, multirisques)	500,00 €	Financement des frais divers :	109 817,50 €
Location immobilière	6 000,00 €		
Location mobilière	12 000,00 €	- Fonds propres :	
Maintenance, entretien, réparation		dont . cotisations	
Documentation		. produits d'activité	36 000,00 €
Formation	9 450,00 €	- Subventions publiques :	
		. Europe (1)	
		. Etat (2) - Ministère Outre- Mer	44 848,00 €
Autres Services extérieurs	10 880,00 €	. Département	
		. Commune (3)	
Médecine du travail	1 500,00 €	. Autres (4) - Région	22 969,50 €
Honoraires			
Frais postaux et télécommunication	480,00 €	- Autres produits (4)	
Déplacement/réception/mission	8 700,00 €	Mise à disposition local Mairie La Plaine des Palmistes	6 000,00 €
Publicité	200,00 €		
Services bancaires			
Impôts, taxes et versements assimilés	100,00 €		
Charges de personnel	192 767,04 €		
- CAE CUI			
- Rémunération brute	158 094,00 €		
- Charges patronales	20 394,00 €		
- Encadrants			
- Rémunération brute	12 647,52 €		
- Charges patronales	1 631,52 €		
- Autres			
TOTAL CHARGES	303 305,50 €	TOTAL PRODUITS	303 305,50 €

**E – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU RESIDUEL DE SALAIRE AUPRES DU
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES (ne
concerne que les projets associatifs)**

Postes	Nombre	Salaire brut mensuel	Charges patronales mensuelles	Prise en charge Etat	Résiduel	Résiduel sollicité	Durée (mois)	Total résiduel	Total résiduel sollicité
Agents	15	878,30 €	113,30 €	105%	69,38 €	69,38 €	12	12 489,30 €	12 489,30 €
TOTAL								12 489,30 €	12 489,30 €

Le début de l'activité est-il conditionné par la prise en charge du résiduel ? **OUI** ☐
NON ☒

Une demande de prise en charge de résiduel de rémunération à hauteur de 69.38 €/pers/mois est en cours avec la Mairie de La Plaine des Palmistes, soit :

- 2012 : 8 326,20 €
- 2013 : 4 163,10 €

Le reste de résiduel doit être couvert par l'activité économique.

F – DEMANDE D'AIDE A L'ACCOMPAGNEMENT (ETAT).

Partie à remplir uniquement si vous sollicitez l'aide à l'accompagnement. Son attribution n'est pas automatique, l'aide est plafonnée à 15 000 € par ACI, dans la limite de 45 000 € pour un même opérateur/an, elle est conditionnée au taux de sorties dynamiques visé (CDD de six mois ou plus, CDI, formations qualifiantes ou création d'activité) qui doit être a minima de 30%.

Montant de l'aide sollicitée : 15 000 €

👉 Attention joindre le budget prévisionnel de l'accompagnement socioprofessionnel.

CHARGES			RECETTES	
TYPE ACCOMPAGNEMENT	PRESTATAIRE	MONTANT	OBJET	MONTANT
Accompagnement collectif	Réunion Paysage	21 266,00 €	Etat	15 000,00 €
Accompagnement individualisé	Mission Locale Est	10 000,00 €	Fonds propres	16 266,00 €
TOTAL		31 266,00 €	TOTAL	31 266,00 €

I- L'ACCOMPAGNEMENT ENVISAGE

Rappel : L'accompagnement et la formation sont obligatoires pour obtenir le conventionnement ACI.

Quelle plus-value apportera l'aide à l'accompagnement ?

Ce qu'il faut bien retenir de notre chantier, c'est qu'il possède une finalité économique, et donc une voie d'insertion professionnelle toute tracée pour ces jeunes. Au-delà du bois de goyavier, nous irons sur la mise en œuvre d'une pluriactivité sur la structure collective qui permettra aux jeunes de vivre pleinement et formellement de leur future activité.

Cette aide nous permettra d'apporter un accompagnement pluriel :

1. Accompagnement sur la future structure collective
2. Accompagnement individualisé

1. Les objectifs relatifs à l'action d'accompagnement pendant le parcours et à sa sortie

Quel(s) objectif(s) vous fixez-vous pour ce projet d'accompagnement (orientation, consolidation, renforcement des actions d'accompagnement existantes ; création de nouveaux outils ; démarches qualité ; ingénierie d'accompagnement pour d'autres structures ou en direction des collectivités territoriales, référents, etc.)

1. Accompagnement sur la future structure collective.

Il s'agit d'une action d'adaptation au poste de travail, mais aussi de l'apprentissage d'un nouveau métier accolé à une démarche de création d'activité.

2. Accompagnement individualisé pour les jeunes qui ne poursuivent pas l'action. Nous ferons dans ce cas précis appel aux compétences de la Mission Locale Est pour la mise en œuvre d'un projet professionnel individuel :

- a. Validation du projet professionnel
- b. Validation des acquis professionnels / EMT
- c. Aide à la préparation des outils de recherche d'emploi
- d. Recherche d'employeur / recherche de formation qualifiante

2. Les objectifs relatifs à l'environnement

Quel est votre objectif en matière de développement du partenariat pour la mise en oeuvre de ce projet d'accompagnement (quels types de partenaires, nature de la collaboration attendue etc.) ?

Pour la partie « structure collective » :

- Partenariat Mission Locale pour soutenir les jeunes dans les problématiques individuelles (CIVS...)
- Lien fort avec l'encadrant d'équipe qui sera chargé de repérer les problématiques internes au groupe, les conduites individuelles en inadéquation avec les attendus...
- La CRES pour la création de la structure collective
- Tout partenariat visant à faciliter le parcours d'insertion des jeunes inscrits sur une démarche collective

Pour la partie « accompagnement individuel » :

Le projet d'accompagnement s'appuie sur la double volonté pour la Mission Locale Est de professionnalisation par une amélioration de l'employabilité correspondante aux besoins actuels du marché de l'emploi.

Cela suppose d'approcher ce monde de l'entreprise par de la prospection, des organisations d'employeur, et OPCA pour développer le projet d'accompagnement autour de cette finalité professionnelle.

Ce projet d'accompagnement doit s'inscrire dans :

1. la dynamique globale du territoire,
2. la mise en synergie des compétences potentiellement mobilisables des salariés accueillis au niveau de l'ACI,
3. la mise en relation de ce potentiel avec le monde de l'entreprise (la Période de Pro est une réponse possible dans le cadre du projet d'accompagnement élaboré par la Mission Locale Est ainsi que l'immersion en entreprise).

3. Les objectifs relatifs aux publics accompagnés

Quelles sont le nombre et les caractéristiques des publics accompagnés dans l'ACI ?

(exemple : demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, travailleurs handicapés, jeunes en difficultés...)

Le public est :

1. jeune (moins de 26 ans)
2. majoritairement sans expérience professionnelle
3. issu de milieux défavorisés
4. indifféremment masculin ou féminin
5. de faible qualification (niveau bac maximum)

Ces jeunes recherchent une démarche collective, et peuvent se positionner à différents niveaux professionnels de l'activité développée (technique ou administrative).

Quelle est la stratégie globale en termes d'accès et de retour à l'emploi, ou le cas échéant les propositions d'action sociale ?

(votre stratégie globale peut suivre plusieurs pistes : formation, orientation professionnelle etc...)

Il s'agit de donner à ces jeunes une première expérience professionnelle aboutie et complète. En effet, les mettre dans une posture de chef d'entreprise les amène à considérer le monde de l'entreprise différemment, avec les contraintes du marché et la nécessité d'une approche professionnelle.

Cette action amènera indubitablement une augmentation réelle de l'employabilité du public recruté.

De même, ils travailleront tous à leur futur emploi en créant leur propre entreprise collective. Ainsi, pour ceux qui continuent l'aventure, la stratégie d'accompagnement sera collective. Tous

les moyens seront mobilisés pour les aider à créer la structure juridique, rechercher les financements nécessaires au démarrage, développer l'activité économique pour garantir les rémunérations futures.

L'action sociale sera gérée par la Mission Locale, présente aux réunions opérationnelles et disponible sur demande.

Pour les jeunes qui sortent du projet collectif, la Mission Locale Est prendra le relais sur un accompagnement individualisé.

II- L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO PROFESSIONNEL

Développez chaque phase du parcours du salarié dans l'atelier et chantier, les outils et les modalités de l'accompagnement :

1- Description de la phase d'accueil

Pour l'accompagnement de la future entreprise collective :

La phase d'accueil sera individuelle et collective :

- individuelle : connaissance du parcours, des formations suivies, de l'environnement social (famille, revenus, handicap...), le projet de vie, positionnement sur l'action (quelle équipe)
- collective : connaissance mutuelle des uns et des autres, les valeurs, les ambitions, organisation des équipes...

Cette phase permettra à l'encadrant d'adapter ses interventions au groupe qu'il aura en charge, mais aussi au groupe de commencer à organiser sa future activité.

Pour l'accompagnement individuel :

Trois objectifs vont concourir à l'action d'accompagnement socioprofessionnel :

1. la prise en compte des expériences des bénéficiaires ;
2. la formation professionnelle ;
3. l'orientation d'emploi durable.

Pour ce faire, il s'agira d'élaborer avec chaque bénéficiaire :

1. une évaluation des compétences au niveau des trois savoirs de bases : un outil de grille d'évaluation propre à la pédagogie chantier école sera utilisée ;
2. un bilan précis individuel et professionnel ;
3. la mise en contact avec d'autres employeurs susceptibles d'être intéressés par les profils potentiels au sortir du chantier.

Les actions de formations visent deux objectifs :

1. l'élévation du niveau de qualification (adaptation au poste de travail et professionnalisation),
2. et pour quelques-uns la certification professionnelle.

Pour la réalisation de ces deux actions, la Mission Locale Est procèdera à une planification et à un suivi selon les modalités pratiquées par l'organisation.

2 - Description de l'accompagnement socioprofessionnel mis en oeuvre pendant le parcours d'insertion

(Développement d'outils au service des salariés, information et formation des salariés en insertion, autres actions proposées...)

Accompagnement sur la future structure collective.

L'encadrant technique mobilisé pour cette action viendra apporter sa contribution à différents niveaux :

- Volet production :
 - o Mise en pratique des savoirs (connaissance des plantes, travail du bois de goyavier)
 - o Réflexion sur les produits à développer

- Aide à la mise en œuvre d'un processus de traitement et de fabrication
- Volet gestion :
 - Aide à la mise en œuvre de la stratégie commerciale
 - Création des outils de communication et des outils commerciaux
 - Soutien dans les démarches commerciales entreprises
 - Création des tableaux de bord pour le suivi de l'activité
 - Recherche de partenariats pour développer la future entreprise
- Volet « adaptation au poste de travail » :
 - Contrôle des règles de sécurité à respecter
 - Règles qui régissent la vie d'une entreprise (ponctualité, tenue vestimentaire, expression orale, réactivité...)
 - Mise en place d'un règlement intérieur pour définir le mode de fonctionnement du groupe et les limites à respecter

Accompagnements individuels

Action de développement de compétences et de requalification professionnelle :

1. détermination des projets professionnels « objectif projet »,
2. accompagnement à la professionnalisation (« contrat de professionnalisation »),
3. répondre aux besoins et demandes en relation avec la mobilité et autres.

3- Périodes d'immersion en entreprise prévues

Ces périodes d'immersion facilitent l'acquisition de nouvelles compétences, permettent de diversifier les expériences professionnelles mais aussi de créer des passerelles entre les employeurs de l'IAE et les employeurs du secteur concurrentiel.

( un avenant au contrat de travail du salarié en insertion doit être rédigé et signé par l'employeur et le salarié. La période d'immersion n'a pas pour effet de suspendre le contrat de travail ni de modifier la rémunération du salarié. Par ailleurs une convention de prêt de main d'œuvre à titre gratuit doit être établie et signée par l'employeur et l'entreprise d'accueil).

Il n'est pas prévu d'immersion en entreprise sur la partie collective, puisque le projet en lui-même constitue déjà une immersion.

Pour ceux qui souhaitent partir sur un projet individuel, cette période d'immersion pourra être envisagée au cas par cas.

III- LES MOYENS MIS A DISPOSITION DE L'ACTION

1- Moyens humains mobilisés pour la conduite des actions de l'ACI dans le cadre du projet d'accompagnement

	Fonctions dédiée à l'accompagnement (intitulé des postes) et exprimé en ETP*	Plus-value apportée par l'aide à l'accompagnement (recrutement, ETP)	Autres fonctions (intitulé des postes)
Salariés permanents	1 accompagnateur 1 encadrant technique		
Bénévoles			
Total des personnes	2		
ETP	1 ETP		

*ETP : salariés en équivalent temps plein

2- Intervention d'un organisme d'appui en ingénierie, d'information et de conseil

(Dispositif Locaux d'Accompagnement- DLA, autres)

La CRES pour la création de la future structure collective

3 - Professionnalisation des permanents et bénévoles :

Envisagez-vous des actions de formation pour professionnaliser les personnels intervenant dans l'ACI ? Lesquelles ?

Non

4- Autres actions conduites :

Participation à un réseau, à des séminaires, échanges approfondis avec des partenaires, documentation, information, démarche qualité....

1. Phase collective :

- comités opérationnels tous les 1,5 mois
- 3 comités de pilotage (soit 1 environ tous les 6 mois)
- Rencontre des acteurs du réseau de la création d'entreprise

Liste des pièces	A fournir par tout employeur (public et associatif)		A fournir en complément par les employeurs associatifs		Reçu (cocher si reçu)	Date de la demande si non reçu	Date de réception après demande
	Pièces obligatoires à fournir	Pièces à fournir selon le projet	Pièces à fournir obligatoirement	Pièces supplémentaires à fournir obligatoirement si demande de prise en charge du résiduel			
Lettre de demande de financement signée par le représentant de l'association.				X			
Statuts de l'association			X				
Composition du Bureau			X				
Récépissé de déclaration à la Préfecture			X				
Rapport moral et financier du dernier exercice clos (avec détail des subventions obtenues)			X				
Budget prévisionnel de l'exercice en cours			X				
Etat du personnel (type de contrat, qualification, emploi occupé, date de recrutement...)			X				
Liste des pièces (suite)	A fournir par tout employeur (public et associatif)		A fournir en complément par les employeurs associatifs		Reçu (cocher si reçu)	Date de la demande si non reçu	Date de réception après demande
	Pièces obligatoires à fournir	Pièces à fournir selon le projet	Pièces à fournir obligatoirement	Pièces supplémentaires à fournir obligatoirement si demande de prise en charge du résiduel			
Planning d'activité hebdomadaire/mensuelle des personnels	X						
CV des encadrants	X						
Planning d'intervention des encadrants	X						
Projet pédagogique détaillant les objectifs et le contenu de la formation ainsi que les modalités d'évaluation des acquis de l'expérience ...	X						
Bilan d'activité et de formation des salariés de la structure.	X						
Bilan d'insertion des salariés	X						
Autorisation UTR (intervention sur route départementale)		X					
Autorisation d'intervention sur le domaine communal		X					
Convention de mise à disposition de personnel		X					
Convention de mise à disposition de locaux		X					
Agrément DIECCTE (intervention auprès de PA/PH)		X					
Contrat de bail		X					
Convention de partenariat		X					
Décision CDIAE pour agrément en ACI		X					
Budget de l'accompagnement socio-professionnel éventuellement	X						
Projet de contrat d'assurance couvrant la structure porteuse vis à vis des utilisateurs	X						
Engagement signé par la structure porteuse de l'ACI (cf annexe 3)	X						

Annexe 1

Engagement de l'opérateur porteur d'Atelier Chantier d'Insertion

Le porteur dénommé Joël XAVIER

s'engage à assurer des conditions de travail optimale aux salariés en insertion. Il doit, entre autres, s'assurer du respect des **conditions de sécurité** exigées par le code du travail notamment la mise à disposition des salariés du matériel de sécurité nécessaire.

Il doit **tenir à disposition des salariés de l'eau et des toilettes**. Le porteur d'ACI est également responsable du bon fonctionnement du matériel utilisé sur le chantier.

De plus, le porteur s'engage à avoir un **comportement citoyen et écologiquement responsable** lors de la mise en œuvre de l'ACI. A cette fin, il est encouragé à mener des actions de préservation de l'environnement, à sensibiliser les salariés aux éco-gestes, à utiliser des écoproduits tels le papier recyclé, à limiter les émissions de gaz à effet de serre notamment dus aux transports, à limiter les consommations en eau et en énergies liées à l'ACI, à limiter le volume des déchets produits (par les emballages par exemple)...

Le porteur s'engage également à **fournir un bilan annuel** qui portera sur les personnes accueillies, accompagnées et salariées au cours de l'année (répartition hommes/femmes et âge des salariés, orientation, caractéristiques des salariés, sorties...), sur la coopération territoriale développée (avec les institutionnels, les acteurs économiques, les autres structures de l'IAE, les organismes socioprofessionnels...), sur l'impact du projet d'accompagnement (résultats par rapport aux objectifs initiaux, difficultés identifiées...), et sur les efforts écologiques consentis.

Fait à : Saint Pierre

Le : 03/02/12

Signature et cachet :



68A rue Augustin Archimbaud
97410 Saint Pierre
Tél : 02 62 25 10 54
Fax : 02 62 57 22 08
Email : couveuse.reusit@gmail.com
SIREN : 432 741 767 / APE : 8559A

- Les représentants de l'employeur certifient l'exactitude de l'ensemble des informations contenues dans le présent dossier de cofinancement du résiduel de salaire.

- L'employeur s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit du travail notamment celles liées aux conditions d'hygiène et de sécurité (assurances, visite médicale, équipements adaptés...).

- Conformément aux dispositions légales en vigueur, je m'engage à ne pas recruter avant la validation de mon projet par le prescripteur du contrat (ADI ou PE).

- Je suis informé que dans le cas contraire, le coût des recrutements sur la durée précédant la validation du projet est totalement à ma charge.

Date : 03/02/12

Représentant légal
(cachet et signature)



68A rue Augustin Archaubaud

97410 Saint Pierre

Tel : 02 62 25 10 54

Fax : 02 62 57 22 08

Email : couvreuse.reusit@gmail.com

SIREN : 432 741 767 / APE : 8559A

ANNEXE 2

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACI

CHARGES	Montants (€)	PRODUITS	Montants (€)
Achats		Financement des CAE CUI	
Habilleement (vêtements de travail et sécurité...)		. <i>Aide légale</i>	
Fournitures non stockables (eau, EDF, carburant)			
Fournitures d'entretien et petits équipements.		. <i>Résiduel :</i>	
Fournitures administrative.			
Fournitures d'atelier (mat. premières...)		- Département	
Services extérieurs		- Autres (4)	
Assurances (RC, véhicules, multirisques)			
Location immobilière		Financement de la formation	
Location mobilière		<i>(fournir en annexe un budget</i>	
Maintenance, entretien, réparation		<i>distinct) :</i>	
Documentation		Financement de	
		l'accompagnement socio	
		professionnel <i>(fournir en annexe</i>	
		<i>un budget distinct) :</i>	
Formation			
			
Autres Services extérieurs		Financement des frais divers :	
Médecine du travail			
Honoraires		- <u>Fonds propres :</u>	
Frais postaux et télécommunication		dont . cotisations	
Déplacement/réception/mission		. produits d'activité	
Services bancaires		- <u>Subventions publiques :</u>	
		. Europe (1)	
		. Etat (2)	
Impôts, taxes et versements assimilés		. Département	
		. Commune (3)	
Charges de personnel		. Autres (4)	
- <i>CAE CUI</i>			
- Rémunération brute		- <u>Autres produits</u> (4)	
- Charges patronales			
- <i>Encadrants</i>			
- Rémunération brute			
- Charges patronales			
- <i>Autres</i>			
- Rémunération brute			
TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	

(1) Préciser la mesure mobilisée.

(3) Préciser la (les) commune(s)

(4) A préciser obligatoirement

(2) A préciser obligatoirement le service concerné

ANNEXE 3

LES PRIORITES DE L'ETAT POUR LES ATELIERS CHANTIERS D'INSERTION

Conformément aux orientations discutées en Conseil Départemental de l'insertion par l'Activité Economique (CDIAE), l'Etat entend :

- favoriser les structures sollicitant un conventionnement pour des activités porteuses ou innovantes (BTP, recyclage des déchets ou autre activité dans le développement durable...),
- privilégier les projets d'ACI ayant une optique professionnalisante (incluant une formation et/ou en lien avec des métiers porteurs),
- favoriser l'accès des publics les plus en difficulté au dispositif ACI (les sortants de prison ou sous main de justice, les femmes, les travailleurs handicapés, les personnes suivies dans le cadre de l'Appui Social Individualisé, les sortants de CHRS...).
- favoriser les activités qui pourront à terme faire l'objet d'une commercialisation totale ou partielle.

Ces orientations seront complétées en fonction des orientations données par le Plan d'Action IAE au titre de 2011.

DIECCTE de la Réunion

Date de dépôt du dossier :

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DU FOND DEPARTEMENTAL D'INSERTION

I – IDENTITE DE LA STRUCTURE

Nom de la structure : Association REUNION SITUATION – REU.SIT

Personne à contacter : PONAMA Pascaline

Adresse : 68 rue Augustin Archambaud – 97410 Saint Pierre

Tél. : 0262 25 10 54 Fax : 0262 57 22 08

e-mail : couveuse.reusit@gmail.com

Date de création de la structure : 21/04/2000

Forme juridique : Association loi 1901

Effectifs de la structure : 27

Domaine d'activités :

- assurer la formation des porteurs de projets, jeunes, chômeurs de longue durée et notamment ceux qui n'ont pu obtenir un prêt ou une aide à la création d'entreprises,
- permettre d'expérimenter en situation réelle une création d'entreprise avec le maintien de leurs droits sociaux, pendant la durée réglementaire,
- aider à leur insertion professionnelle en cas de résultats insuffisants.

N° de la convention et date de signature auquel se rattache ce projet (974110035):

II – CONTEXTE DU PROJET

1- Historique:

Nous avons répondu à un appel à projet du Ministère de l'Outre-Mer et du Haut-Commissariat à la Jeunesse dans le cadre d'expérimentations sociales en faveur de la jeunesse, sur l'axe « insertion professionnelle des jeunes par la valorisation des ressources locales, tant culturelles que naturelles ». Nous avons été retenus.

Pourquoi le bois de goyavier ? Parce que c'est une espèce végétale envahissante, et que le fait de prélever le bois pour le travailler nous permet d'entrer dans les actions de lutte contre cette peste.

Le contexte local nous permettait de proposer une action expérimentale tournée autour du Bois de Goyavier :

1. La filière du bois de goyavier n'est pas organisée à ce jour. Quelques expériences montrent que cette ressource locale peut contribuer à répondre à des besoins (mobilier de jardin, bordures de jardin, fascines, bacs à fleurs etc.).
2. La structuration d'une micro-filière peut favoriser la création d'emploi.
3. La Mairie de Saint-Philippe ainsi que la CASUD portent l'ambition de développer cette filière.
4. L'approche expérimentale est de la faire porter par des jeunes, sur la création d'une structure collective où les collectivités pourraient être partie prenante
5. Il s'agit d'une action économique, visant l'insertion de jeunes en difficulté. Durant l'action, il sera possible de faire le point de façon concrète sur le couple produits /marché et ainsi vérifier la viabilité de la filière. D'une certaine manière c'est une formation/production.
6. Si cette action aboutie, elle pourra être transférée à d'autres ressources locales peu exploitées et valorisées : le vacoa, la lave, le choka...
7. Nous intervenons déjà pour le compte des collectivités publiques afin d'aider les initiatives individuelles ou collectives de création d'activité. Nous apportons l'approche terrain pour laquelle les collectivités ne sont pas pourvues en moyens humains et en outils
8. Cette action sera le prétexte pour mettre autour de la table toutes les parties prenantes à cette action

2- Projet de développement :

Nous souhaitons participer au développement de la filière Bois de Goyavier avec des jeunes. En effet, nous proposons à 30 jeunes en ACI de développer une entreprise collective (SCOP, SCIC, association..., après une expérimentation d'une durée de 1 an.) qui travaillerait, transformerait et commercialiserait le bois de goyavier.

Pour le développement de cette filière, notre action nécessite des besoins logistiques, notamment avec l'acquisition d'outillage permettant la récolte et la transformation de la matière première.

3- Les activités de la structure :

Produits ou services vendus :

1. Coupe (prélèvement) du bois avec la commercialisation du bois brut
2. Traitement du bois et commercialisation du bois traité
3. Fabrication d'objets artisanaux et de mobilier et commercialisation
(Exemples de produits : fascines, tuteurs, tables, chaises, bancs, cabanes...)

Les points forts :

1. Insertion de 30 jeunes par le biais d'un ACI
2. Structuration complète d'une filière (de la coupe à la commercialisation)
3. Mobilisation de partenaires (techniques, opérationnels et financiers) pour favoriser la réussite de l'expérimentation
4. Création d'une structure collective suite à l'expérimentation pour pérenniser l'action

5. Mise en place d'une méthodologie pour travailler sur le développement d'autres filières (vacoas,...)

Le marché (clientèle, tendances du marché, offre des concurrents...) :

Des artisans locaux ont pu être approchés par des acheteurs, prêts à faire affaire avec eux. Or, le manque d'organisation de la filière « bois de goyavier » ne leur a pas permis de répondre à la demande. Aujourd'hui notre souhait est de répondre à une demande économique locale et nationale, voire internationale sur le bois de goyavier.

Sur ce projet, nous travaillons également en partenariat avec le seul artisan réunionnais, M. Jean François HOAREAU, qui exploite le bois de goyavier. La demande du marché étant supérieure à sa capacité de production, notamment depuis que ce dernier est salarié d'une collectivité, notre production se positionne comme étant complémentaire à son activité.

De plus, développer une filière, c'est certes garantir la transmission de savoir-faire ancestraux, mais la société actuelle impose tout de même d'apporter une touche moderne aux créations. Or, nous nous retrouvons souvent face à des produits qui se trouvent sur des créneaux peu porteurs, par manque d'adaptation à la demande de la clientèle. C'est pour cela que nous souhaitons développer la créativité des jeunes pour leur permettre d'innover et de proposer des produits « design ». Le renouvellement des produits proposés à pour objectif de limiter les possibilités de reproduction d'autres marchés (Chine, Madagascar,...)

Nous avons identifié comme clients potentiels :

1. Les collectivités :
 - a. les communautés d'agglomération
 - b. la Région
 - c. le Département
2. les privés :
 - a. les particuliers
 - b. les entreprises

La politique commerciale :

(La stratégie commerciale ; les partenariats ; la politique de distribution ; la communication ; la politique de prix)

L'objectif de cette action est le développement d'une filière avec à la fin de cette dernière la création d'une structure collective permettant la pérennisation de l'action et des emplois.

Pour ce faire, nous avons mis en place 2 ACI (dont l'un est en cours de conventionnement) avec 30 salariés en CAE CUI sur 22h et en contrat CAPE sur 13h qui seront en charge de développer cette filière.

Grace au contrat CAPE, ces derniers auront la possibilité de commercialiser leur production dès le démarrage de l'action.

Ils seront accompagnés dans cette expérimentation par différents partenaires, à la fois techniques, opérationnels et financiers :

- La couveuse REUSIT

- Réunion Paysage
- Lou Fagotin
- Les mairies de Saint Philippe et de La Plaine des Palmistes
- Association ADQ
- Missions Locales
- CASUD
- CIREST
- ONF
- Parc national des hauts
- CCIR
- Chambre de métiers
- Rotary club
- DJSCS
- CRES
- URSIAE
- REGION
- Département
- M. Jean François HOAREAU

Dans un premier temps, les jeunes découvriront les différents métiers au sein de la filière (bucheronnage, transformation, ...) sur une période de 2 mois.

Après cette première phase de découverte, chacun se spécialisera dans un métier : de la coupe à la commercialisation en passant par la gestion de la structure.

Nous procéderons également à une étude de l'existant sur tous les produits identiques ou se rapprochant de nos productions : les concurrents directs et/ou indirects.

Suite à cette étude, nous établirons une liste de produits à commercialiser :

- Des objets artisanaux à destination des touristes ;
- Des fournitures de bureaux pour des administrations et des privés (poubelles, bac de papier, mobiliers,...)
- De la matière première brute et traité pour une clientèle privée par le biais de quincailleries par exemple;
- Tous autres types de produits répondant à une demande du marché.

Dans un même temps, nous établirons des partenariats avec différentes structures locales ou internationales pour la commercialisation de notre production :

- L'IRT et les offices du tourisme pour le volet touristique ;
- Les collectivités publiques pour différents objets de bureau ou de mobilier ;
- Les professionnels (tel que les quincailleries, magasins de jardinage,...)
- Etc,...

Nous établirons également une grille tarifaire pour l'ensemble des produits que nous commercialiserons en tenant compte de nos charges directs (matières premières,...) et indirects (électricité,...)

Nous mettrons également en place différents documents commerciaux (flyers, catalogues, cartes de visite,...) afin de promouvoir nos produits vers l'extérieur (local, national et international).

Ces réalisations se feront avec l'appui logistique et technique de la couveuse REUSIT.

4- les moyens de la structure :

Les outils de travail et la logistique :

La CIREST, communauté d'agglomération de l'Est, porte le développement du bois de goyavier dans ses priorités. Aussi, elle soutient le projet dès le début. Elle apportera une aide, notamment pour la recherche de moyens logistiques.

La CASUD, communauté d'agglomération du sud sauvage, adhère à toute action de développement économique, notamment pour la commune de Saint-Philippe, qui souffre de handicaps socioéconomiques importants. Elle apportera la même aide que la CIREST.

Les mairies de la Plaine des Palmistes et de Saint-Philippe qui sont confrontées à la gestion de cette espèce nuisible, mais cherchent à en tirer profit. Aussi, l'idée que leurs jeunes puissent bénéficier d'une action professionnalisante, tout en développant cette filière, les a séduits. Ces derniers mettent à disposition de cette action des locaux qui serviront d'ateliers.

Pour le développement de cette filière, notre action nécessite les outillages suivants :

DESIGNATION	QUANTITE
Mesure 3m STANLEY	6
Craie BRIANCON	2
Couteau	30
Tenaille Russe 25CM	6
Marteau coffreur	6
Gant cuir	30
Chaussure	30
Lunette Branche	30
Pantalon Tenere	30
Casque antibruit	30
Masque	30
Trousse de secours	2
Sécateur Forge	10
Colle néoprène	10
Tréteau pliant	6
Vis Rocket	10
Scie sauteuse	2
Scie à onglet radiale	2
Feuille abrasive	100
Scie sabre	2
Perceuse sensitive	2
Perceuse visseuse	2
Compresseur	2
Agrafeuse électrique	2
Tronçonneuse	2
Pince coupante	6
Pointe TPO 5Kg	5

CP STD Hydro	10
Rabot dégauchisseur	2

Les ressources humaines :

- 30 jeunes en contrat CAE CUI par le biais d'un ACI seront en charge du développement de la filière du bois de goyavier allant de l'étape de la coupe à la commercialisation sur les communes de Saint Philippe et de la Plaine des Palmistes.
- L'association ADQ (Association de développement de quartiers à St Philippe) accompagne le projet avec un encadrement technique des jeunes en ACI, des prêts de matériaux et l'approvisionnement ponctuel en bois de goyavier.
- Un encadrement projet avec Réunion Paysage, qui vise à transmettre à ces derniers un savoir-faire autour du ramassage, de la préparation et de la transformation du bois de goyavier. L'encadrant technique et socioprofessionnel assurera toutes les fonctions prévues dans l'action (accueil des jeunes, organisation des chantiers, organisation de l'activité en général, lien avec les clients, formation des jeunes, aide à l'élaboration des outils commerciaux/de communication/ tableaux de bord...)
- Un parrainage par des chefs d'entreprises, adhérents du Rotary Club, qui leur ouvriront les portes de leur entreprise et leur feront vivre leur quotidien pour leur permettre de mieux appréhender le métier de chef d'entreprise.
- Un accompagnement avec le dispositif couveuse afin de tester la commercialisation de leurs produits artisanaux. Ils pourront ainsi s'adresser à des particuliers, mais aussi à des professionnels, notamment aux collectivités publiques, en recherche de fournisseurs sur des fascines par exemple.
- Le Parc National des Hauts et l'ONF qui viendront soutenir l'action en permettant aux jeunes de s'approvisionner sur le domaine public. Ils rejoindront notre action par leur préoccupation sur la lutte contre le goyavier, reconnue comme espèce végétale nuisible. Ainsi, en ouvrant le domaine aux jeunes, ils s'assurent de l'éradication de cette espèce. Ils nous accompagneront également sur la sensibilisation des espèces endémiques et la revalorisation de la forêt.
- Jean François HOAREAU qui est un artisan renommé de la Plaine des Cafres, réputé pour son travail sur le bambou et le bois de goyavier participe à cette action avec une transmission de son savoir faire. Il est lui-même confronté à des demandes auxquelles il ne peut satisfaire. Cette action lui permettra de construire son réseau partenarial
- Lucien CASSAT, artisan renommé dans sa région, le Limousin, a été confronté à la même problématique, sur le bois de châtaignier, et vient en soutien à J.François HOAREAU, notamment sur des aspects liés à l'innovation. Il apportera aux jeunes une aide pour leur permettre de développer leur créativité sur l'utilisation de ce matériau par l'intermédiaire de formations et d'un transfert de compétences.

- La Mission Locale assurera l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes désirant aller sur un projet professionnel différent et la mobilisation de dispositifs pour ces derniers.
- La CASUD nous apporte une expertise territoriale.
- La CCIR et la CMA nous apporteront leurs compétences techniques pour l'approche filière.
- L'URSIAE nous accompagne dans les modalités de mise en place des ACI.
- La CRES accompagnera le projet à la fin de l'expérimentation pour la création de la future structure collective.

III – LA DEMANDE DE SUBVENTION FDI

Montant de l'aide demandée : 15 000 €

Motif de la demande:

Démarrage ☒ Développement ☒ Consolidation ☐
 Conseil ☐ Professionnalisation ☐
 Autre (besoin de l'administration en matière d'évaluation et d'expérimentation) ☐

Quelle sera l'utilisation de cette aide :

Cette subvention FDI doit permettre au projet de développement de la filière de bois de goyavier de se doter de moyen logistique supplémentaire notamment avec l'acquisition d'outillage.

Ces outils sont indispensables pour permettre aux salariés de l'ACI de maîtriser les différentes étapes de la filière : de la coupe à la commercialisation.

Lorsque notre action sera dotée d'outillages supplémentaires, nous serons en capacité de lancer la production et de ce fait commencer à commercialiser nos produits.

Contenu et objectif de l'action :

Le développement de l'action se décompose en 3 étapes :

Étape 1 : sensibilisation du public & découverte professionnelle – 30 personnes

Étape 2 : développement de l'activité économique (30 personnes):

- Encadrement technique & formation
- Parrainage
- Test d'activité

Étape 3 : création de la structure collective

Cette action expérimentale vise de multiples objectifs :

1. Développer une filière
2. Répondre à une demande économique locale et nationale, voire internationale sur le bois de goyavier
3. Acquérir une première expérience professionnelle valorisable pour les jeunes
4. Renforcer l'employabilité du public
5. Valoriser l'initiative des jeunes (acteurs du projet)
6. Développer la motivation des jeunes (action économique concrète)
7. Développer la créativité des jeunes (innovation)
8. Etablir une méthodologie reportable sur d'autre développement de filières

Public cible :

Cette action est portée par la couveuse REUSIT et également par 30 jeunes en contrat CAE CUI sur 22h et en contrat CAPE sur 13h.

Lieu de réalisation et date de mise en œuvre (y compris sa durée):

Le projet se déroulera sur la commune de Saint Philippe et de la Plaine des Palmistes.
Ce projet expérimental doit se dérouler sur une période de 15 mois.

L'action dans le bassin sud a déjà commencé avec un planning d'actions qui est le suivant :

- 16/01/2012: début des contrats
- 17/01/2012 : comité de pilotage de démarrage
- 01 à 02/2012 : formation & test commercial d'un produit
- 03/2012: réajustement / lancement des autres produits
- 07/2012: comité de pilotage intermédiaire
- 15/07/12 : renouvellement contrats pour 6 mois & réflexion sur structure juridique
- 01/2013 : comité de pilotage final
- 2013: création de la structure collective

Sur la commune de la Plaine des Palmistes, l'action doit démarrer début avril avec le planning suivant :

- 04/2012: début des contrats
- 04/2012 : comité de pilotage de démarrage
- 04 à 05/2012 : formation & test commercial d'un produit
- 05/2012: réajustement / lancement des autres produits
- 10/2012: comité de pilotage intermédiaire
- 10/12 : renouvellement contrats pour 6 mois & réflexion sur structure juridique
- 04/2013 : comité de pilotage final
- 2013: création de la structure collective

IV- SYNTHESE FINANCIERE

Budget prévisionnel de l'action, pour les associations :

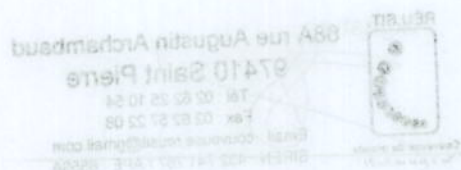
DEPENSES	MONTANT (2) EN EUROS	RECETTES	MONTANT (2) EN EUROS
60 - Achat	24 684 €	74- Subventions d'exploitation	24 684 €
Outillage	20 716 €	Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Tenues de sécurité	2 481 €	- DIECCTE FDI	15 000 €
Consommables	1 487 €		
		Autres recettes (REUSIT)	9 684 €
TOTAL DES CHARGES	24 684 €	TOTAL DES PRODUITS	24 684 €

Ou compte de résultats prévisionnels et bilan financier pour les sociétés :

Résultats	Année 1	Année 2	Année 3
Ventes marchandises			
Production vendue			
Chiffres d'Affaires HT			
Achats marchandises			
Variation stock marchandises			
Marge Commerciale			
Production stockée			
Production Totale			
Sous traitance			
Production Interne			
Achats matières consommées			
Autres achats et charges externes			
Valeur Ajoutée			
Impôts et taxes			
Rémunération du dirigeant/Salaires			
Charges sociales/ cotisation			
Intérimaires			
Excédent Brut d'Exploitation			
Subvention d'exploitation			
Dotation aux amortissements			
2/3 crédit bail (ou leasing)			
Provisions d'exploitation			
Résultat d'Exploitation			
Intérêts des emprunts			
Intérêts sur courts termes			
1/3 crédit bail (ou leasing)			
Résultat Courant			
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les Sociétés (IS)			
Résultat Net	#DIV/0!		
	#DIV/0!	#DIV/0!	
Capacité d'autofinancement	0	#DIV/0!	
Total Crédit Bail (ou leasing)	0	0	

Bilans Prévisionnels	Fin exercice 1	Fin exercice 2	Fin exercice 3
Actif immobilisé net			
Immobilisations brutes			
- Amortissements			
Actif circulant			
Stocks			
Autres créances			
Créances clients			
Disponibilités			
Total Actif			
Capitaux propres			
Fonds propres ou quasi FP			
Report à nouveau			
Résultat net			
Subvention d'investissement			
Dettes			
Emprunt à moyen et long terme			
Comptes courants			
Fournisseurs			
Dettes fiscales et sociales			
Courts termes bancaires			
Total Passif			

Joindre le dernier bilan financier disponible



Attention

Toute fausse déclaration est punie de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-5 du Code pénal.
La loi relative aux informations prévues par la loi n° 2017-29 du 20 janvier 2017 relative à l'immigration, aux réfugiés et aux étrangers a été publiée au Journal Officiel le 21 janvier 2017.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), **XAVIER Joël** (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de... **Association Réusit**,

- Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention de : **15 000€...€**
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée ⁽¹⁾ :

au Compte bancaire ou postal de la structure :

Nom du titulaire du compte : **Association REUSIT**

Banque/ centre : **Caisse d'Epargne**

Domiciliation : **Saint Denis**

11315	00001	08004811428	56
Code Banque ou Etb.	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB ou RIP

Fait, le **02/02/2012** à **Saint Pierre** ..

(1) Vous pouvez, si vous le souhaitez, joindre un RIB ou un RIP.

RÉUSIT
Signature
66A rue Augustin Archambaud
97410 Saint Pierre
Tel : 02 62 25 10 54
Fax : 02 62 57 22 08
Email : couveuse.reusit@gmail.com
SIREN 432 741 767 / APE 8559A

Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

CONVENTION DE PARTENARIAT
KOMITE ANIMASYON E FET ET LA VILLE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Entre

La commune de la Plaine des Palmistes représentée par son Maire, M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT, agissant en vertu de la **délibération n° /2012 du conseil municipal du 25 avril 2012,**

d'une part,

Et,

L'Association ***Komité Animasyon é Fèt***, dont le siège social est situé à la Mairie, Rue de la République 97431 La Plaine des Palmistes, représentée par son président, M. Willy LARAVINE, dénommée l'association,

d'autre part,

PREAMBULE

Le Comité Animasyon é Fèt, conformément aux missions qui lui sont conférées par son objet statutaire, met en place différentes opérations d'animation sur le territoire de La Plaine des Palmistes.

Les actions mises en place convergent naturellement vers les projets d'animation de la Ville de la Plaine des Palmistes.

La Fête des Goyaviers est l'occasion de mutualiser les énergies et les moyens pour la réussite d'une manifestation de dimension régionale.

Cela exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir le cadre de ce partenariat et les axes de la collaboration entre le KAF et la Ville de La Plaine des Palmistes.

Article 2 : ENGAGEMENT DU KAF

Le KAF s'engage dans le cadre de cette collaboration à :

1. Participer à l'organisation générale
2. Gérer la location d'emplacements (encaissements, décaissements)
3. Réinvestir uniquement et totalement les recettes de location d'emplacements sur des postes des dépenses du budget de la manifestation non éligibles aux subventions de la Région Réunion (en l'occurrence, le plateau artistique et la rémunération des hôtesse)

Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE LA PLAINE DES PALMISTES

La Ville de La Plaine des Palmistes s'engage à assurer les prestations suivantes :

1. Plateau artistique et technique
2. Communication
3. Secours et sécurité
4. Inauguration
5. Restauration
6. Logistique

6 – 3 Suivi exercé par la Commune

L'association s'engage à faciliter le suivi par la Commune de la bonne exécution de la présente convention.

La Commune pourra faire procéder par des personnes de son choix, aux contrôles qu'elle jugera utiles.

Sur simple demande de la Commune, l'Association devra lui communiquer tous documents pouvant justifier de la bonne exécution de la présente convention (de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles). Tout document validé par le trésorier de l'association (rapport d'activité, comptes annuels...) transmis à la Commune devra être revêtu du paraphe du président, représentant légal de l'association.

Un bilan et une évaluation du partenariat seront réalisés par les deux parties signataires à l'issue de la manifestation, soit avant le 30 juin.

ARTICLE 7 : Responsabilité

L'Association s'engage à prendre soin des biens mis à disposition par la Commune. Toute détérioration du domaine mis à disposition causée par une négligence de la part de l'Association, devra faire l'objet d'une remise en état à ses frais.

ARTICLE 8 : Assurances

8-1

La ville s'engage à contracter toutes les polices d'assurances nécessaires notamment pour la couverture de sa responsabilité civile. Elle convient de prendre en charge la gestion et le remboursement de tout sinistre dont elle pourrait être directement responsable soit de son fait soit du fait des usagers des locaux mis à disposition.

8-2

L'Association s'engage à contracter toutes les polices d'assurances nécessaires notamment pour la couverture de sa responsabilité civile. Elle convient de prendre en charge la gestion et le remboursement de tout sinistre dont elle pourrait être directement responsable soit de son fait soit du fait des usagers des locaux mis à disposition.

L'association s'engage à fournir à la Commune une copie des contrats d'assurance souscrits lors de chaque reconduction annuelle des polices.

Il est à noter que les locaux mis à disposition restent couverts par les polices d'assurance communale.

ARTICLE 9 : Incessibilité des droits

Le présent contrat étant conclu « intuiti personae », l'Association ne pourra en aucun cas céder les droits en résultant à qui que ce soit. Elle ne pourra sous louer tout ou partie des biens mis à sa disposition, même temporairement.

ARTICLE 10 : Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant négocié entre les parties.

ARTICLE 11 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En toute hypothèse et pour des raisons d'intérêt général, la Ville de La Plaine des Palmistes pourra résilier à tout moment ladite convention sous réserve d'en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé réception ceci 30 jours avant la date de résiliation.

Le cocontractant ne pourra élever aucune réclamation et devra libérer les lieux à la date figurant dans la lettre de résiliation.

ARTICLE 12 : Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an. Elle débute à compter de sa signature par les deux parties.

Elle est renouvelée de manière expresse à son échéance.

ARTICLE 13 : Litige

Toute contestation sur l'application de la présente convention relèvera de la compétence de la juridiction administrative de Saint-Denis.

ARTICLE 15 : Caducité de la convention

La présente convention sera caduque par la dissolution de l'Association.

ARTICLE 16 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de la signature.

Fait en deux exemplaires

à La Plaine des Palmistes, le 10 avril 2012

Pour le KAF,
Willy LARAVINE

Pour la Ville de La Plaine des Palmistes
Jean-Luc SAINT LAMBERT

CONVENTION ENTRE LE CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN ET LA VILLE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Entre les soussignés :

CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN

N° SIRET : 420 439 952 000 11 / Code APE : 9001 Z

**Adresse : 2, Rue du Maréchal Leclerc
97400 SAINT DENIS**

Téléphone : 02.62.20.33.99

Télécopie : 02.62.21.01.60

Représenté par Mme Lolita MONGA
agissant en qualité de Directrice

Ci-après dénommé « Le CDROI » d'une part

ET

LA VILLE DE LA PLAINE DES PALMISTES / SALLE GUY AGENOR

**Adresse : Hôtel de Ville
230 Rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES**

Téléphone : 02.62.51.49.10

Fax : 02.62.51.37.65

Représentée par M. Jean-Luc SAINT LAMBERT
agissant en qualité de Maire

Ci-après dénommée « La Ville de la Plaine des Palmistes »

PREAMBULE

Le CDROI, conformément aux missions qui lui sont conférées par son cahier des charges, met en place différentes opérations de diffusion de la création théâtrale dans l'ensemble des communes de l'île de La Réunion.

Cette diffusion doit s'accompagner de projets qui ont pour but de développer les pratiques artistiques et culturelles.

Cet axe rejoint la volonté de la Ville de la Plaine des Palmistes qui souhaite relancer les activités de la salle Guy Agénor et au-delà, consolider la place de l'art et de la culture, indispensables à un développement harmonieux de l'individu dans la Cité.

Les projets élaborés conjointement renforcent les liens entre les œuvres et tous les publics, notamment la population ne fréquentant pas les lieux de spectacle. Ils se dérouleront dans des lieux divers, privilégiant les rencontres et les échanges.

Cela exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir le cadre de ce partenariat et les axes de la collaboration entre le CDROI et la Ville de la Plaine des Palmistes.

Article 2 : ENGAGEMENT DU CDROI

Le CDROI s'engage dans le cadre de cette collaboration à partager et transmettre son savoir-faire au niveau de :

1. la création
2. la formation : artistique - technique - administrative
3. la gestion et la programmation de la salle de spectacle
4. la politique de conquête des publics
5. la décentralisation
6. le développement culturel

Cette collaboration portera notamment sur :

- un plan d'accompagnement du personnel technique et administratif de la salle Guy Agénor par l'équipe du CDROI, un calendrier étant actuellement en cours d'élaboration
- la mise en place d'un atelier de pratique artistique au Collège de La Plaine des Palmistes en partenariat avec le Rectorat (année scolaire 2012/2013)
- des sensibilisations à destination du public du premier degré
- un soutien à l'action associative (rencontres, échanges, conseils...)

Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE LA PLAINE DES PALMISTES

La Ville de la Plaine des Palmistes s'engage à programmer les spectacles suivants, proposés par le CDROI, au Théâtre, dans l'espace public, dans les quartiers, à la Bibliothèque, dans les associations, selon le calendrier joint en annexe.

- « *Visite du théâtre* » : scolaires (collèges) - associations
- « *Mobie Diq* » : Foyer du 3^{ème} âge
- « *L'Avare* » : Tout public - Au Théâtre du Grand Marché
- « *Karavann* » : Tout public - Dans un quartier de La Plaine des Palmistes
- « *Paradise* » : Tout public – Salle Guy Agénor
- « *Masin* » : Tout public - Bibliothèque de la Plaine des Palmistes
- « *Zistoir la Réunion* » : Tout public – Chez l'habitant

En amont des représentations, le CDROI proposera des actions de formation - sensibilisation - rencontres avec les associations, les établissements scolaires et les personnes ressources.

Ce travail sera réalisé en commun avec la Municipalité, dans un but de large diffusion de l'information auprès des publics concernés, habitants de La Plaine des Palmistes.

Chacune de ces représentations fera l'objet d'un contrat de cession du droit d'exploitation de spectacle, précisant les conditions techniques et financières de l'organisation de ladite représentation.

NB : les représentations de *L'Avare* ayant lieu au Théâtre du Grand Marché (St Denis), la Ville de La Plaine des Palmistes s'engage à organiser le transport aller-retour des spectateurs.

ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES

Pour les actions détaillées à l'article 2 :

- Les actions d'accompagnement seront assurées par l'équipe du CDROI à titre gracieux.

Pour les spectacles détaillés à l'article 4, un tableau général est annexé à la présente convention.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de la signature.

Un bilan et une évaluation du partenariat seront réalisés par les deux parties signataires à l'issue de la période, soit en décembre 2012.

Fait à Saint-Denis,
le 10 avril 2012
en deux exemplaires

Pour le CDROI,
Lolita MONGA

Pour la Ville de La Plaine des Palmistes
Jean-Luc SAINT LAMBERT

Il est demandé au Conseil de délibérer sur la convention de partenariat entre le Centre Dramatique de l'Océan Indien et la ville de La Plaine des Palmistes.

ANNEXE 1/1

Calendrier prévisionnel – Modalités financières

Spectacle	Lieu	Dates	Prix unitaire HT	Total HT
<i>Visite du Théâtre</i>	Salle Guy Agénor	23, 24/05 10h et 14h	500 € (2 repr/jour)	1 000 €
<i>Mobie Diq</i>	Salle Guy Agénor	24 Mai	1 000 €	1 000 €
<i>L'Avare</i>	Th du Grand Marché	Fin mai	5 € /personne	
<i>Karavann</i>	Quartier de la Pl des Pal.	23/06	4 000 €	4 000 €
<i>Paradise</i>	Salle Guy Agénor	01/09	3 500 €	3 500 €
<i>Masin</i>	Bibliothèque	03/10 à 14h	1 500 €	1 500 €
<i>Zistoir la Réunion</i>	Chez l'habitant	26/10 à 19h	1 500 €	1 500 €

Une TVA au taux réduit de 2,10 % se rajoute aux prix HT indiqués

Fait à Saint-Denis,
le 10 avril 2012
en deux exemplaires

Pour le CDROI,
Lolita MONGA

Pour la Ville de la Plaine des Palmistes
Jean-Luc SAINT LAMBERT



FETE DES GOYAVIERS 2012

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La commune de la Plaine des Palmistes représentée par son Maire, M. Jean-Luc SAINT-LAMBERT, agissant en vertu de la **délibération n° 12012 du conseil municipal du 25 avril 2012**,

d'une part,

Et,

Ste CHAN OU TEUNG, 12 rue Valmy, ZI Bel Air, 97450 SAINT LOUIS représentés par son gérant, Patrick CHAN-OU-TEUNG, dénommée l'entreprise,

d'autre part,

PREAMBULE

La Société CHAN OU TEUNG est une enseigne porteuse de valeurs familiales et du savoir-faire local, en matière principalement de limonades. Ainsi au fil des ans, la limonade COT s'est imposée comme une référence dans les foyers réunionnais. Depuis 3 ans, un COT Pulp' goyavier est commercialisé.

La ville de La Plaine des Palmistes soutient les projets et initiatives locales ainsi que le tissu économique, notamment à travers la Fête des Goyaviers.

Les valeurs des deux entités convergeant, la société CHAN OU TEUNG souhaitent apporter une contribution pour la réussite la Fête des Goyaviers, manifestation de dimension régionale, et parallèlement contribuer à la réussite des différentes animations programmées dans l'année à La Plaine des Palmistes.

Cela exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir le cadre de ce partenariat entre la société CHAN OU TEUNG et la Ville de La Plaine des Palmistes.

Article 2 : ENGAGEMENT DE STE CHAN OU TEUNG

La société CHAN OU TEUNG s'engage à :

1. Soutenir la communication de la Fête des Goyaviers : habillage de la RN3 et du site de la manifestation (banderoles, supports visuels amovibles, balisages ...)
2. Communiquer sur les dates de la Fête des Goyaviers dans la presse écrite
3. Mettre à disposition de la collectivité 2 200 litres de limonades pour la durée de la convention (art. 12)

Article 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE LA PLAINE DES PALMISTES

La Ville de La Plaine des Palmistes s'engage à :

1. Associer l'image des ste Chan Ou Teung à ses supports de communication (affiches, cartons d'invitation, programmes, T-Shirts, banderoles)
2. Mettre à disposition un emplacement avec chapiteau (4m x 4m) pour la promotion de son produit COT Pulp' goyavier
3. Faciliter la visibilité de la limonade COT sur le site de la Fête des Goyaviers

6 – 3 SUIVI ET BILAN

La Ste CHAN OU TEUNG et la ville de La Plaine des Palmistes s'engagent mutuellement à faciliter le suivi de la bonne exécution de la présente convention.

Un bilan et une évaluation du partenariat seront réalisés par les deux parties signataires à l'issue de la manifestation, soit avant le 30 juin 2012.

ARTICLE 7 : Responsabilité

La Ste CHAN OU TEUNG s'engage à prendre soin des biens mis à disposition par la Commune.

Toute détérioration du domaine mis à disposition causée par une négligence de la part de la Ste CHAN OU TEUNG devra faire l'objet d'une remise en état à ses frais.

ARTICLE 8 : Assurances

8-1

La ville s'engage à contracter toutes les polices d'assurances nécessaires notamment pour la couverture de sa responsabilité civile. Elle convient de prendre en charge la gestion et le remboursement de tout sinistre dont elle pourrait être directement responsable soit de son fait soit du fait des usagers des locaux mis à disposition.

8-2

La Ste CHAN OU TEUNG s'engage à contracter toutes les polices d'assurances nécessaires notamment pour la couverture de sa responsabilité civile. Elle convient de prendre en charge la gestion et le remboursement de tout sinistre dont elle pourrait être directement responsable soit de son fait soit du fait des usagers des locaux mis à disposition.

La Ste CHAN OU TEUNG s'engagent à fournir à la Commune une copie des contrats d'assurance souscrits lors de chaque reconduction annuelle des polices.

Il est à noter que le domaine mis à disposition reste couvert par les polices d'assurance communale.

ARTICLE 9 : Incessibilité des droits

Le présent contrat étant conclu « intuiti personae », l'Association ne pourra en aucun cas céder les droits en résultant à qui que ce soit. Elle ne pourra sous louer tout ou partie des biens mis à sa disposition, même temporairement.

ARTICLE 10 : Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant négocié entre les parties.

ARTICLE 11 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En toute hypothèse et pour des raisons d'intérêt général, la Ville de La Plaine des Palmistes pourra résilier à tout moment ladite convention sous réserve d'en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé réception ceci 30 jours avant la date de résiliation.

Le cocontractant ne pourra élever aucune réclamation et devra libérer les lieux à la date figurant dans la lettre de résiliation.

ARTICLE 12 : Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 1 an. Elle débute à compter de sa signature par les deux parties.
Elle est renouvelée de manière expresse à son échéance.

ARTICLE 13 : Litige

Toute contestation sur l'application de la présente convention relèvera de la compétence de la juridiction administrative de Saint-Denis.

ARTICLE 15 : Caducité de la convention

La présente convention sera caduque par la dissolution de l'Association.

ARTICLE 16 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de la signature.

Fait en deux exemplaires
à La Plaine des Palmistes, le 10 avril 2012

Pour la Ste CHAN OU TEUNG,

Patrick CHAN OU TEUNG

Pour la Ville de La Plaine des Palmistes

Jean-Luc SAINT-LAMBERT

TABLEAU DES EFFECTIFS

25/04/2012

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	PREVUS			POSTES POURVUS							POSTES
		TC	TNC	Total	Titulaire		Integre		Contract.		Total	disponible
					TC	TNC	TC	TNC	TC	TNC		
EMPLOI DE DIRECTION												
Directeur Général des Services	A	1		1							0	1
TOTAL		1	0	1							0	1
EMPLOI DE CABINET												
Collaborateur de cabinet	A	1	0	1					1		1	0
TOTAL		1	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE												
Attaché	A	3	0	3	1				1		2	1
Rédacteur en chef	B	1	0	1	1						1	0
Rédacteur Principal	B	1	0	1	1						1	0
Rédacteur	B	9	0	9	7						7	2
adjoint adm. Princ. 1 ^{ère} classe	C	1	0	1							0	1
adjoint adm. Princ. 2 ^{ème} classe	C	1	0	1							0	1
Adjoint Administratif 1 ^{ère} Classe	C	5	0	5					3		3	2
Adjoint Administratif 2 ^{ème} Classe	C	21	1	22	10		8		2		20	2
TOTAL		42	1	43	20	0	8	0	6	0	34	9
FILIERE TECHNIQUE												
Ingénieur principal	A	1	0	1							0	1
Ingénieur	A	2	0	2	1						1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} Classe	B	1	0	1	1						1	0
Technicien supérieur	B	4	0	4	1				2		3	1
Agent de maîtrise	C	1	0	1					1		1	0
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	6	1	7	5						5	2
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	64	18	82	17	3	38	4	9	1	72	10
TOTAL		79	19	98	25	3	38	4	12	1	83	15
FILIERE SOCIALE												
Assistant socio-éducatif	B	1	0	1	0				1		1	0
ATSEM principale 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	1						1	0
ATSEM de 1 ^{ère} classe	C	3	4	7			2	3			5	2
TOTAL		5	4	9	1	0	2	3	1	0	7	2
FILIERE CULTURELLE												
Attaché de conservation du patrimoine	A	1	0	1					1		1	0
Assistant de cons. du pat. Ppal de 2e Classe	B	1	0	1	1						1	0
Assistant de conservation	B	1	0	1	0						0	1
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	1	2	3	1						1	2
TOTAL		4	2	6	2	0	0	0	1	0	3	3
FILIERE POLICE MUNICIPALE												
Chef de police municipale	C	1	0	1	1						1	0
Brigadier-chef principal	C	1	0	1							0	1
Brigadier	C	1	0	1	1						1	0
Gardien	C	2	0	2	1						1	1
TOTAL		5	0	5	3	0	0	0	0	0	3	2
FILIERE ANIMATION												
Adjoint d'animat princ.1 ^{ère} classe	C	1	0	1							0	1
Adjoint animation 1 ^{ère} classe	C	2	0	2	1				0		1	1
Adjoint animation 2 ^{ème} classe	C	1	0	1					0		0	1
TOTAL		4	0	4	1	0	0	0	0	0	1	3
FILIERE SPORTIVE												
Educateur des Activités Physiques et Sportives	B	1	1	2						1	1	1
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	C	1	0	1	1						1	0
TOTAL		2	1	3	1	0	0	0	0	1	2	1
TOTAL GENERAL		143	27	170	53	3	48	7	21	2	134	36

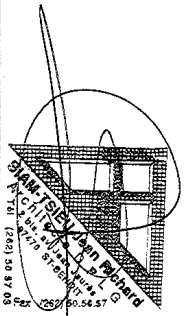
DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

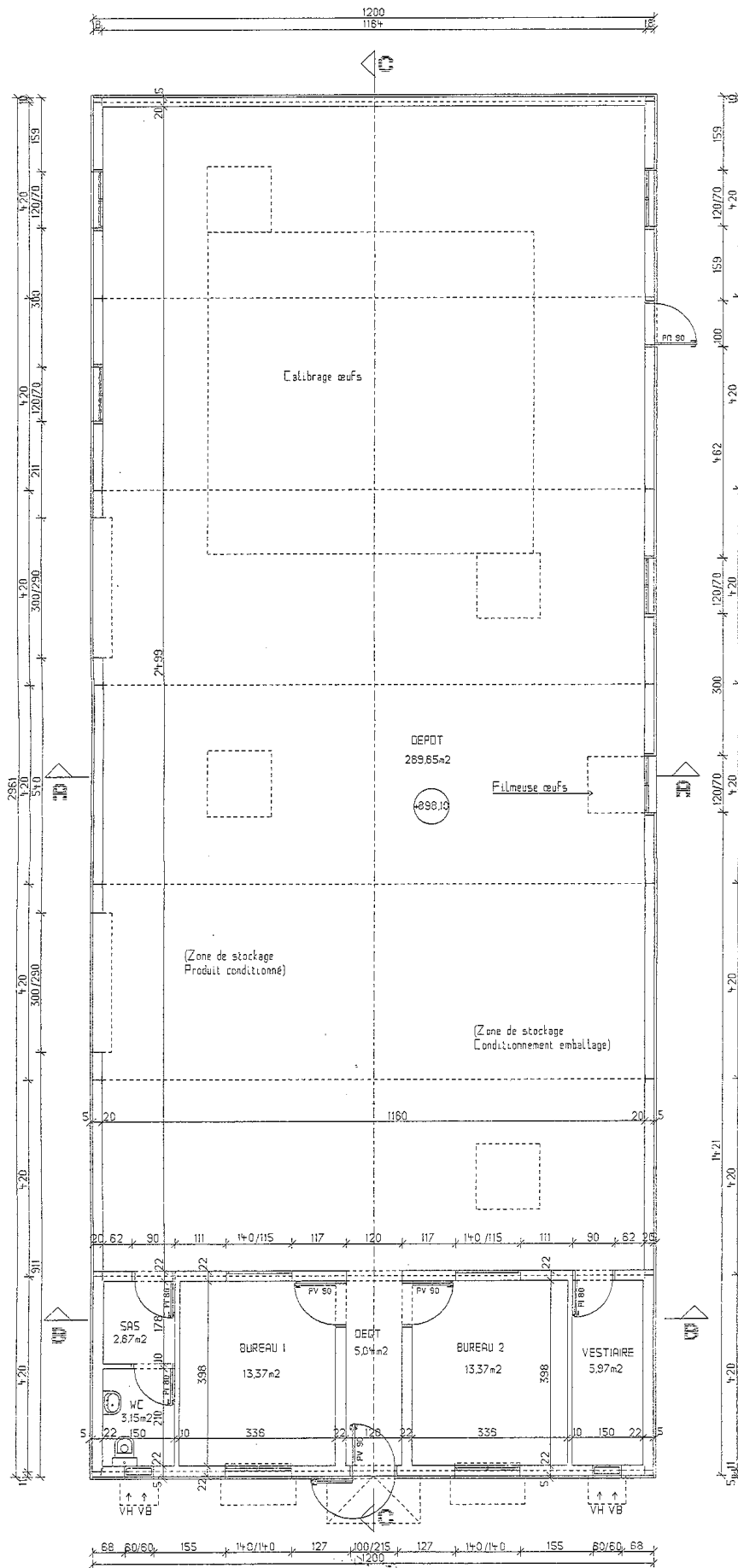
SARL "OVODIS"	Plan de situation - Echelle : 1/1000ème
Section cadastrale AC 293	Plan de masse - Echelle : 1/200ème
Lotissement artisanal - Parcelle 15 - Rue Bègue	Vue en plan - Vue en coupe - Vue en façade
97431 PLAINE DES PALMISTES	Echelle : 1/100ème

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE CONDITIONNEMENT D'ŒUF

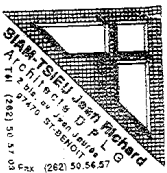
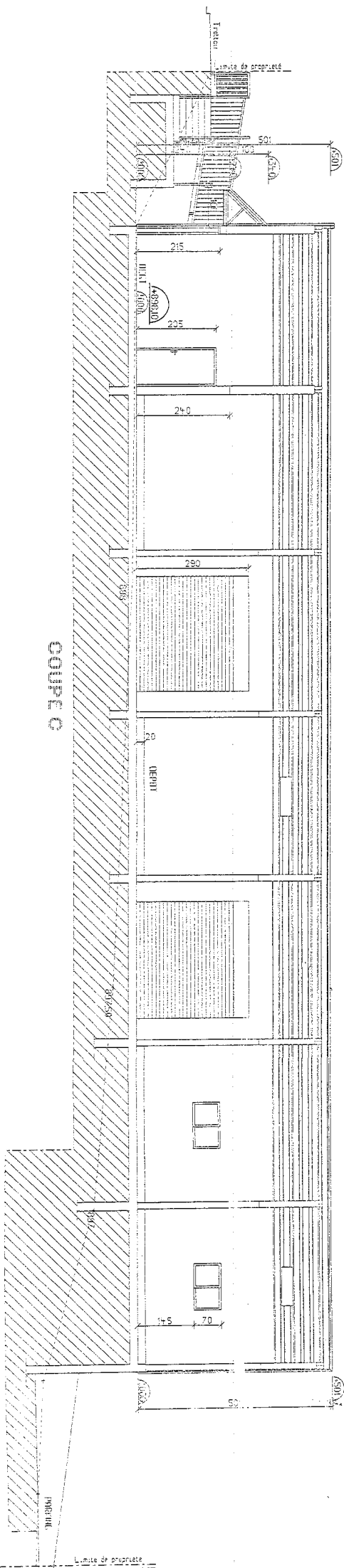
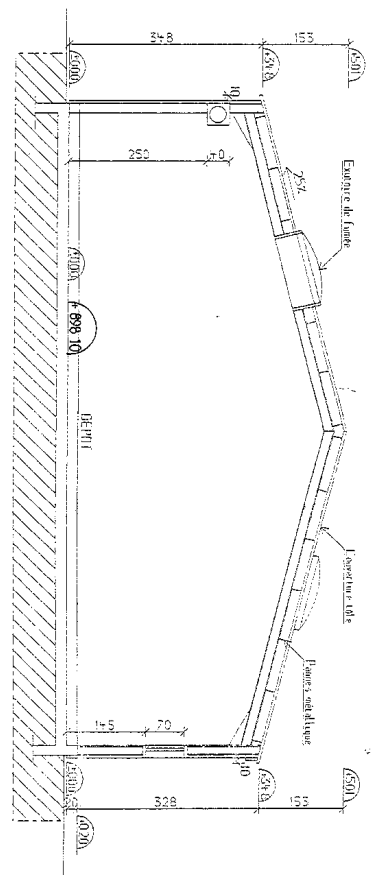
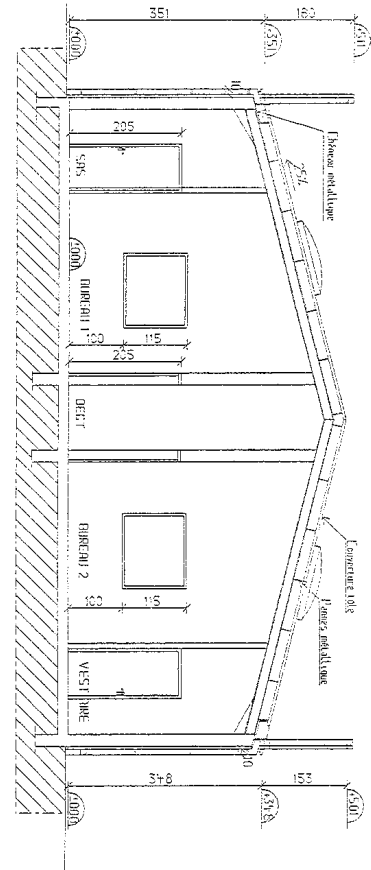
M. SIAM-TSIEU Jean Richard	Architecte D.P.L.G.	DOSSIER P.C.
2 bis, avenue Jean Jaurès	Tél. : 02 62 50 57 03	
97470 SAINT-BENOIT	Fax : 02 62 50 56 57	

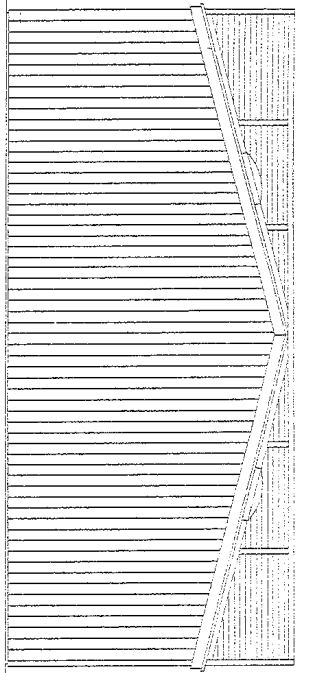
Date : Juin 2003	Modification :
------------------	----------------

L'Architecte : 	DOSSIER N° 03/160	Le Maître de l'Ouvrage : 
---	------------------------------------	--

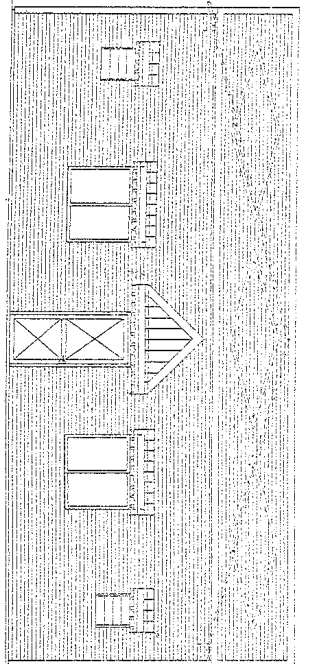


PLAN REZ-DE-CHAUSSEE

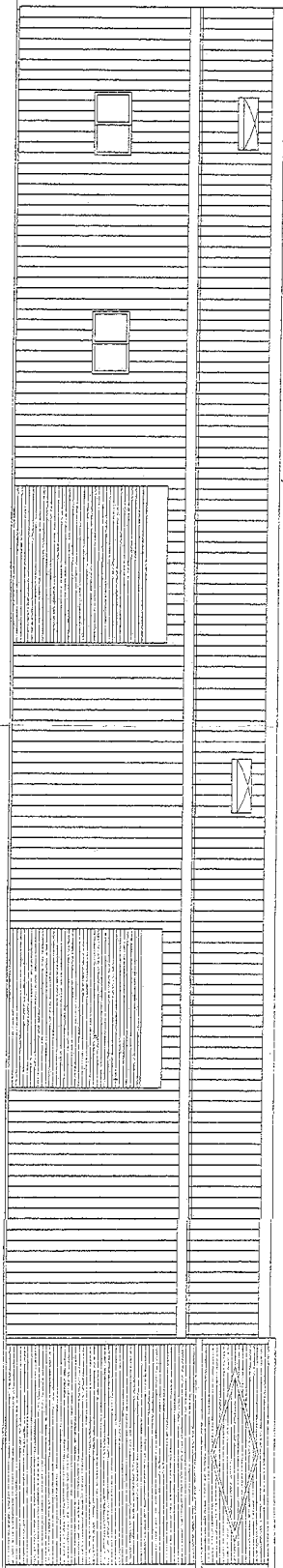




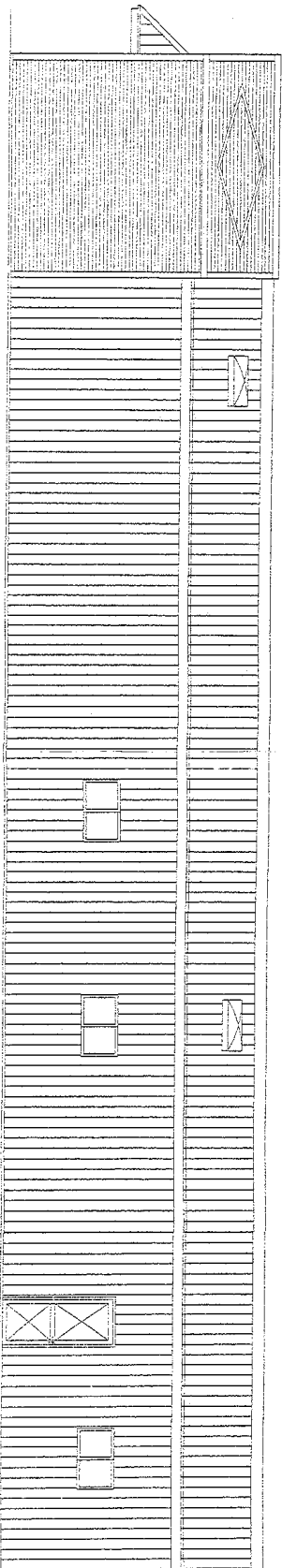
FACADE ARRIERE



FACADE PRINCIPALE



FACADE LATERALE GAUCHE



1. Plan
 2. Elevation
 3. Section
 4. Detail
 5. Section
 6. Section
 7. Section
 8. Section
 9. Section
 10. Section
 11. Section
 12. Section
 13. Section
 14. Section
 15. Section
 16. Section
 17. Section
 18. Section
 19. Section
 20. Section
 21. Section
 22. Section
 23. Section
 24. Section
 25. Section
 26. Section
 27. Section
 28. Section
 29. Section
 30. Section
 31. Section
 32. Section
 33. Section
 34. Section
 35. Section
 36. Section
 37. Section
 38. Section
 39. Section
 40. Section
 41. Section
 42. Section
 43. Section
 44. Section
 45. Section
 46. Section
 47. Section
 48. Section
 49. Section
 50. Section
 51. Section
 52. Section
 53. Section
 54. Section
 55. Section
 56. Section
 57. Section
 58. Section
 59. Section
 60. Section
 61. Section
 62. Section
 63. Section
 64. Section
 65. Section
 66. Section
 67. Section
 68. Section
 69. Section
 70. Section
 71. Section
 72. Section
 73. Section
 74. Section
 75. Section
 76. Section
 77. Section
 78. Section
 79. Section
 80. Section
 81. Section
 82. Section
 83. Section
 84. Section
 85. Section
 86. Section
 87. Section
 88. Section
 89. Section
 90. Section
 91. Section
 92. Section
 93. Section
 94. Section
 95. Section
 96. Section
 97. Section
 98. Section
 99. Section
 100. Section



19 AVR. 2012

3621 PAT

GROUPE ARHES
238-241 rue Jules Bertaut
BP 64
97831 LE TAMPON CEDEX

Mairie de la Plaine des Palmistes
Service Urbanisme
Rue de la République
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

La Plaine des Palmistes, le 16 Avril 2012

OBJET : Proposition de nom d'une impasse

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de notre demande de certificat d'adressage pour notre opération « les Villas de Frémicourt » parcelles AV 436, 591, 592, 593, nous avons l'honneur de vous proposer, conjointement avec Mme BEGUE propriétaire de la parcelle AV 109, le nom d'impasse suivant : Impasse Marie-Thérèse BEGUE

Nous vous remercions donc de bien vouloir soumettre cette proposition au prochain conseil municipal. Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, mes respectueuses salutations.

Monsieur André BIGOT,
Gérant du GROUPE ARHES

Madame Marie-Thérèse BEGUE